

**Zeitschrift:** Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern

**Herausgeber:** Historischer Verein des Kantons Bern

**Band:** 5 (1863)

**Artikel:** Essai sur l'histoire des Comtes de Sogren

**Autor:** Quiquerez, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370708>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

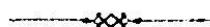
# ESSAI

sur

## **L'histoire des Comtes de Sogren,**

par

A. QUIQUEREZ.



Dans la première moitié du douzième siècle apparaît en Suisse et dans l'Evêché de Bâle un personnage important, fondant et dotant des monastères, possédant des domaines épars dans une vaste contrée, figurant à la cour des souverains d'Allemagne au même rang que les comtes de Montbéliard et de Ferrette, faisant usage d'un sceau équestre, lorsque les comtes de Frobourg, de Homberg et de Thierstein n'avaient qu'un simple écu armoiré.

Ses terres et ses droits dans l'Evêché de Bâle avaient jadis fait partie des domaines des ducs, puis des comtes d'Alsace, ceux qu'il possédait dans l'Helvétie bourguignonne, avaient appartenus, peu auparavant, aux puissants Seigneurs d'Oltingen. Quelques actes et son scel, bien conservé, nous indiquent son nom et ses titres d'une manière formelle, c'est bien Oudelard, comte de Sogren. Mais les annalistes, en le voyant posséder des domaines qui naguère avaient appartenu à d'autres dynastes, ou qui après lui étaient au pouvoir de familles non moins illustres, lui ont donné le titre de ses prépossesseurs ou de ses successeurs à ces domaines.

Dans l'Evêché de Bâle on le prend pour un comte d'Egisheim, un comte de Ferrette, un comte de Vrobourg, et un comte de Thierstein. Dans l'Uechtland lui-même prend le titre de comte dit de Séedorf, on le croit descendre des comtes de Bargen ou ceux de Laupen, et là encore on le confond avec les Thierstein. Cependant la généalogie de ces divers dynastes ne laisse aucune place pour lui et les actes de son tems le nomment en général comte de Sogren, selon que l'ortographe de ce nom a varié d'après la langue du rédacteur ou son ignorance. Avant lui ce nom n'apparaît dans aucun acte. Le château qui le porte encore offre des traces d'une antiquité beaucoup plus reculée que celle où vivait ce personnage. Près de là une ligne de forteresses remonte aux derniers tems de l'occupation romaine, avec une restauration des tems burgundes, ou de la période où les ducs, puis les comtes d'Alsace, exerçaient leur pouvoir précisément sur les domaines qui environnent ces forteresses et le château de Sogren. Du haut de ces plus anciens forts on dominait le Sornegau, cet antique pagus déjà nommé par Bobolène au septième siècle, et qui alors fut en partie donné à l'abbaye de Grandval par les ducs d'Alsace.

Quelques personnes,<sup>\*)</sup> dans les tems modernes, se sont déjà occupées de ce personnage, mais ni elles, ni leurs prédecesseurs n'ont pu en faire connaître l'origine. Nos recherches et nos efforts n'ont pas été beaucoup plus heureux, car après une longue étude nous sommes sortis peu satisfait du résultat de nos découvertes.

Plusieurs actes font mention de ce comte de Sogren d'une manière directe et positive; d'autres sont moins précis et ensuite quelques auteurs paraissent avoir eu connaissance de chartes qui actuellement n'existent plus. Les documents postérieurs au douzième siècle et les récits des annalistes apportent une nouvelle confusion dans cette matière, aussi croyons nous qu'il ne

---

<sup>\*)</sup> M. de Mülinen, avoyer de Berne; M. de Stürler, chancelier de Berne; M. Trouillat, auteur des Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, et plusieurs autres.

sera pas sans intérêt de résumer les divers documents et données qu'on peut rencontrer au sujet de ce mystérieux personnage, mais auparavant il importe de faire connaître le château dont il prenait le nom.

## I. Le château de Sogren.

En suivant la route de Bâle à Delémont, en face du village de Sohière, sur la rive droite de la Byrse, on remarque une paroi de rochers qui longe une colline boisée et sur ce crête, couronné de pins sylvestres, on voit quelques pans de murailles sur lesquels est assis un petit bâtimeut de forme gothique. Du côté opposé, la façade méridionale du château est bien conservée et elle se détache complètement des rocs qui lui servent de base. C'était jadis un bâtiment peu spacieux, d'environ 200 pieds de long, sur 40 de large, moitié roc, moitié murs, flanqués de deux tours carrées, dont l'une, à l'ouest, renfermait la chapelle, et l'autre, à l'est, contenait l'arsenal et la cuisine. Une ou deux salles seulement étaient éclairées par des fenêtres vitrées, toutes les autres ouvertures ne consistaient qu'en meurtrières étroites et de formes diverses, sans vitrage et qu'on fermait en hiver avec des planches ou de la paille.

Un ancien inventaire des meubles que renfermait ce château au 15<sup>me</sup> siècle, donne des détails curieux sur la distribution et l'ameublement du château à cette époque.

Plusieurs dépendances de Sogren n'existent plus et pour en retrouver les traces et en faire le plan, nous avons dû fouiller le sol de la forêt qui environne ces ruines.

Des fossés profonds, tous taillés dans le roc, des coupures qui tranchent la crête de la paroi de rocher et autres ouvrages indiquent qu'on avait fait de cette habitation un lieu d'une défense facile.

La vue s'étend de là sur le village de Soihière et sur le cours de la Byrse qui serpente entre les montagnes et qui cotoie la route de Bâle. A l'ouest le Vorbourg et son antique chapelle forment un tableau pittoresque que plusieurs artistes se sont empressés de reproduire.

Depuis le printemps de l'année 1499, Sogren est resté désert et abandonné.<sup>1)</sup> Un corps d'Autrichiens, en guerre avec les Confédérés, le brûla en allant saccager la vallée de Moutier et ce n'est qu'en 1822 que nous avons rendu ses ruines accessibles et établi en ce lieu un cabinet d'antiquités recueillies dans la contrée.

Il existe deux dates sur les murailles de ce château : l'une de 1110, écrite en chiffres romaines, et l'autre de 1211 en chiffres arabes, les unes et les autres dans la forme alors en usage. Dans les fossés, au nord du château, nous avons trouvé une grosse médaille de bronze enveloppée d'une mince feuille de cuivre ou de laiton. On lit sur les deux côtés AN. 6 REGN. RODVLFI BVRGVDI. SOGER BELO. DIRVT. RENOVA.

Nous avons pensé que ce pouvait être une pièce fondue à l'occasion d'une reconstruction du château, après sa ruine durant les guerres qui désolèrent la Bourgogne transjurane en 894, car le signe qui suit AN est un 6 en usage au 9<sup>me</sup> siècle.<sup>2)</sup> L'an 6 du règne de Rodolphe I de Bourgogne fut marqué par les ravages que commirent dans la Transjurane les soldats du roi Arnoul.

Trois petits bronzes ont été recueillis d'un autre côté du château. Sur l'une on lit : + LEVFREDVS et sur le revers, dans le champ de la médaille, SO GER. Sur les deux autres : + LVIFREDŪS Co et de l'autre côté, dans le champ de la

<sup>1)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle, livre Sogren, correspondance de l'Evêque avec les Sires de Tavannes et d'Asuel au sujet de la défense du château et autres actes.

<sup>2)</sup> Dictionn. diplom. de Dom. Vaines, T. I, table 5.

pièce BARGEN. Les caractères de ces inscriptions appartiennent aux 9<sup>me</sup> ou 10<sup>me</sup> siècle.<sup>1)</sup>

Dans d'autres décombres nous avons trouvé deux petits bronzes celtiques, tous deux semblables, représentant d'un côté une tête couverte d'un casque pointu avec les lettres TOG et sur le revers un lion avec les mêmes lettres. Ces médailles du chef gaulois Togirix se voient dans plusieurs collections. Parmi les autres médailles fort rarement découvertes dans les fouilles que nous avons faites pour convertir les ruines de Sogren et leurs abords en un bosquet d'arbres à fleurs et à fruits, nous devons signaler deux pièces d'or, dont l'une paraît appartenir à quelque prince d'Allemagne au 15<sup>me</sup> siècle et l'autre à Louis XI, roi de France. Un bracteate de Jean Senn de Münsingen a été découvert par un jeune chien en grattant la terre.<sup>2)</sup> Les autres pièces ne sont que des monnaies de billon, fort endommagées, mais du 12<sup>me</sup> au 15<sup>me</sup> siècle. Dans les décombres de la chapelle du château, au-dessous de l'ancien plancher, reconnaissable aux cendres et aux charbons, nous avons rencontré une cavité ou un ensoulement du rocher renfermant des ossements poudreux, un poignard fort oxidé, un fer de flèche de forme ordinaire et quatre pièces de monnaie dont deux de Philippe Auguste et les autres de Louis VIII, rois de France.

Du reste dans toutes ces ruines on ne voit nulle trace de constructions romaines, point d'objets d'art, mais seulement des fers de lances et de flèches, des quarreaux d'arbalètes, des chausses-trappes, des débris de poignards et d'autres armes, des cisaux de femmes, des clefs fort belles et diverses ferrailles. Nous devons toutefois mentionner un couvercle de vase d'étain sur lequel on voit gravé l'inscription suivante : VL. COM. SOIGER. M.CXCI.; un fer de lance avec le millésime MCCXXI et la devise DEUS VVLT. Une espèce de sceau en

<sup>1)</sup> Voir Die Bracteaten der Schweiz, von Dr. H. Meyer, p. 82 et suiv. Mittheilungen der antiquar. Gesellsch. in Zürich, T. III, Heft 2, 1845.

<sup>2)</sup> Même ouvrage, page 68. No. 11, et planche 2, fig. 122.

plomb qui paraît avoir été coulé d'après l'empreinte d'un sceau de cire, alors en usage. Il est de forme ronde et il représente, au milieu, le buste d'un chevalier vêtu d'une cotte de mailles et tenant une épée de la main droite. Sa tête est couverte d'un casque pointu ou d'un de ces capuchons qui tenaient à la cotte de mailles. A l'entour on lit : † SIGIL. COM. VLARICI DE SOEGARN. en caractères du 12<sup>me</sup> siècle. On doit remarquer à cette occasion qu'il existe des sceaux des comtes de Homberg et de Thierstein, qui les représentent debout tenant un bouclier et une épée. Il en était de même des nobles de Bienne.

Nous avons aussi trouvé deux petites statuettes en terre cuite, sculptées et non pas faites dans le même moule, quoique toutes deux représentent une femme nue, coiffée de cheveux bouclés, et tenant devant elles un oiseau à queue fourchue et les ailes à demi déployées. Serait-ce des Léda ? 1)

Il y avait dans le château un gros poêle en coquelles ou carreaux vernissées en vert, avec diverses figures en relief. Les plus ordinaires étaient composées des armoiries de l'Evêché de Bâle supportées par un ange, telles qu'on les voit sur les manuscrits et les sceaux du 14<sup>me</sup> au 15<sup>me</sup> siècle. D'autres coquelles représentent l'assomption de la vierge Marie, que le Père éternel et Jésus Christ couronnent. Quelques unes ont un homme avec une tête de singe ou bien une femme en costume de la fin du 14<sup>me</sup> siècle, avec plusieurs emblèmes exprimant la fragilité de la vie humaine. Enfin quelques fragments de coquelles semblent représenter le cimier surmontant un écusson,

---

1) M. Bouchier de Perthes, antiquités celtiques, T. I, p. 150 etc. Les tourbières du Département de la Somme ont fourni de nombreuses figurines en terre cuite de 3 à 6 centimètres de haut, représentant un enfant tenant un oiseau. Il les croit des premiers temps du Christianisme, parce que l'une tenait une boule surmontée d'une croix. Souvent ces figurines sont sans tête, de même que d'autres représentent une femme drapée tenant un enfant. N'est-il pas curieux de retrouver ces statuettes à Sogren ? Voir l'Indicateur d'histoire de 1862, 3. livraison.

mais nous n'avons pas retrouvé celui-ci. Le cimier est formé d'un casque en face, fermé de grilles et surmonté d'une tête d'aigle sur laquelle se trouve une plante à trois feuilles longues, de chaque côté un poisson un peu courbé est placé la tête en haut. Un cimier semblable, avec deux bois adossés, se voit sur une pierre sculptée aussi découverte dans les décombres du château. Ces armoiries diffèrent de celles qu'on attribue aux comtes de Ferrette, et nous reviendrons sur ce sujet. Une autre pièce, mais de couleur différente, représente la biche des armoiries des comtes de Thierstein.

Dans des travaux de construction d'un chemin, en 1859, sous les ruines du château, du côté du nord, on a recueilli beaucoup de ferraille, fers de flèche, débris de harnais, grelots, et autres objets, et en particulier une baguette de bronze avec une inscription hébraïque du 15<sup>me</sup> siècle. M. Parrat, ancien conseiller d'Etat, très versé dans la connaissance des langues orientales, croit que les quatre mots hébreux gravés sur le chaton signifient l'équivalent de Vita sola, Vita inutilis. Au centre du chaton on voit deux poissons placés en sens opposé et fort bien gravés. Là aussi se trouvaient les ossements d'un ours et d'un sanglier.

Telles sont les principales antiquités que nous avons pu recueillir à Sogren, mais nous ne devons pas oublier de dire que ce château porte les traces manifestes de plusieurs incendies et reconstructions, que le tremblement de terre du 18 octobre 1356 l'a fort endommagé et que dans ses décombres et dans ses murailles actuelles on remarque un grand nombre de pierres en bossage comme celles qu'on voit aux plus anciennes constructions du pays. La carrière d'où l'on a extrait ces pierres se trouve sur la montagne au sud-sud-est du château, et nous y avons recueilli des débris de poterie romaine, en même temps qu'on reconnaît cette pierre (calcaire à nérinées) dans les ruines d'Augusta-Rauracorum et dans les plus vieux édifices du pays.

Le nom de Sogren est écrit de tant de manières différentes qu'il serait inutile de les réunir ensemble, aussi nous aurons

soin de le copier tel qu'il est écrit sur chaque acte ou document. Nous n'osons le faire dériver du Celte, car les monnaies de cette époque trouvées près de Sogren, ont pu y être perdues avant sa construction, et près du Vorbourg, il y avait tout un établissement celtique.<sup>1)</sup> Les petites statuettes de terre ne sont pas d'avantage une indication de l'existence de ce lieu à l'époque romaine, mais les médailles de bronze préindiquées, les pierres en bossage, et diverses parties des murailles et des fondations du château nous portent à croire que ce manoir est contemporain de l'époque où les comtes d'Alsace exerçaient leur comitie sur cette contrée ou sur le Sornegau, dont les comtes de Sogren ont aussi possédé l'avouerie. Ce nom de Sogren n'aurait-il pas alors quelque analogie avec celui de Sornegau, en sorte que l'habitation des administrateurs de cette contrée en aurait pris son propre nom ? Car si Sogren s'écrit Sougron, Sougere, Soegarn, etc., on voit aussi le Soruegau écrit : Sorengewe, Soringove, Sorengæwe, Sorgove, etc.

## II. Les châteaux du Vorbourg.

La petite vallée de Bellerive que domine le château de Sogren, se trouve fermée au sud-ouest par une haute montagne faisant suite à la chaîne du Mont-Terrible; mais, dans un de ses grands cataclismes, la nature prévoyante, a rompu cette chaîne et formé une cluse étroite que la Byrse parcourt en mugissant et laissant à peine un passage à la route. Sur la gauche un énorme rocher supportait jadis des constructions

<sup>1)</sup> A Soihière même, il y avait une haute borne, ou roche dressée, qui a été brisée tout récemment. Nous avons trouvé une hache de pierre dans le voisinage du château et divers fragments de poterie celtique. Nous avons une monnaie romaine recueillie au village de Soihière où il y a des traces d'antiques constructions.

celtiques toutes en bois, et à leur pied, sur le bord même de la rivière, des peuplades à demi sauvages ont laissé les débris de leurs poteries grossières, de leurs armes de pierre, de corne et d'os, avec quelques rares vestiges de bronze. Sur le roc opposé une chapelle est encore debout, mais son modeste clocheton est dominé par une tour féodale, et plus haut encore se dresse un de ces donjons des tems les plus reculés du moyen-âge. Plus en arrière et toujours sur la même crête, on reconnaît les fondations d'une forteresse beaucoup plus considérable que les précédentes, les dominant toutes et commandant à toute la vallée de Delémont faisant jadis partie du Sornegau. La Sorne l'arrose en effet sur la moitié de sa longueur et ses eaux viennent se confondre avec celle de la Byrse précisément à l'entrée de la cluse que protègent les forteresses. La plus élevée de celles-ci n'a point de nom. Les rochers qui la supportent s'appellent Béridiai, ce qui semble signifier, en patois du pays, Beauregard, Belvoie.<sup>1)</sup> Ailleurs nous avons publié que ce nom rappelait des souvenirs celtiques ; il peut aussi se rapporter à la vue magnifique que l'on découvre depuis cette hauteur, ayant au sud et sous ses pieds toute la vallée de Delémont et à l'Orient une longue perspective entre les chaines de montagnes qui bordent et encaissent la Byrse et dont quelques points culminants étaient jadis couronnés de tours d'observation ayant vue ou pouvant correspondre avec la ligne du Rhin. Les Romains n'eurent garde d'oublier la roche de Béridiai et sur une de ses pointes, ils bâtirent une tour correspondant avec quelques unes des précédentes, tandis que d'autres édifices dominaient la vallée couverte de villas, de camps romains, de villages, et même un bourg existait où se trouve aujourd'hui le village de Viques. Une route montait à cette forteresse et de là traversait la montagne pour gagner Larga.

---

<sup>1)</sup> Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation, 1856. Souvenirs et traditions des tems celtiques. — Mém. de cette même société, 1862, Le Mont-Terrible, à la suite duquel nous avons décrir ces antiquités.

Des fouilles faites dans ces ruines désertes et à peu près inconnues avant nos recherches, nous ont fait découvrir quelques monnaies romaines du milieu du troisième siècle, soit un Philippe et un Probus, et les autres, quoique frustes, paraissent être de la même époque. Aucun mur n'appartient au tems romain, et même plusieurs fondations indiquent des tems plus récents, et révèlent cette époque barbare où les peuples conquérants, après avoir dévasté les établissements romains, ne dédaignèrent plus de les réparer pour s'y loger et y mener une vie plus stable. Pressés de se former un abri et contre l'intempérie des saisons et contre leurs ennemis, ils restaurèrent à la hâte les châteaux romains et les couvrirent simplement en bois. De là vient, selon plusieurs observations, l'absence de tout débris de tuile non seulement sur la roche de Béridiai, mais dans d'autres localités où l'on reconnaît des traces d'édi-fices murés, qui ne sont ni romains, ni du moyen âge et dont les noms et l'époque de leur existence sont absolument inconnus.

De cette forteresse, la plus grande et la mieux fortifiée de toute la contrée, ayant une vaste cour et une fontaine alimentée par des tuyaux de terre cuite, on reconnaît un chemin, conduisant par la crête de la montagne jusqu'au donjon dominant la chapelle. Près de là il est même creusé dans le roc et n'avait d'autre but que de mettre ce fort avancé en communication avec le château principal. Aussi devons nous dire sans hésiter que c'est la position toute particulière de ce donjon, relativement au château supérieur qui lui a fait prendre le nom de Vorbburg, Vorbourg, fort avancé. Ce nom se retrouve en un grand nombre de localités où de châteaux du pays ayant ainsi des ouvrages avancés, et ceux-ci sont toujours appelés Vorbbourg.<sup>1)</sup> Ce donjon n'est plus qu'un vieux squelette de tour, sans fenêtres ni ouvertures quelconques, ébrèché de la base au sommet, miné dans ses angles, édenté à sa cime, déchiré, cre-

<sup>1)</sup> La plupart des grands châteaux du pays avaient des Vorbourg ; il serait trop long de citer tous les actes qui les nomment.

vassé de toute part. Les grosses pierres qui forment ses murailles ont été arrachées au roc voisin et murées brutes en sorte de donner à cet édifice l'aspect rude et sauvage que devait avoir le peuple qui le construisit. Vers le nord la muraille a 18 pieds d'épaisseur et sur le sommet de ce massif de pierre on remarque les traces d'une tourelle plus élevée qui devait servir d'observatoire. Quelques bâtiments placés en avant de ce donjon donnaient à ce fort une longueur de 115 pieds, tandis que son élévation au-dessus de la cluse ou de la route est de près de 600 pieds.<sup>1)</sup>

Probablement la forteresse supérieure fut détruite et abandonnée, tandis qu'on restaura le donjon, et, qu'à celle-ci, on ajouta à son tour un fort avancé, un Vorbourg que l'on batit à l'extrémité de la crête du rocher, au point où il surplombe en quelque sorte au-dessus de la cluse. C'est dans ce troisième château que se trouvait la chapelle dont nous parlerons ensuite de la consécration, en cherchant les noms des habitants de ces forteresses, car à cet égard l'histoire ne nous a laissé que des indications vagues et les chartes un silence absolu. On sait seulement que le 18 octobre 1356, un tremblement de terre détruisit deux châteaux à Delémont, et les auteurs qui connaissaient le pays le désignent par Delémont même et par celui du Vorbourg, confondant probablement dans une ruine commune la chute du donjon et du château près de la chapelle.<sup>2)</sup> Celle-ci fut bientôt restaurée, mais les mesures qui l'environnaient servant de refuge à des malfaiteurs, on les fit démolir au 16<sup>me</sup> siècle.<sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> La chapelle est à plus de 400 pieds au-dessus de la Byrse.

<sup>2)</sup> Bâle au XVI. siècle. — Divers extraits des chroniques au sujet du tremblement de terre de 1356.

<sup>3)</sup> Archives de la ville de Delémont. Boyve, T. I, 345, dit que le comte Louis de Neuchâtel démolit le château de Delémont en 1366, parce que l'Evêque de Bâle lui avait été hostile, mais on ne voit nulle part la preuve de ce fait, et même Jean de Vienne alors évêque de Bâle, dota plusieurs actes de la ville et de son château de Delémont de 1365 à 1380, ce qui prouve que ce château n'était pas ruiné ou démolî.

D'après l'étude de ces ruines et d'un grand nombre de documents, nous croyons pouvoir émettre l'opinion que le château supérieur, dont le nom nous est inconnu, fut bâti lorsque la frontière de l'Empire romain, sur la ligne du Rhin, fut menacée par les peuples germains. Il servait de point de communication avec cette ligne et de protection à la vallée voisine, qui, comme on l'a dit, était couverte d'établissements romains.

Cette forteresse fut sans doute saccagée par les Barbares, mais ceux-ci, une fois établis dans la contrée, furent à leur tour obligés de la fortifier, ils relevèrent les châteaux romains et en bâtirent de nouveaux. Delà les différences qu'on remarque dans les constructions du château sur la roche de Béridiai, et le grossier travail du donjon qui lui servait de fort avancé.

Cette forteresse ruinée de nouveau, et peut être par les Hongrois, au commencement du 1<sup>me</sup> siècle, ne fut plus rebâtie.<sup>1)</sup> Mais on conserva et restaura le fort avancé, en même temps qu'on lui en donna aussi un, en érigeant des fortifications sur le bord même du précipice dominant la route. Le seigneur du lieu voulut sans doute y avoir un oratoire et la consécration de la chapelle du Vorbourg, qui eut lieu en 1049, semble indiquer la date de la bâtie du château inférieur ou tout au moins sa restauration. Il est bien à remarquer que les édifices qui le composaient étaient plus considérables que ceux environnant le donjon, et que la chapelle actuelle occupe à peu près le centre de ces bâtiments, dont les fondations apparaissent encore tout à l'entour et servent de terrasses ou de murs de soutènement à des jardins.

Ces trois châteaux, construits sur une même crête de montagne, rappellent la position des trois Egisheim en Alsace,

<sup>1)</sup> Béridiai atteste une destruction violente, une ruine opérée par la main des hommes et non pas par un tremblement de terre. Tous les murs sont rasés à fleur de terre et les matériaux même ont disparu.

et bientôt on verra qu'ils avaient encore d'autres rapports avec eux. Ils formaient avec le château de Sogren un système complet de fortification ou de défense à l'entrée orientale de la vallée de Delémont, soit du côté du Rhin par où arrivaient ordinairement les armées envahissantes. Buchinger<sup>1)</sup> nous dit que ces châteaux bâtis sur des rochers dominant les deux rives de la Byrse, furent construits pour défendre les portes du duché d'Alsace. Il ignorait sans doute qu'au pied même du Vorbourg, la route passait entre deux roches taillées et se fermait avec des portes scellées dans le roc. C'était en effet la porte du Sornegau et, chose digne d'attention, ce lieu était la limite entre les peuplades qui parlaient allemand au nord-est, et les autres faisant usage de la langue romane au sud-ouest. Cette limite passait du Vorbourg par Lucelle et du Jura aux Vôges par une suite de collines qui relient ces deux chaînes de montagnes, en sorte que, encore actuellement, les villages alsaciens, à l'ouest de ces collines, parlent français, et ceux à l'est ne connaissent que la langue allemande.

A la fin du 15<sup>me</sup> siècle<sup>2)</sup> et encore dans le courant des siècles suivants les urbaires ou les terriers nous apprennent que lorsque le château du Vorbourg existait encore, les habitants des villages de Pleigne, de Bourrignon, de Movelier, de Mettemberg et de Roggenbourg étaient tenus d'y conduire le bois d'affouage tout façonné et d'y faire toutes les corvées alors imposées aux autres habitants de la seigneurie de Delémont en faveur du château de l'Evêque en cette ville. Mais après

<sup>1)</sup> Epitome factorum Lucellensium, p. 240 : Quia illa tria castra Vorburgica supra pagum Soigern, cis et trans Byrsam fluvium, in excelsis rupibus, ad custodiendum Alsatiæ ducatus ostia, construxisse et incoluisse referuntur.

<sup>2)</sup> Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Plusieurs urbaires de 1400 à 1500. Ces sortes de documents rapportent fidèlement les usages et les servitudes anciennes et remontent souvent à une haute antiquité. On ne les écrivait qu'à la participation de tous les intéressés, comme les roles et constitutions du pays.

la destruction du Vorbourg, le Prince remplaça ces servitudes par l'obligation de nourrir et élever ses chiens de chasse.

Les terres environnant le château du Vorbourg et en y comprenant même une partie du village de Soyhière, soit depuis les châteaux du Vorbourg jusqu'au torrent de Mettemberg, avaient jadis formé une commune particulière, ayant un ban ou territoire distinct, qui fut réuni à celui de Delémont vers le 15<sup>me</sup> ou au plus tard au 16<sup>me</sup> siècle. A cette dernière époque, ces habitants étaient encore astreints à faire plusieurs corvées et en particulier de servir de geoliers aux prisonniers que le Prince-Evêque détenait à Delémont, la veille de les mettre en jugement. Ils devaient même aller jusqu'à la grise pierre, actuellement le gros caillou, limite de la Prévôté de Grandval, au centre de la vallée de Delémont, pour y recevoir les prisonniers que le Prévôt du chapitre de Moutier livrait au bras séculier des officiers de l'Evêque, et de là les transférer au château de Delémont. Cette servitude rappelle évidemment que le Vorbourg était jadis la résidence d'un seigneur justicier et que la juridiction fut ensuite transférée à Delémont, où son existence se reconnaît déjà au commencement du 13<sup>me</sup> siècle. Il est également connu par des actes que l'Evêque de Bâle possédait les châteaux du Vorbourg et des terres et des droits considérables qui en dépendaient. Il les inféodait à divers seigneurs, mais nous n'avons pas trouvé d'inféodations antérieures à l'année 1364.<sup>1)</sup>

Les villages nommés précédemment formaient une mairie séparée et celle-ci, avec le ban du Vorbourg, nous donne en partie les limites de cette ancienne seigneurie qui touchait au

<sup>1)</sup> Arch. de l'Ev. de Bâle, répert. T. III, p 84, et Arch. de la ville de Delémont. Celles-ci renferment beaucoup de documents relatifs au Vorbourg, qui sont tous d'accord avec notre récit. En 1512 et 1515 les actes font encore mention de l'ancien réage du Vorbourg.

nord à la baronnie d'Asuel<sup>1)</sup>), au sud à la seigneurie de Delémont et à l'est à celle de Sogren, avec laquelle elle se confondait tellement qu'on a vu que le village même de Soyhière était à moitié compris dans le réage du Vorbourg. Mais en même tems et toujours du 15 au 16 siècles et plus tard encore on voyait les droits du château de Sogren s'avancer jusqu'au pied du Vorbourg, jusque sous le château de Delémont, se convertir en corvées pour la culture des prés dépendant de Sogren et faire cultiver ceux-ci par les habitans de toute la partie orientale de la vallée en y comprenant même Delémont.

Il devient dès lors évident que le rapprochement des châteaux de Sogren et du Vorbourg, et que la confusion et l'enchevêtrement des propriétés qui en dépendaient, résultaient d'une possession primitive commune, ou de droits d'un seul seigneur possédant les châteaux et leurs dépendances.<sup>2)</sup>

<sup>3)</sup> En effet, les archives de Lucelle fournissent plusieurs documents qui rappellent des donations faites à ce monastère

<sup>1)</sup> Les domaines des barons d'Asuel étaient précisément limités par le ruisseau de Lucelle, aussi ce fut sur la rive gauche de ce torrent que les Montfaucon fondèrent le monastère de Lucelle, dans le territoire qui leur avait été donné par leur oncle, Berthold, Evêque de Bâle. Les terres des comtes de Sogren, à Pleigne, bordaient la rive droite du ruisseau.

<sup>2)</sup> Les archives de la ville de Delémont reconnaissent sans hésitation que les châteaux du Vorbourg devaient appartenir aux comtes de Sogren et ne former qu'une dépendance de leur château. Liasses relatives au Vorbourg. Voir aussi le Répertoire au mot Vorbourg.

<sup>3)</sup> Walch, *Miscellanea Lucellensia*, T. II, p 345 : Non absimilem controversiam paucis post annis inter se et Henricum Ecclesiæ Basiliensis præpositum de decimis in Pleune, quas Christianus laude et consensu comitum Soyers seu Saugerent adeptus erat, earum partem prædictus præpositus pretendebat, pacifice composuit, Henrico Basil. Episcopo pacis et concordiæ amantissimo potissimum interveniente, cum conditionibus annexis, Lucius III Pontifex Verone circa annum 1185 præsente Henrico Episcopo confirmavit et approbavit.“ Chrétien, second abbé de Lucelle,

dans les 12<sup>me</sup> et 13<sup>me</sup> siècles par les comtes de Sogren pour des terres sises à Pleigne, et plus tard par ceux de Thierstein, leurs héritiers pour des possessions et des droits à Mettemberg, Movelier, Roggenbourg et autres localités voisines, qu'on vient de voir assujetties à des servitudes envers les châteaux du Vorbourg et leurs possesseurs, tant anciens que nouveaux.

Si les chartes ne font pas mention des châteaux du Vorbourg avant le milieu du 14<sup>me</sup> siècle, c'est-à-dire vers l'époque où le tremblement de terre a dû détruire ces édifices, les chroniques racontent cependant diversement leur destruction, qui n'est point entièrement étrangère à notre sujet. Buchinger dit qu'on l'attribue à Louis comte de Ferrette.<sup>1)</sup> Urstisius prétend que les forteresses du Vorbourg, formées de deux châteaux, le supérieur et l'inférieur, servaient de boulevard à Delémont, que les comtes de Thierstein les habitaient étant voisins et probablement les héritiers des comtes de Sogren et qu'elles furent détruites durant leur domination à raison des brigandages de leurs possesseurs.<sup>2)</sup> Les archives de Delémont ne varient guère sur les récits précédents, seulement elles prouvent, qu'au 16<sup>me</sup> siècle, il ne restait que des masures au château inférieur. Montmollin,<sup>3)</sup> dans ses mémoires sur Neuchâtel, raconte la destruction d'un château à Delémont par le comte Louis de 1365 et 1368, mais nous n'oserions appliquer son récit au Vorbourg, quoiqu'il s'y adapterait mieux qu'à celui de Delémont. Remarquons aussi qu'on a peine à croire qu'à la date qu'il donne le château de Delémont ait été complètement relevé

---

de 1136 à 1178. Il est donc à croire que ce don provenait de l'époque de la fondation de Lucelle vers 1124, soit au tems où vivait Oudelard, comte de Sogren. L'acte ainsi rappelé par Walch n'existe plus, mais c'est de ce document que fait mention une bulle du pape Lucius et un acte de vers 1212 que nous citerons plus tard.

<sup>1)</sup> Buchinger, Epit. factorum Lucel. 240.

<sup>2)</sup> Urstisius, Epit. hist. Basil. p. 18, 19. Archives de Delémont-Vorbourg.

<sup>3)</sup> Montmollin T. II, 208. Boyve T. I, 245, année 1365.

après sa ruine par le tremblement de terre. <sup>1)</sup> Schœpflin partage l'opinion de Urstius, seulement il est dans l'erreur lorsqu'il croit que les nobles possesseurs du Vorbourg étaient vassaux du comte de Vrobourg. Jusqu'ici, à l'exception des évêques de Bâle au 14<sup>me</sup> siècle, on n'entrevoit encore que vaguement les anciens possesseurs du Vorbourg. Quant aux nobles de ce nom, nous avons écrit leur histoire diplomatique, et ils sont complètement étrangers à la possession de ces châteaux. Le premier de cette famille habitait une maison au Vorbourg, à la fin du 15<sup>me</sup> siècle. C'était un tisserand et du nom de son habitation on l'appelait le tisserand du Vorbourg et ses enfants les Vorburger. Comme il avait acquis de la fortune, il épousa une femme qui appartenait à la petite noblesse, mais dont la naissance était illégitime. Insensiblement les successeurs laissant de côté le nom d'Ulin, d'Uli que portait leur ancêtre, devinrent les nobles de Vorbbourg, et même au moment de leur extinction, en 1718, ils avaient le rang de barons. Ils n'avaient aucun autre rapport avec le Vorbourg et ne possédaient aucun fief noble qui en dépendit. <sup>2)</sup>

Buchinger et Acklin sont d'accord pour faire habiter les châteaux du Vorbourg par les avoués de Moutier-Grandval et nous allons actuellement quitter la description de ces manoirs pour étudier celle de leurs anciens possesseurs.

---

### III. Les comtes de Sogren considérés comme les avoués de Moutier-Grandval.

L'histoire des anciennes familles nobles est à peu près renfermée entièrement dans les actes relatifs aux monastères

---

<sup>1)</sup> Schœpflin, Alsatia illustrata, T. II, p. 53.

<sup>2)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle. Liasses volumineuses sur les nobles de Vorbourg.

des contrées où ces familles ont existé et c'est dans ces sortes de documents que nous chercherons d'abord l'origine des comtes de Sogren.

Les archives de Moutier-Grandval nous apprennent que cette abbaye fut fondée au septième siècle par Gundonius, duc d'Alsace, dont on fixa la mort vers l'année 640. Un de ses successeurs, Atticus, ne voyant pas sans mécontentement la prospérité des Bénédictins de ce monastère et l'accroissement de leurs domaines dans le duché d'Alsace, résolut de les dépouiller de leurs biens. Il vint avec une armée dans le Sorne-gau, dévasta les terres de l'abbaye et fit mourir l'abbé Germain et son Prieur Randoald. Atticus obtint le duché d'Alsace vers 662 et il mourut vers 690.<sup>1)</sup>

La persécution d'Atticus ne fut pas de longue durée; en peu de tems Grandval devint un lieu célèbre que les rois Mérovingiens et Carlovingiens enrichirent successivement. Les comtes d'Alsace, issus d'Atticus, conservèrent les droits de patronage sur cette abbaye et l'un d'eux, Luitfried III, se disant Seigneur du monastère, pria l'Empereur Lothaire de prendre Grandval sous sa protection, ce que fit ce prince le 25 Août 849, en garantissant au comte et à sa postérité la possession de ses droits sur cette maison religieuse, sous la seule protection du souverain.<sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> Bobolène, *in vita Sti. Germani. Schœpflin, Alsatia diplom. et illustrata.* Plusieurs auteurs.

<sup>2)</sup> Boyve, *Annales de Neuchâtel*, T. I, p. 79, appelle ce Luitfried comte d'Egisheim et beau-frère de Lothaire. -- Quoique nous ayons puisé les actes que nous citons soit dans les archives qui les renferment, soit dans diverses publications antérieures à celle des Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle par M. Trouillat, nous citerons en général son ouvrage, quand il contiendra ces actes, afin de ne pas multiplier les citations et les sources où nous avons puisé. Ainsi l'acte de 849 est tiré du T. I, p. 108.

Hugues IV, comte d'Alsace, fils du précédent, obtint de Lothaire, roi de Lorraine, une nouvelle confirmation des biens de Grandval, le 19 Mars 866.<sup>1)</sup>

En 884, un autre comte, Luitfried IV, de la même famille, réclama une pareille garantie de la part de l'Empereur Charles-le-Gros.<sup>2)</sup>

L'Empire de Charlemagne ayant été partagé, il se forma un royaume dans la Bourgogne transjurane et Grandval fut compris dans ce nouvel Etat.<sup>3)</sup> Un des descendants des comtes d'Alsace précités, aussi du nom de Luitfried, non content de jouir des droits de patronage ou d'avouerie que sa famille exerçait sur Grandval, partagea entre ses enfants les domaines du monastère au point de ne plus laisser de revenus suffisants pour l'entretien des Bénédictins. Ceux-ci s'en pleignirent et le roi Conrad de Bourgogne, après avoir consulté les grands de sa cour, obligea le fils de Luitpold à restituer au monastère les biens qu'il ne tenait qu'à titre de bénéfice et il en restitua la possession aux Bénédictins, défendant qu'à l'avenir aucun souverain quelconque ne put en disposer à quel titre que ce fût. Cet acte est du 9 mars 962.

Alors il était nécessaire de placer les biens temporels des églises sous la protection de quelque seigneur qui fut en état de les protéger; aussi il y a lieu de croire que le comte Luitfried, tout en renonçant à l'usurpation commise par son père, du même nom que lui, resta néanmoins l'avoué du monastère. C'est l'opinion des annales de Grandval qui nous apprennent

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 112.

<sup>2)</sup> Même lieu, p. 120.

<sup>3)</sup> Même lieu, p. 134. — Boyve, T. I, p. 89, dit que Rodolphe I, roi de Bourgogne, donna en 891 à Luitfried, comte d'Eguisheim, le monastère de Grandval à titre de fief, ou en toute propriété, pour disposer des revenus après avoir pourvu à l'entretien des moines, selon l'usage de ce tems, et que ce fut à la suite des abus que commit Luitfried qu'intervint le jugement rendu par le roi Conrad, auquel il donne la date du 8 Mars 957; p. 103.

de plus que ce comte, n'ayant pas d'enfants, passa les dernières années de sa vie à Grandval où il prit l'habit de moine et y mourut vers l'an mil, en haute réputation de piété.<sup>1)</sup>

Il semble qu'après sa mort l'avouerie de Grandval aurait dû passer à la descendance de son frère Landolt, souche des Habsbourg, tandis qu'on la trouve peu après dans la branche Eberhardienne ou dans la maison des comtes d'Egisheim.<sup>2)</sup> L'un d'eux, Gérard I, avait épousé Pétronice, petite-fille de ce même Conrad, roi de la Transjurane, et ses enfants se trouvaient encore proches parents du roi Rodolphe III qui, en l'an 999 et 1000, désirant récompenser l'Evêque de Bâle des services qu'il lui avait rendus et restaurer son Evêché fort appauvri par les dévastations des Hongrois, lui donna l'abbaye de Grandval et ses dépendances, c'est-à-dire qu'il lui abandonna ses droits de souveraineté sur le monastère.<sup>3)</sup> Il est donc naturel de penser que ce fut en considération de cette parenté que le roi de Bourgogne, ou bien l'Evêque de Bâle, transféra l'avouerie de Grandval dans la famille d'Egisheim, descendants du reste de la même souche que Luitfried, le dernier avoué. D'après le diplôme de l'Empereur Lothaire, 25 Août 849, cette avouerie devait en effet appartenir de plein droit aux héritiers des comtes d'Alsace issus du fondateur de Grandval.<sup>4)</sup> La possession de ces droits de patronage par la

---

<sup>1)</sup> *Historicum ecclesiæ collegiatæ monasterii Grandis Vallis.* Manuscrit rédigé en 1764, par Jacques Joseph Chariatte, Prévôt de ce chapitre, en faisant usage de tous les documents renfermés dans les archives de cette corporation.

<sup>2)</sup> Schœpflin, *Alsatia illustrata*, T. II, p. 484.

<sup>3)</sup> Trouillat, T. I, p. 139, 140. Boyve T. I, p. 110.

<sup>4)</sup> Trouillat, T. I, 108. L'acte dit : *Sed liceat memorato Lutefrido suisque successoribus res prædicti monasterii sub immunitatis nostræ defensione quieto ordine possidere.* « La résiliation, faite par un autre Luitfried, en 962, ne devait concerner que l'usurpation commise par les avoués et non pas les droits mêmes de ceux-ci. On réprimait l'abus et non le légitime exercice du droit.

maison d'Egisheim ressort encore de l'attachement qu'elle conserva pour le monastère fondé par ses ancêtres et où l'un d'eux était mort en si bonne réputation. Aussi lorsque, en 1049, le pape Leon IX, frère du comte Gérard précédent, vint visiter ses parents dans son pays natal, il voulut aussi voir cette abbaye célèbre. Il était en Alsace en Novembre et à Besançon en Décembre suivant; toutefois, comme il consacra le 17 de ce dernier mois l'église du monastère de Hohenbourg, fondé par Ste. Odile, fille du duc Atticus, il est évident que ce fut dans la seconde moitié de Décembre qu'il passa à Grandval.<sup>1)</sup> Chemin faisant il consacra plusieurs églises et, chose à remarquer, les historiens citent précisément celles qui dépendaient des domaines de sa nombreuse parenté. Ils nomment d'abord la chapelle de St. Pancrace près de la tour de Tagesbourg au château d'Egisheim,<sup>2)</sup> puis l'oratoire du château de Ferrette, récemment bâti ou réparé par Frédéric, fils de Louis, comte de Montbéliard, et de Sophie, sœur de Pétronice précédée.

En même tems Hugues IV, comte d'Egisheim, frère de Léon IX, avait épousé Mathilde, sœur de Frédéric. C'était par conséquent chez un proche allié de sa famille qu'il avait fait cette seconde station durant son voyage.<sup>3)</sup> De Ferrette il passa à Hibolskirch, localité actuellement sans importance dépendant de Ferrette, où il consacra une humble chapelle. Delà il vint au Vorbourg, en passant devant Sogren, et il y bénit l'oratoire

<sup>1)</sup> Docum. de la Suisse romande, I. liv. Pièces à l'appui du Mém. sur le rectorat de Bourgogne. — Selon un acte des archives de Lausanne, Léon IX aurait passé au monastère de Romain-Moutier le 27 Septembre 1049; d'après le chanoine Fontaine, T. I, p. 19, ce pape visita l'abbaye de Reichenau le 23 Novembre et y consacra un autel. Il revenait alors de Mayence.

<sup>2)</sup> Golbery, Antiquités d'Alsace, Haut Rhin, p. 48.

<sup>3)</sup> Sudan. Basilea sacra, 163. — Buchinger, 241. — Plusieurs notes manuscrites dans les archives de Delémont; un tableau dans la chapelle du Vorbourg, et autres sources.

du château inférieur, en le plaçant sous l'invocation de St. Imier.<sup>1)</sup> Buchinger dit positivement que la chapelle du Vorbourg fut consacrée par le pape Léon IX, lorsqu'il visita ses parents en ce lieu, *suos ibi propinquos*. Les archives de la ville de Delémont ajoutent que cette consécration eut lieu sur les instances des parents du souverain pontif. Du Vorbourg il se rendit à Grandval où il confirma une donation faite à ce monastère par ses ancêtres et consistant en quelques dîmes et terres situées à Egisheim; on voit en effet ces biens figurer dans les actes subséquents de l'abbaye.<sup>2)</sup> C'est après son retour à Rome, 1053, qu'il ratifia aussi à l'Évêque de Bâle la donation que le dernier roi de Bourgogne lui avait faite de l'abbaye de Grandval et de ses dépendances.

Si, dans ces actes, on ne voit pas précisément la preuve diplomatique que les comtes d'Egisheim possédaient alors l'avouerie de Grandval, du moins tous les faits démontrent que cette famille lui était singulièrement attachée et que ces relations ne pouvaient guère venir que de l'exercice des droits de pa-

<sup>1)</sup> Buchinger, Epit. fast. Lucel. 240. *Inter quorum rudera (castra Vorburgica), illæsum adhuc Sacellum St. Hymerii à Christi fidelibus frequentatur, à saepe dicto Leone Papa IX, cum ex itineris intervallo, suos ibi propinquos atque etiam monasterium Grandisvallense inviseret, consecratum.* — Un ancien manuscrit conservé dans la sacristie de la chapelle du Vorbourg porte les termes suivants, qui se trouvent à peu près les mêmes dans divers écrits des archives de Delémont (traduction:) L'an 1049, le Pape Léon IX, fils de Hugues IV, comte de la Basse-Alsace, et de Helvige, comtesse d'Egisheim, consacra cette chapelle du Vorbourg, en visitant l'abbaye de Moutier-Grandval fondée par ses ancêtres.

<sup>2)</sup> Annales de Moutier-Grandval. — Trouillat, T. I, p. 181. — Les annales de Grandval disent que la consécration du Vorbourg eut lieu le lundi de Pâque de l'an 1049. Mais les détails précédents ne nous permettent pas d'admettre cette date. L'auteur a confondu une réconciliation de cette chapelle faite au XVI. siècle le jour où il indique, avec la consécration primitive.

tronage, droits que le diplôme de l'Empereur Lothaire avait assurés aux descendants des fondateurs.

A la fin du 11<sup>me</sup> siècle, durant les démêlés du sacerdoce et de l'Empire, toute la Transjurane se trouva engagée dans cette querelle. Les Evêques de Bâle et de Lausanne embrassèrent vivement le parti de l'Empereur Henri IV. Ils furent soutenus par leur puissante famille, les comtes d'Oltingen et de Fenis-Hasenbourg, et à eux se joignirent les comtes de Habsbourg et de Lenzbourg. L'Alsace était également divisée. L'Evêque de Strasbourg tenait le parti de l'Empereur, et Hugo, comte du Nordgau et d'Egisheim, était un zélé partisan de Grégoire VII. Dans les Etats de l'Empire, les Bénédictins qui soutenaient ce Pontif, se virent en butte aux persécutions de ses adversaires et l'Empereur expulsa de leurs monastères plusieurs confréries de Bénédictins et les remplaça par des chanoines qui lui étaient plus soumis.

A l'instigation de l'Evêque de Bâle, Bourcard d'Oltingen-Hasenbourg, l'Empereur fit éprouver le même sort aux Bénédictins de Grandval.<sup>1)</sup> Au rapport des annales de Beinweil, cet événement dut avoir lieu vers l'année 1075, c'est-à-dire dès le commencement des hostilités. En effet aussitôt qu'éclata la guerre des investitures, Bourcard, Evêque de Bâle, et son parent Bourcard, Evêque de Lausanne, prirent les armes en faveur de Henri IV et encoururent l'excommunication; toutefois comme ce ne fut qu'en l'année 1079 que ces deux prélats et leurs partisans parvinrent à chasser de l'Helvétie bourguignonne les ennemis de Henri IV et lui reconquirent cette province, il est probable que la sécularisation de Grandval eut lieu entre

<sup>1)</sup> Aeklin, annales Beinweil, T. I, p. XII. — On peut lire dans la chronique d'Hirsauge de Tritheim, T. I, p. 305, des détails curieux sur la conduite et la violence de cet Evêque de Strasbourg, Werner II, dont on vient de parler, et il n'était point le seul Evêque qui se livrat alors à ces cruautés, comme le rapportent plusieurs auteurs dont quelquesuns seulement ont été cités par M. Trouillat, T. I, p. 202.

les années 1075 et 1079, correspondant à l'époque de la plus grande violence de la guerre.

Mais lorsque l'Evêque de Bâle se fut réconcilié avec la cour de Rome, il s'éleva de graves difficultés entre lui et les avoués de Grandval qui avaient contribué à l'expulsion des moines et qui s'étaient emparés de leurs biens. Les uns voulaient conserver les domaines usurpés, parce qu'ils provenaient de dons faits par leurs ancêtres, et les autres désiraient rétablir les Bénédictins dans leur monastère. On ne put pas les mettre d'accord qu'en donnant aux avoués et à leurs successeurs toute la contrée qui s'étend depuis Sogren, en delà de la Byrse jusqu'à l'Aar avec tous les droits de souveraineté. On laissa aux nouveaux chanoines le restant des biens qui avait autrefois appartenu à Grandval.<sup>1)</sup> L'Evêque, de son côté, pour appaiser la colère divine, promit de faire construire sans retard un monastère pour y réunir les moines dispersés de Grandval, ce qu'il exécuta ponctuellement quelques années après, en fondant à Bâle le couvent de St. Alban, sous la règle réformée de Cluny (1083). En même temps les avoués de Grandval bâtissaient dans la partie du district de Sogren qui leur était échue en partage, un autre monastère de l'ordre de St. Benoit qu'on appela Beinweil.<sup>2)</sup> Ces avoués et fondateurs sont appelés comtes d'Egisheim, de Sogern, de Vrobourg et de Hasenbourg. C'est la première fois qu'on voit apparaître le nom des comtes de Sogren ou Sogern, mais nous aurons à rechercher comment et à quel titre ces comtes pouvaient être les avoués de Grandval.

<sup>3)</sup> Ce récit est tiré de la chronique d'Alsace de Caspard Merklein; il a été répété et admis par plusieurs auteurs, en

<sup>1)</sup> Les annales de Grandval disent que l'Evêque de Bâle n'eut point de part dans la dépouille de ce monastère.

<sup>2)</sup> Le nom latin est ordinairement écrit Ossavilare, Ossavillare. Aussi ses armoiries sont de sable à deux os (tibia), placés de droite à gauche d'argent et à 4 à 6 montagnes de même.

<sup>3)</sup> Sudan, Basilea sacra. — Buchinger, Epitome fastorum Lucel., 241. — Morel, Hist. de l'Ev. de Bâle, p. 40. — Trouillat,

même tems que tous les annalistes de Grandval le copiaient constamment, comme étant ce qu'il y avait de plus certain relativement à la dissolution de cette ancienne abbaye et à sa conversion en un chapitre de chanoines.<sup>1)</sup> Car nous ne refuterons pas ici l'opinion émise par quelques auteurs qui ont avancé, sans preuve, que l'établissement du chapitre de Grandval a eu lieu par les ordres de Berthe, reine de la Bourgogne transjurane. Elle a pu et dû restaurer cette abbaye dévastée par les Hongrois, mais non pas remplacer les Bénédictins par des chanoines, car, dans plusieurs actes postérieurs, il est encore fait mention de l'existence d'une abbaye à Grandval et non pas d'un chapitre.

En 1764, J. J. Chariatte, un des derniers Prévots de Grandval, qui avait fait une étude spéciale des archives de cette corporation, avoue qu'il ne trouvait pas d'autres renseignements que le récit de Mercklein sur cette importante partie de l'histoire de Grandval. Il dit seulement que les premiers avoués furent les ducs, puis les comtes d'Alsace ; que cette avouerie passa ensuite à leurs descendants les comtes d'Eguisheim et aux successeurs de ceux-ci, les comtes de Habsbourg et de Ferrette et ensuite aux barons de Frobourg et de Hasenbourg.

Dans un mémoire publié en 1788 en faveur de Grandval on nomme les mêmes avoués que Mercklein, seulement il est dit les Ferrette dits de Sogren.

Nous avons vainement cherché dans les bibliothèques de la Suisse et de Colmar la chronique d'Alsace de Gaspard Mercklein que Buchinger cite comme un ouvrage imprimé. Nous l'avons inutilement demandé à M. le Bibliothécaire de Strasbourg ; il n'existe point dans la bibliothèque impériale de Paris,<sup>2)</sup>

Monuments, T. I, 214. — Mémoire pour l'Eglise collégiale de Moutier-Grandval contre le Procureur de l'Evêque de Bâle, 188, p. 9. — Annales de Grandval, par le Prévot Chariatte. Annales de Beinweil, par Acklin.

<sup>2)</sup> Boive, Mémoires sur Neuchâtel, T. I, p. 98 et 110.

<sup>3)</sup> Lettre de M. Depping, 20 Novembre 1859.

en sorte que ce document rapporté avec tant de précision par l'abbé de Lucelle, reste actuellement inconnu. M. Liblin, rédacteur de la Revue d'Alsace, a également fait des recherches pour trouver cet ouvrage et il présume qu'à l'époque où Buchinger l'a cité, soit vers 1663, ce livre était manuscrit et que cet abbé espérait alors que son auteur le ferait imprimer. Car Buchinger, dans sa publication intitulée *Summarischer Bericht von Ursprung, Stiftung etc. des Gotteshauses Lützel — Bruntraut — Straubhaar, anno 1663*, donne l'indication suivante : *Appendix Caspari Mercklin argentinensis ad chronicon Alsatiæ impressa.*

Schœpflin qui a consulté tant de documents relatifs à l'histoire d'Alsace n'a point cité Mercklin, tandis qu'il indique plusieurs fois Buchinger. Celui-ci n'a certainement pas inventé les citations très-précises qu'il attribue à Merklein et qu'il a fait imprimer en lettres italiques dans son ouvrage intitulé *Epitome fastorum Lucellensium, Bruntruti 1667*. Ces citations occupent les pages 241 à 245 de cet opuscule. Elles ont été copiées, mais avec des variantes, par Vincent Acklin qui écrivit les annales de Beinweil, de 1723 à 1732, sous le titre de *Chronica domesticana monasterii Sti. Vincentii, omnium Sanctorum in Beinwiler*, en plusieurs volumes in folio. Il avait puisé dans les archives de ce monastère et à plusieurs bonnes sources qui rendent son ouvrage fort important. Les annalistes de Moutier-Grandval en ont fait de même. Les avocats de ce chapitre et ceux de l'Evêque de Bâle ont également emprunté le récit de Merklein dans leurs volumineux mémoires en partie publiés à la fin du siècle dernier (1788).<sup>1)</sup> Ajoutons que des traces de ce récit se retrouvent sur une feuille de papier que nous avons

<sup>1)</sup> Le mémoire de Grandval ne dit pas s'il a copié le passage de Merklein dans l'ouvrage de Buchinger, qu'il cite précédemment, mais il donne seulement en note, page 8, note 23 : Caspard Merklein, dans l'appendice de la Chronique d'Alsace ; puis il copie en partie les mêmes passages que Buchinger. Plus loin, page 9, il cite encore le même Merklein, loco citato.

vue aux archives de l'Evêché de Bâle et qui par la nature du papier et par son écriture nous a paru appartenir à la seconde moitié du 15<sup>me</sup> siècle.

M. Morel, dans son histoire de l'Evêché de Bâle, Strasbourg 1843, a admis ce même récit et M. Trouillat, dans ses Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, T. I, p. 214, l'a copié de lui. Mais tous deux ne connaissaient point l'original ou l'ouvrage de Mercklein.

Ces divers faits nous font présumer, comme M. Liblin, que M. Buchinger avait réellement eu en main la chronique de Mercklein et qu'il comptait que celui-ci la ferait imprimer. Mais ce manuscrit s'est sans doute perdu ou se trouve caché dans quelque bibliothèque, où Schœpflin lui-même n'a pu le découvrir. Il semble cependant qu'à raison des variantes que donne Acklin, cet ouvrage était connu de celui-ci, mais où Mercklein avait-il puisé son récit? d'où avait-il tiré ces données si précises sur Grandval, Beinweil, St. Alban? C'est ce que nous ne pouvons savoir et c'est le motif qui nous a fait faire tant de recherches pour retrouver son ouvrage. Nous croyons donc qu'il ne sera pas sans importance pour l'histoire en général, et pour notre sujet tout particulièrement, de copier tex-tuellement l'extrait de Mercklein, imprimé en lettres italiques dans l'Epitome fastorum Lucellensium, avec les variantes du manuscrit d'Acklin, puisque MM. Morel et Trouillat n'en ont donné qu'une partie.

*„Insaniore audacia Cæsar in aliquot ordinis S. Benedicti Monasteria desæviit, ex quibus abbates et monachos, quos Gregorio adhærere suspectos habebat, ausu temerario exterminavit, et Canonicos sacerulares substituit, hocque infortunium præ ceteris graviter sensit inclytum et famosum Grandis Vallense Monasterium, quod Cæsar ejectis monachis, in præposituram saceralem converti fecit, instigante, uti creditur, et procurante Basiliensi episcopo, quem, uti Sedunensem et Lausannensem, Henricus non longe ante ad Principum fastigium sublatos sibi totos constrinxit. Postquam verò Cæsar exaucitoratus fuit,*

„graves et diuturnæ, inter episcopum et monasterii Grandis-  
vallensis Advocatos, videlicet Comites Egisheim, Soigern,  
Vroburg, Hasenburg, etc., qui monachos restituendos vo-  
lebant, exortæ sunt discordiæ, neque aliter sopiri potue-  
runt, quam ut totus Tractus, quam longe lateque à Soi-  
gern trans Byrsam ad arrarim usque patet, cum omni  
dominio, deinceps dictis advocatis, eorumque hæredibus  
proprius foret et esset; canonicis verò, noviter institutis,  
cætera loca et bona, ad Grandem Vallem ab antiquo spec-  
tantia, remanerent, et Episcopus ad placandum divini  
Numinis et Sti. Benedicti indignationem, pro congregandis  
monachis, ex Grande-Valle eliminatis, sine mora aliud  
ejusdem ordinis monasterium construi efficaret, quam con-  
ditionem exacte adimplevit. Nam paucis post annis extra  
muros urbis Basiliensis — S. Albani cœnobium sub re-  
formatione Cluniacensi fundavit, et per amplis facultatibus  
dotavit.“

Acklin nous donne le récit avec la variante qui suit :

„Nutante Henrici fortuna gravis postea inter Epis-  
copum Basiliensem et dicti monasterii advocatos qui mo-  
nachos reducere satagebant, contentia exorta est, nec aliter  
sopienda fuit quam iisdem advocatis, scilicet de Egisheim,  
de Soyers sive Sogeran, Ferretto, volgo Pfirt, de Vroburg  
et Hasuel sive Hasenburg comitibus sive dynastis, districtus  
Sogerensis, quam longe lateque trans Byrsam ad Ararim  
usque patet, proprius deinceps foret; et canonicis cætera  
loca et bona ad Grandemvallem ab antiquo spectantia  
remanerent; Episcopus vero pro dicini numinis ira pla-  
canda et illatis damnis resarciendis, divo Benedicto ejusque  
alumnis, præsertim dispersis Grandevallensibus, aliud mox  
monasterium construeret. Quam concordiæ conditionem  
paucis post annis, anno 1083, Urstisio teste, adimplevit,  
atque extra muros urbis Basiliensis St. Albani cœnobium de  
reformatione Cluniacensi condidit Episcopus Basil. Bur-

„chardus, et ejectos ex Grandivalle monachos collegit, ab Hugone Cluniacensi reformatos.“

Après cette variante d'Acklin, nous continuerons de copier la citation de Buchinger :

„Sed et memorati advocati divinitū inspirati, in Tractu ulteriori Soigerensi, alterum d. Benedicti monasterium Beinwilense condiderunt.

„Successu temporis magna pars Tractus seu comitatus Soigerensis ad comites de Thierstein, ex pactis inter illos et comites Soigerenses, seu Ferrettenses et Vroburgicos, hinc inde matrimonii, devoluta fuit.“

Buchinger interrompt alors cette citation et dit :

Huc usque præfatus auctor Mercklein, ex quo satis clarescit, Monasterii Grandisvallensis Metamorphosin funestumque easum aliiſ duobus insignibus Cœnobiis propagationem et incrementum præbuisse, quod de Beinwilensi idem auctor (recensitis pluribus insignibus Cœnobiis ab Hirsaugensi, diœcesis Spirensis, nominatissimo monasterio procreatis seu reformatis) sequentibus verbis innuit :

Les passages suivants que nous allons copier de Buchinger, n'ont pas été rapportés par MM. Morel et Trouillat.

„Præter memorata nigrorum monachorum Cœnobia, in quæ ex Hirsaugiensi Sanctorum Seminario antistites et monachorum familie transplantatæ sunt; duo in ultimis hinc inde, ducatus Helisacensis, finibus, plerisque incognita, reperientur; unum quod Helispach sive Allispach dicitur, infra Vogesium montem, in nemore condenso et tenebrioso, non procul à loco, in quo deinde oppidum imperiale Keisersberg constructum est; alterum, Ossawilare dictum, in districtu Sogeren, in Saltu Huzonis, intra montium crepidinem, quæ in comitatum Pipiensem exitus patet, situm est. Quod Oudelardus, comes de Ferretto, dominus in Soyghirs, Nogerus de Vroburg, Udalricus de Egisheim et Burcardus de Asuel, in fundo suo proprio,

« quem ex advocatia Grandisvallensi adepti sunt, consente  
tiente Henrico Cæsare, concorditer fundarunt. Etenim  
cum devota mente recolerent, quanta suis Progenitoribus  
ex dicta advocatia commoda et incrementa obvenissent,  
Deo ejusque Genitrici, St. Benedicto et St. Germano glo-  
rioso Martyri, apud Grandem Vallem corporaliter quies-  
centi, grati animi vicissitudine rependere volentes, novum  
hoc (Videlicet Ossawilere) servorum Dei habitaculum ex-  
truere decreverunt, multisque prædiis et villis munifice  
dotarunt, atque ad id inhabitandum, ex cella Sti. Aurelii,  
in Hirsawe, quam eorum Cognatus, Adalbertus comes de  
Calva, instigante avunculo St. Leone IX Pontifice ma-  
ximo, ante paucos retroactos annos magnifice restituerat,  
Abbatem et monachos, cœlestis vitæ disciplina, omniisque  
morum honestate conspicuos, advocarunt: sub quibus eorum-  
que successoribus hic locus insigniter quandoque floruit.»

Buchinger termine cette citation par ces mots :

Hæc Mercklein, cui Tritemius, in Hirsaugiensi chonico,  
adstipulatur, adeoque Ossawilerensis fundatio, ab annalium Eremi  
B. Virginis et Basiliae sacrae authoribus, inconvenienter, ad an-  
num 1124 vel 1125 refertur.

---

#### IV. Fondation de Beinweil.

D'après ces citations de Mercklein, les anciens avoués de Grandval, après avoir gardé pour eux une partie des domaines de cet ancien monastère, comprise entre la Byrse près de Sogren, jusqu'à l'Aar, et laissé aux chanoines, récemment établis à Grandval, le restant des anciennes propriétés de l'abbaye, auraient fondé en commun, dans le District de Sogren, dans la forêt de Huzon, entre de hautes montagnes qui ferment l'entrée du comté de Bipp, un couvent de Bénédictins au lieu appelé Beinweil, dans leur propre fonds qu'ils avaient eu de la

dépouille de Grandval; et ce du consentement de l'Empereur Henri IV, et en dotant largement le nouveau monastère.<sup>1)</sup>

Ces anciens avoués sont appelés Oudelard, comte de Ferrette, Seigneur de Sogren, Nogerus de Vrobourg, Udalric d'Egisheim et Bourcard d'Asuel.

Acklin nous dit ensuite qu'il ne sait d'où venait le nom de Huzo donné à la forêt où fut fondé Beinweil, à moins que ce nom n'ait été celui d'un des ancêtres des comtes de Sogren.<sup>2)</sup> Il ajoute que Nocherus de Vrobourg était la souche des comtes de Thierstein et qu'Adélaïde, femme d'Oudelard, comte de Ferrette, Seigneur de Sogren, pourrait bien être la sœur de Nocherus. Il fait habiter ces deux comtes dans les châteaux de Sogren et de Vorbourg, disant ailleurs que les Thierstein descendant des Vrobourg-Sogren. Il appelle Udalric, comte d'Egisheim, Seigneur de Sogren et il puise ses opinions dans le nécrologe de Beinweil, qui, sans indiquer l'année de la mort de ses fondateurs, dit, sous date du 17 Septembre : « Obierunt Notgerus, Oudelardus, Burchardus et Udalricus comites Sogerenses et Vroburgenses primi fundatores hujus loci. »

<sup>3)</sup> Buchinger est d'accord avec Acklin pour faire habiter les châteaux de Vorbourg et de Sogren par les avoués de Grandval, seulement ce dernier est plus précis; il veut que Nocherus et l'un de ses fils aient habité le Vorbourg et qu'à

<sup>1)</sup> Le monastère de Beinweil a été plus d'une fois détruit par l'incendie et reconstruit de fond en comble, en sorte qu'on n'y retrouve plus un seul vestige de ses édifices primitifs.

<sup>2)</sup> Le nom de Huzo ou Hugo appartient tout particulièrement aux membres de la famille d'Egisheim.

<sup>3)</sup> Epitome fast. Lucel., p. 240. „Monasterii Grandisvallensis, uti ejusdem vetusta monumenta commemorant, advocatiam, ex una quasi propagine geniti comites Alsatiæ, seu de Egisheim, Habsbourg, Ferretto dicti de Soigern, et de Vroburg, obtinuerunt. Qui tria illa castra Vorburgica (rectius autem Vroburgica nuncupanda) supra pagum Soigern, cis et trans Byrsam fluvium, in excelsis rupibus, ad custodiendum Alsatiæ ducatus ostia, construxisse et incoluisse referuntur.

leur titre de comte, qu'ils portaient comme issus d'une race de comtes, ils aient joint le nom de leur demeure, s'appelant comtes de Vorbourg et ensuite de Vrobourg ; que vers la même époque et peut être à la suite du partage de Grandval, ils aient bâti le château de Vrobourg, près d'Olten, de même que les Thierstein abandonnaient leur vieux manoir du Frickthal pour s'établir au nouveau Thierstein, dans le district de Sogren, près de Beinweil. Nous ne pouvons partager l'opinion d'Acklin sur l'origine du nom des comtes de Vrobourg, puisque le nom de Vorbourg désignait ici simplement la dépendance d'un château, comme on l'employait en tant d'autres lieux pour le même motif. Mais avant de revenir sur les anciens habitants du Vorbourg, il est nécessaire de rechercher comment l'avouerie de Moutier-Grandval a pu se trouver dans la seconde moitié du 11<sup>me</sup> siècle au pouvoir des personnages qu'on vient de nommer, quand, si peu de tems auparavant, elle était aux comtes d'Egisheim.

Il n'était pas d'usage qu'un monastère eut à la fois plusieurs avoués. Il est probable que des quatre seigneurs qu'on a nommés comme avoués, un seul occupait cette charge, mais que tous étaient parents et se croyaient des droits sur les dépouilles de l'abbaye fondée et dotée par leurs ancêtres. D'ailleurs la spoliation des biens des monastères à cette époque de troubles n'était pas chose rare, et peut être leur querelle ne provenait-elle que du mode de partager des domaines sur lesquels ils n'avaient d'autres droits que celui de conquête ou de confiscation.

De plus les noms de famille que les annalistes précédés donnent à ces personnages, ne sont point écrits dans les actes mêmes de Beinweil. Celui de la fondation de ce monastère n'existe plus ; les annales de cette abbaye fixent bien cette fondation à l'année 1085, tandis qu'on a vu que d'autres la reculaient jusqu'en 1124. Le plus ancien acte qui le concerne est de l'année 1146. Il nous apprend qu'Adalbert, noble de Rapolstein, et ses fils Rheinhold, Bertolf, Reinard et sa fille Emma, de même que son frère Reinard, Prévot de l'église de

Strasbourg, ainsi que sa mère Adélaïde avaient donné à Beinweil fondé en partie par leurs prédécesseurs, leur domaine héréditaire du village de Nugerol, ou Nuglar, et après la mort de sa mère Adélaïde, le dit Prévôt Rheinard avait déjà confirmé ce don, entre les mains du *comte Oudelard, avoué de ce monastère.* — Témoins : Frédéric, comte de Ferrette ; Rudolf, comte de Homberg ; Hermann de Bieterlan, Bourcard de Hasenbourg, Notkerus de Pfeffingen, Conrad de Chonneringen. <sup>1)</sup>

D'après Acklin, cette Adélaïde, femme d'un noble de Rappolstein, était la fille de Notgerus de Vrobourg qui mourut dans un âge avancé, au commencement du 12<sup>me</sup> siècle, et fut inhumé à Beinweil. Cette dame, après la mort de son époux, alla également vivre solitairement à Beinweil, près du tombeau de son père et de sa mère, et elle donna à ce monastère les droits héréditaires sur l'église de St. Pantaléon, sur Selbensperg et Lupsingen ; puis elle s'endormit dans le seigneur et fut déposée près de son père. A Beinweil le premier document qui a dû mentionner ce don, rappelé en 1146, passe pour être de l'année 1143. Ortlieb, Evêque de Bâle, étant de la maison de Frobourg, était donc parent des nobles de Rappolstein, quoique l'acte n'en fasse pas mention.

2) En 1147, 23 Juillet, le pape Eugène III confirma la fondation de Beinweil fondé par les nobles hommes Nocherus, Oudelhardus, Burchardus et Oudalricus et offert en honneur de St. Pierre. Ce document rappelle déjà le don de Nuglar fait soit l'année précédente, soit déjà un peu antérieurement.

3) Le 29 Juillet 1152, l'Empereur Frédéric I confirmant à Ulm les possessions de Beinweil, fait usage des termes de la bulle d'Eugène III, en disant que le dit monastère a été construit dans la propriété des nobles hommes Nocheri, Oudelardi, Burchardi et Udalrici. Réglant ensuite les droits des fondateurs à

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 294.

<sup>2)</sup> Même lieu, T. I, p. 306.

<sup>3)</sup> Même lieu, p. 318.

l'avouerie de Beinweil, il ajoute que lorsque le dit Oudelard, alors avoué du monastère, sera mort, son plus proche héritier lui succédera dans cet office et ainsi de suite à l'avenir.

Les annales de Beinweil disent que le premier avoué de ce monastère fut Nocherus de Vrobourg, puis Oudelard de Sogren et ensuite Warnier de Homberg en 1170. Cette charge passa peu après aux comtes de Thierstein dont l'un l'occupait déjà en 1190 et dès lors elle resta dans leur famille jusqu'à son extinction en 1519. Nous ne connaissons pas l'acte de 1170, mais un seulement présumé de 1174, par lequel Louis, de la maison de Frobourg, Evêque de Bâle, atteste qu'une dame de Bâle a cédé à Beinweil une propriété sise à Säeven. L'Evêque termine l'acte en disant qu'il l'a fait munir de son sceau, avec l'approbation de l'avoué, le comte Guarnerio de Homberg. Mais comme alors ce comte était avoué de l'Eglise de Bâle, il y a tout lieu de croire que le titre d'avoué qu'on lui donne se rapportait à cette Eglise et non pas à Beinweil.<sup>1)</sup>

2) En 1193, le pape Cœlestin confirmant encore les possessions de Beinweil désigne les fondateurs de la même manière que dans les actes précédents et n'indique que leurs noms de baptême.

3) Hergott, en rapportant l'acte de confirmation de l'Empereur Frédéric, nomme en note ces fondateurs avec leurs titres : Nocherus de Vrobourg, Oudelardus de Ferrette ou Sogeren, Burchardus de Hasenbourg et Udalricus de Egisheim-Baisbourg.

D'après Acklin, qui avait consulté les écrits de St. Alban à Bâle, Nocherus de Vrobourg aurait été proche parent d'Oudelard de Sogren et peut-être son beau frère. Le premier ha-

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 355. — Les annales de Beinweil donnent à cet acte la date de 1173 et considèrent ce comte de Homberg comme le troisième avoué de ce monastère.

<sup>2)</sup> Annales de Beinweil.

<sup>3)</sup> Hergott, T. II, 176. — Trouillat, T. II, p. XXXIX, regarde cet Udalric comme le même personnage qu'Ulric d'Egisheim, mort vers 1146.

bitait le château du Vorbourg et le second celui de Sogren, qui était par le fait même la résidence des comtes de Ferrette, et l'autre des Thierstein, dont Nocherus était selon lui la vraie souche. Mais vers 1182 les Thierstein étant devenus avoués de Beinweil, trouvèrent plus convenable de bâtir un nouveau château sur le territoire même du couvent, détaché du district de Sogren, pour être plus à portée d'exercer leurs droits d'avouerie. Il ajoute que Bourcard de Hasenbourg habitait le château dont il portait le nom, mais qu'il était de la même famille que les précédents. Quant à Ulric leur confondateur, il en fait un comte d'Egisheim.

Avant de discuter sur les opinions de ces auteurs, nous devons encore citer des actes où nous retrouverons les noms de la plupart de ces mêmes personnages.

---

## V. Fondation de St. Alban et du Petit-Lucelle.

On a vu qu'à la dissolution de Grandval, l'Evêque de Bâle, Bourcard d'Oltigen-Hasenbourg, avait promis de bâtir un monastère pour y recueillir les Bénédictins expulsés de leur antique demeure. En effet, dès l'année 1083 il fonda aux portes de Bâle le couvent de St. Alban qu'il dota de ses propres biens et il engagea d'autres seigneurs à y faire des donations. Parmi ces seigneurs, et dès les années suivantes, figurent en particulier plusieurs comtes de Fribourg, mais le nom de Notgerus ne s'y trouve nulle part.<sup>1)</sup>

Un acte de l'année 1102 nous apprend, que d'après le conseil et à la demande de l'Evêque Bourcard, le comte Odelric de Sougere, pour la rémission de ses péchés et pour le repos de l'âme de son père et de sa mère, a donné au couvent de St. Alban un domaine qu'il possédait au village de Kembs, à

---

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. 5, 8, 9, 10, et T. I. p. 214.

savoir la moitié de l'Eglise, avec les champs, les prés, les forêts, les pêcheries, avec les serfs et les serves, les moulins, le ban, les pâturages et enfin tous les droits qui en dépendaient, comme lui et ses prédécesseurs les avaient possédés. Ce qui fut fait en présence des laïcs et des clercs dont les noms suivent :

<i>Signum Burchardi epis-</i>	<i>S. Rodulphi advocati.</i>	<i>S. Herimanni comitis.</i>
<i>copi.</i>	<i>S. Oudelrici.</i>	<i>S. Loderici, com.</i>
<i>S. Rodulphi præpositi.</i>	<i>S. fratri ejus Oudelardi.</i>	<i>S. Adelperti pincernæ.</i>
<i>S. Hypoldi vicedomini.</i>	<i>S. Burchardi.</i>	<i>S. Lamperti dapiferi.</i>
<i>S. Ozonis decani.</i>	<i>S. Hessonis.</i>	<i>S. Wernheri.</i>
<i>S. Adalberti canonici.</i>	<i>S. Burchardi.</i>	<i>S. Hugonis.</i>
<i>S. Herimanni canonici.</i>	<i>S. Adelgoz.</i>	<i>S. Hugonis.</i>
<i>S. Eberhardi canonici.</i>	<i>S. Adelgoz.</i>	<i>S. Adelberonis.</i>

Fait publiquement par la main tant de sa femme que de son fils, l'an de l'incarnation 1102, indiction X<sup>me</sup>, cycle solaire premier et lunaire 17<sup>me</sup>, régnant glorieusement, l'empereur des Romains Henri (IV), Burchard Evêque, Wilhelm prieur.

Plusieurs actes de St. Alban, de cette époque, sont émis de la même manière, c'est-à-dire que le nom des témoins est précédé d'un S, ou de l'abréviation de Signum, et ils sont rangés dans le même ordre. La première colonne comprend l'Evêque et les membres de son chapitre de Bâle, par rang de dignité. La seconde renferme d'abord le nom de l'avoué de l'Eglise, Rodolphe, comte de Homberg, puis celui du donateur Oudelric et de son frère Oudelard, puis de divers nobles dont les noms de baptême se trouvent dans plusieurs actes de St. Alban depuis 1083. La troisième commence par deux comtes de Vrobourg dont le premier était frère d'Adelbert, un des bienfaiteurs de St. Alban en 1096. Dans ce dernier acte ces deux comtes sont nommés avant l'Evêque : S. Adelberonis comitis, S. Herimanni fratri sui, S. Burchardi episcopi, etc.

Nous entrons dans ces détails pour prouver d'abord que dans la seconde colonne de l'acte de 1102, il ne peut y avoir de doute qu'Oudelric ne soit bien le donateur et Oudelard son frère, et ensuite parce que cet acte plusieurs fois publié en

tout ou en partie n'a pas même été copié sans erreur par M. Trouillat.<sup>1)</sup>

Remarquons d'abord que d'après les termes de ce document, il semble que le père et la mère de ces comtes de Sogren étaient déjà morts et qu'Oudelric avait des fils, tandis qu'on verra 29 ans plus tard apparaître la mère d'Oudelard sous le nom de Cunza ou Cunicia.

Avant de passer à une nouvelle série de chartes relatives au comte Oudelard de Sogren, on doit encore mentionner quelques actes où il apparaît comme simple témoin.

<sup>2)</sup> En 1436 Humbert, Archevêque de Besançon, et Adalbéron, Evêque de Bâle, confirmant la fondation de l'abbaye de Lucelle qui avait eu lieu vers 1424, rappellent le don d'une terre sise à Montsevelier, fait par Berthold de Douanne, sous le témoignage de Frédéric comte de Ferrette, de Henri d'Asuel et de Hudelard comte de Sohires.

On sait qu'il était d'usage d'appeler comme témoins les personnes qui pouvaient avoir des droits sur les donateurs ou sur les biens donnés et l'on verra par d'autres actes que les comtes de Sogren avaient précisément des droits sur Montsevelier, compris d'ailleurs dans le district de Sogren.

On a déjà parlé à l'article du Vorbourg des dons faits à Lucelle dès la fondation de ce monastère des terres situées à Pleigne, et si le donateur n'est pas désigné dans le fragment d'acte qui nous reste, il est évident que le don s'est fait du vivant du comte Oudelard.

<sup>3)</sup> Le 28 Mai 1439, Conrad, roi d'Allemagne, confirma de même la fondation de Lucelle par un acte fait à Strasbourg,

<sup>1)</sup> Nous avons vu et lu l'original aux archives de Bâle, et nous devons à l'obligeance de M. A. Bourckhardt une copie conforme sur laquelle nous avons fait notre traduction. M. Trouillat a publié cette charte, T. II, p. 11.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. I, 262, 266.

<sup>3)</sup> Même lieu, 278.

et parmi les témoins immédiatement placés après les ducs, on lit : les comtes Frédéric de Ferrette, Théodoric de Montbéliard, Udelard de Soeres.

<sup>1)</sup> Un acte de confirmation du monastère d'Interlachen fait à Bâle, en 1133, par Lothaire, roi des Romains, nomme pour témoins : Comitum Friderici de Phirida, Friderici de Zolra, Udelhardi, Hupoldi de Loupa; præterea multi de equestri ordine, Udalrici de Thuno et fratri sui Warnherii.

On a pris cet Udelhard pour le comte de Sogren, mais du rapprochement de son nom de celui de Hupold, comte de Laupen, on a supposé qu'ils étaient frères ou de la même famille. L'acte ne le dit pas, tandis que tout au contraire il indique avec soin la parenté qui existait entre les nobles de Thoune qui suivent les précédents.

<sup>2)</sup> Déjà en 1130, ce même roi Lothaire, confirmant un acte relatif à Trub et à St. Blaise, invoque le témoignage des comtes de Habsbourg, de Hohenberg et de Baden, puis : Graff Lupold von Louppen und sin sun Rudolff.

<sup>3)</sup> M. de Gingins rappelle un acte de Guillaume, archicomte de la Haute-Bourgogne, au commencement du 12<sup>me</sup> siècle où l'on nomme parmi les chevaliers à sa suite Ulrich de Belpa, Lupold de Laupen et ces deux mêmes personnages se retrouvent plus tard comme vassaux du duc Conrad de Zæringen.

<sup>4)</sup> En 1175, 6 Octobre, Berthold de Zæringen, donnant une terre au monastère de Rueggisberg, indique pour témoins Rodolphus Novocastrensis comes, Hupoldus et frater ejus dominus Udalricus Laupensis.

<sup>1)</sup> Zeerleder, Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern, T. I, p. 72.

<sup>2)</sup> Même lieu, p. 67.

<sup>3)</sup> Mém. et docum. de la Suisse Romande, T. I, 47 et 48, note.

<sup>4)</sup> Zeerleder, T. I, p. 107. — Trouillat, T. II, p. XXXVIII. Il croit que ce Lupold était père d'Ulric, mais c'est une erreur ; et il pense également que ces comtes de Laupen pourraient être des descendants d'Ulric de Sougere en 1102 et frère d'Udelard.

Dans ce cas cet Udalric de Laupen ne peut être le même personnage qu'Oudelard de Sogren, mort vers 1170. Nous présumons que cet Udelhard témoin à Bâle en 1133 pourrait bien être le comte de Sogren, mais dans les autres actes nous ne pouvons voir que des comtes de Laupen, sans nulle parenté avec lui. On doit réfuter de la même manière ceux qui prennent Oudelard de Viviers en 1153 pour le comte de Sogren. Les nobles de Viviers n'appartaient point à la classe des comtes, mais seulement à celle des simples gentilshommes et, selon toute apparence, ils étaient vassaux ou bien dans la dépendance des comtes de Sogren, car l'acte de confirmation de Frienisberg, qu'on citera plus loin, nomme parmi les témoins de cette charte, faite par la famille d'Oudelard de Sogren, trois membres de la maison de Viviers : Ebrald, diacre, Hugo, chevalier, et Conon, ministériel. On trouve de même en 1228, dans un acte relatif à l'abbaye de St. Jean de Cerlier, deux nobles de Viviers, Berthold et Ulric, placés au rang de simples gentilshommes<sup>1)</sup>.

Les causes qui ont amené cette confusion de noms et de titres ressortiront bientôt, lorsqu'on verra ce comte de Sogren prendre lui-même un titre nouveau dans une contrée fort éloignée du château qui devait former le siège de sa dynastie.

Mais auparavant il importe de relater encore une seconde fondation de monastère dans une autre partie du territoire qui devait faire partie du district de Sogren. Nous avons vainement cherché l'acte de fondation de ce monastère, ordinairement appelé Klösterlein à cause de son peu d'importance, ou Petit-

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 350, 513, et T. II, p. XXXIX. — M. de Stürler pense que le nom de Viviers est la traduction française de celui de Seedorf, mais dans ce cas ces nobles n'auraient été que des membres de la famille des gentilshommes de Séedorf, dont les noms se retrouvent dans beaucoup d'actes du XIII. au XIV. siècle. C'étaient des vassaux nobles, des ministériels des comtes dits de Séedorf et non pas de la famille de ces hauts barons.

Lucelle, en opposition du Grand-Lucelle ou de la grande abbaye placée en amont de la rivière qui baignait les murs de ces deux monastères. Cet acte n'existe plus, ni en original ni en copie, dans les archives de Bâle qui renferment cependant de nombreux documents relatifs à l'église de St. Léonard à laquelle fut autrefois annexé le Petit-Lucelle.

On ne trouve de renseignements à cet égard que dans quelques annales et en particulier dans les ouvrages de Buchinger et de Walch, tous les deux versés dans la connaissance des archives de leur abbaye.<sup>1)</sup> Ils disent que le monastère du Petit-Lucelle, situé à trois lieues plus bas que l'abbaye, a été fondé vers l'année 1138, par Hudelard, comte de Soigern ou de Ferrette, pour des religieuses de l'ordre de Citeaux, qu'il confia le soin de cet établissement à Chrétien, second abbé de Lucelle, mais que le fils du fondateur ayant molesté les religieuses à l'occasion de grandes parties de chasse, et ne cessant de les inquiéter, on fut obligé de les transférer à Schœnen-Steinbach. Walch, au nom d'Oudelard, ajoute celui de sa femme Adélaïde.

<sup>2)</sup> Buchinger rapporte ensuite que Frédéric, comte de Ferrette, et sa femme Stéphanie, comtesse d'Egisheim, fondèrent, en 1144, le monastère de Feldbach, à une lieue de leur monastère de Ferrette, en expiation des vexations faites au couvent du Petit-Lucelle établi par son père Oudelard.

<sup>3)</sup> Les annales de Beinweil fixent la fondation de ce monastère à l'année 1130, ce qui est plus probable, et disent que ce fut Oudelard, comte de Ferrette, dynaste ou Seigneur de Sogeren, habitant le château de Soyers, alors aussi avoué de Beinweil, qui établit au Petit-Lucelle des nonnes de l'ordre de St. Bernard.

<sup>1)</sup> Buchinger. Epit. fast. Lucel. 143. — Walch, Miscellanea Lucel.

T. I, p. 214. — Chrétien fut abbé de Lucelle de Janvier 1136 à 1178. — Recueil de chartes, T. 1, p. 91.

<sup>2)</sup> Mêmes sources 237.

<sup>3)</sup> Acklin, T. I, p. XL.

Il n'est pas fait mention dans l'acte de fondation de Feldbach des motifs de son établissement, mais Mercklen,<sup>1)</sup> copiant peut être Buchinger, avec variantes, dit que le monastère de Schœnen-Steinbach fut fondé par Nocherus de Wittenheim qui avait deux de ses filles religieuses dans l'ordre de St. Bernard, mais que leur communauté du Petit-Lucelle ayant été fort maltraitée par un comte de Ferrette, fils du fondateur, les deux religieuses portèrent plainte à leur père qui leur choisit une retraite sur ses propres terres (à une lieue d'Ensisheim) et fonda Schœnen-Steinbach.<sup>2)</sup> Schœpflin en fixa la date vers l'année 1135. Ce qui semble indiquer que le Petit-Lucelle avait dû exister déjà quelques années auparavant.

Il y a diverses observations à faire à ces recits : d'abord le terrain sur lequel est bâti le Petit-Lucelle et les terres dont il a été doté faisaient partie du district ou des domaines des comtes de Sogren, comme on le voit par divers actes. Ce ne pouvait donc être ces comtes de Ferrette qui auraient fondé ce couvent sur une terre étrangère. En second lieu Frédéric, comte de Ferrette, fondateur de Feldbach en 1144, était fils de Théodoric, comte de Pont-à-Mousson, de Bar, et de Ferrette, auquel il succéda vers l'année 1105, mais il ne prit le titre de comte de Ferrette qu'en 1124. Ce n'était donc point son père qui avait fondé le Petit-Lucelle et il ne pouvait être fils du comte Oudelard de Sogren.

Walch en nommant Adélaïde, femme du fondateur de ce monastère, avait sans doute vu quelque document pour le lui indiquer et peut-être que de son tems les archives de Lucelle renfermaient des actes relatifs à cette ancienne dépendance de

<sup>1)</sup> Mercklen, Hist. d'Ensisheim, T. I, p. 193. — Schœpflin, Alsatia illustrata, T. I, 450, ne donne pas de détails sur Schœnen-Steinbach, il dit seulement que le Petit-Lucelle fut fondé par les comtes de Ferrette.

<sup>2)</sup> Schœpflin, Alsat. ill., T. I, 451. — Nocherus de Wittenheim fut enterré à Schœnen-Steinbach vers 1170. — Walch, T. I, p. 231, 232.

Lucelle. Il est donc probable que ce fut le comte de Sogren qui fonda ce monastère qui n'était éloigné que de deux lieues de son château. Quant aux molestations dont les religieuses furent victimes de la part du fils du fondateur, il y a diverses manières de les expliquer. Selon un acte de 1131 que nous analyserons plus loin, il y a toute apparence qu'Oudelard eut des fils qui moururent avant lui, et alors ce serait un de ceux-ci qui aurait molesté les nonnes de suite après leur établissement au Petit-Lucelle. Ou bien il aurait pu se faire que le comte Frédéric de Ferrette les eut aussi inquiétées en chassant dans leur voisinage, car Ferrette n'est qu'à  $2\frac{1}{2}$  lieues de là. Comme ensuite on a confondu les Ferrette avec les Sogren, parce que les premiers sont devenus possesseurs du château des seconds, on a pu croire que Frédéric était fils d'Oudelard.

Mais ce qui prouve que le Petit-Lucelle n'appartenait pas aux comtes de Ferrette, c'est que, dès l'année 1190, on voit les comtes de Thierstein en possession de l'avouerie de ce monastère. Celui-ci ayant été abandonné en suite des vexations précitées et les nonnes transférées à Schœnen-Steinbach, Conrad ou Cunzo, comte de Thierstein, restaura ce monastère et y établit des chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin.<sup>2)</sup> Ce comte est le seul de sa famille qui porte le nom de Conrad, et il pouvait le tenir en souvenir de Cunza, mère d'Oudelard et grand-mère de Berthe de Sogren, qui épousa un comte de Thierstein et ce Cunzo était lui-même un des fils de Berthe. Un peu plus tard, en 1202, on trouve aussi une Berthe de Thierstein qui occupait le siège abbatial d'Olsperg.

<sup>2)</sup> Le 11 Février 1207, Rodolphe, comte de Thierstein, frère de Cunzo, qui ne parait pas avoir laissé des descendants, vendit au monastère du Petit-Lucelle sa terre allodiale et ses dépendances situées près de Roggenbourg et de Kiffis et les

---

<sup>1)</sup> Buchinger, p. 144. — Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. XI.  
Walch, Miscell. Luciscell.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. II, p. 35.

droits de patronage sur les églises de Roggenbourg et de Movelier, du consentement de sa femme et de ses enfants, pour 80 mares d'argent, se réservant ses droits d'avouerie sur ces églises pour lui et ses héritiers. De plus il défendit à ses vassaux nobles possédant des fiefs dans la dite terre allodiale de disposer de ces fiefs en faveur d'autres personnes que le monastère du Petit-Lucelle. Ce qui fut fait sous le sceau du vendeur et sous celui de l'Évêque de Bâle, en présence des témoins Henri de Steinbrunn, de Conrad de Falkenstein, de deux Cuno de Rheno, ou de Zerheim, de Cuno de Telsberg, de Conrad de Meisprach, de Rutherus de Lutro, de Bourcard de Sogeron, de Werner de Ratolsdorf, de Cuno de Movelier, d'Ulric curé de Roggenbourg et de Rodolphe, prêtre.

On retrouvera ce Boucard de Sogren et ce Cunon de Telsberg dans d'autres actes, mais on doit observer qu'il est probable que plusieurs de ces témoins étaient précisément de ces hommes nobles tenant des fiefs du comte de Thierstein dans la terre allodiale qu'il vendait alors. Cunon de Movelier devait de même tenir de lui sa maison forte de Movelier et l'on a vu précédemment au chapitre du Vorbourg que Movelier, Roggenbourg et tous les villages voisins, sur la rive droite de la Lucelle, étaient soumis à des servitudes à l'égard du château de Vorbourg, en sorte qu'en les retrouvant ici sous la domination des Thierstein, alors héritiers des Sogren, il devient évident que ces localités avaient fait partie du district de Sogren. Cependant il est probable que toute cette ancienne maîtrise n'appartenait pas en propre aux Thierstein, et que lors du partage de la succession des Sogren ou par suite de quelque engagement de cette seigneurie, il en échut quelques parties aux comtes de Ferrette, qui en 1271 possédaient la seigneurie et le château de Lœwenbourg, entre Roggenbourg et Movelier, et l'on voit déjà, dix ans auparavant, Berthold de Ferrette, Évêque de Bâle, attester que Rodolphe de Movelier a donné en aumone à l'abbaye de Lucelle tous les biens qu'il possédait à Movelier, prés, terres,

champs et chézeaux.<sup>1)</sup> Mais par contre on trouve un acte du 7 Août 1288, par lequel Rodolphe, comte de Thierstein, atteste que son ministériel, Berthold, a résigné entre ses mains la dîme de Mettemberg, qu'il retenait en fief, moyennant que cette dîme soit donnée à l'église du Petit-Lucelle.<sup>2)</sup>

Ce monastère n'eut pas plus de bonheur sous le patronage des Thierstein que sous celui de Sogren. Déjà en 1264, le Petit-Lucelle avait si peu de revenus, que les religieux de l'ordre de St. Augustin qui y demeuraient ne pouvaient plus subvenir à leur entretien.

Ce fut alors que l'Evêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, annexa ce monastère à celui de St. Léonard de Bâle qui appartenait au même ordre. Parmi les témoins de l'acte d'annexion on voit bien figurer un Hermann de Thierstein, au nombre des chanoines de l'Eglise de Bâle, mais aucun comte de ce nom n'y prit part comme témoin ou comme avoué.<sup>3)</sup>

<sup>4)</sup> En 1287, l'Evêché de Bâle étant alors en possession de la Seigneurie de Sogren, échangea avec l'Eglise de St. Léonard de Bâle le quart des dîmes de Kiffis, contre la montagne de Mettemberg, avec champs, prés et forêts.

L'annexion du Petit-Lucelle à St. Léonard ne fut pas heureuse. Déjà en 1486, les chanoines de St. Augustin avaient déserté ce pauvre monastère et alors Gaspard de Zerhein, Evêque

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. 109. — Walch, *Apophasis Lucell.*, manuscrit.

<sup>2)</sup> Même lieu, p. 171, 444 et 455 — Ce même Berthold, portant alors le titre de dispensateur de Pfeffingen, en considération de ce que sa mère était enterrée au Petit-Lucelle, in monasterio B. V. Mariæ de Minori Lucello, donna à celui-ci son meilleur cheval et les armes dont il avait coutume de se servir à la guerre, pour que du produit de leur vente le Prévôt de St. Léonard achète une rente suffisante pour fonder l'anniversaire du donateur. Son seigneur, Rodolphe, comte de Thierstein, ratifia cet acte fait à Pfeffingen le 23 Avril 1267.

<sup>3)</sup> Trouillat, T. II, p. 138.

<sup>4)</sup> Trouillat, T. II, 443.

de Bâle, y établit des religieuses de l'ordre de St. Augustin, qu'il fit venir du diocèse de Worms, mais en 1499, durant la guerre de Suabe, ou de l'Autriche avec les Suisses, ceux-ci brûlèrent et saccagèrent le Petit-Lucelle : les nonnes furent dispersées et le monastère tomba dans un tel état de pauvreté que les chanoines de St. Léonard, n'en pouvant plus rien tirer, l'échangèrent avec l'abbaye de Lucelle pour quelques autres biens. Cet échange eut lieu vers l'année 1505.<sup>1)</sup>

P. Anselme Dietler croit, d'après les actes, que les limites des terres du Petit-Lucelle comprenaient un certain rayon de chaque côté de la rivière, embrassant une partie des bans de Kiffis, de Roggenbourg et d'Ederswyler, ce qui indique que les fondateurs et les bienfaiteurs n'avaient pas leurs domaines strictement limités par le ruisseau de la Lucelle.<sup>2)</sup>

Ce monastère n'offre plus aucune trace de sa fondation primitive, la chapelle et tous les bâtiments ont été restaurés depuis leur annexion à l'abbaye de Lucelle, comme on le reconnaît par plusieurs dates inscrites sur les édifices, ainsi que par les armoiries des abbés de Lucelle.

---

## VI. Fondation de Frienisberg, 1131 à 1170.

Aussi longtemps qu'il a été question des monastères situés dans l'ancien Evêché de Bâle et des actes passés dans la contrée voisine, on a vu qu'Oudelard est en général reconnu pour un comte de Sogren, que les chartes ne lui donnent point de parenté ou de rapport avec les comtes de Ferrette et que ce sont les annalistes seulement qui le désignent avec le titre de comte de Ferrette, Seigneur de Sogren, et ce, parce que, au 13<sup>me</sup> siècle, les comtes de Ferrette se sont trouvés en possession du

---

<sup>1)</sup> Buchinger, Epit. fast. Lucell. 143.

<sup>2)</sup> Voir aussi Trouillat, T. III, p. 328 acte de 1323.

château de Sogren et d'une partie de ses dépendances, sans qu'on ait d'actes indiquant comment ces domaines sont parvenus aux Ferrette.

Nous allons actuellement rencontrer ce même comte Oudelard dans une autre contrée, avec un titre nouveau, et là nous le verrons se confondre en quelque sorte avec les comtes de Thierstein, dont il sera cependant facile de le distinguer.

A une lieue d'Aarberg, sur la route de Berne, sur une des collines qui dominent le Séeland du côté du midi, on rencontre dans un plis du terrain un ancien monastère, supprimé lors de la Réformation et converti actuellement en un hospice pour les sourds et muets. Singulier rapprochement à la destination primitive de cette maison, vouée d'abord au silence et à l'oubli de ce monde, et servant, plus de sept siècles après, à des infortunés condamnés par la nature à un silence éternel.

Il n'y a plus rien d'ancien à Frienisberg que la tour de l'Eglise et encore son angle oriental a été refait ou renforcé en 1573 par un arc boutant, comme l'indique la maçonnerie et une inscription. La tour percée dans ses étages inférieures de fenêtres longues et étroites, a, dans le haut, quatre grandes fenêtres géminées, à plein cintre, mais on ne voit nulle part des traces d'ornementation, excepté à l'angle de la tour contre l'église, où l'on remarque une corniche dans la forme usitée du dix au douzième siècle. Le bésroi a été refait en 1607, mais il supporte une petite cloche sur laquelle on lit en caractères gothiques :  $\ddagger$  o rex Gloriæ, Veni cum pace. MCCCCXV.<sup>1)</sup> L'Eglise a été restaurée plusieurs fois, sa grande fenêtre refaite en 1614, sa voûte de forme ogivale atteste aussi une restauration. Cet édifice était jadis pavé de grandes pierres tumulaires, il en reste un débris sous la tour qui passe pour être la tombe du fondateur. Elle n'offre plus rien de reconnaissa-

---

<sup>1)</sup> Cette inscription se retrouve sur deux cloches de la même époque, une de Grandval, actuellement à Delémont, 1396, et une autre à Péry.

ble, mais il y a quelques années qu'on y remarquait les traces d'un chevalier sculpté, de grandeur naturelle. En 1828 M. Sigismund de Wagner de Berne nous a fourni le dessin de cette pierre et la copie de l'inscription qu'elle portait. Selon le rapport de quelques personnes, cette pierre était au bas de la tour de l'Eglise, mais comme on ne dit pas si c'était contre le mur ou pour former le pavé, nous ne pouvons trancher la question. La pierre tumulaire qu'on nous a indiquée, à diverses époques, et encore en 1858, pour la tombe du fondateur, est en grés ou molasse, brisée, usée, mutilée et méconnaissable, tandis que celle dont M. de Wagner nous a donné le dessin représente un chevalier couvert d'une cotte de maille, très étroite et portant une épée et un bouclier. Au-dessus de sa tête on lisait l'inscription suivante en caractères du 12<sup>me</sup> siècle :

A. DOM. M.C.XXI. VIII. ID. MAJI.

FVDATV. EST : MONASTERIVM. HOC.

AB. ILLVSTRISSIMO. D. VALTHERO. DE. SEEDORF :

CVIUS. FIDELIS. ANIMA :

CUM. CHRISTO. REGNAT. IN. ETERNA.

SUB. HAC. PRESETI. TVMBA.

JACET. FVNDATORIS. OSSA.

Dans l'intérieur de l'Eglise, qui depuis la Réformation et la suppression du couvent, en 1528,<sup>1)</sup> servait de réduit, on

<sup>1)</sup> En 1528, à la Réformation, ce monastère et ses dépendances a été converti en un baillage bernois. Le dernier abbé, Urs Hirsinger, malgré que sa conduite n'eut pas toujours été très-édifiante, refusa d'embrasser la réforme et se retira, avec une petite pension, à l'abbaye de Hauterive, où il mourut en 1539, laissant par testament 200 livres au gouvernement de Fribourg qui en donna 40 à l'hôpital et le reste à la léproserie de Bourguillon. — Collection de documents du chanoine Fontaine. Manuscrit T. I, p. 225, en rapportant l'acte de fondation de Frienisberg.

voyait encore, dans la seconde moitié du 18<sup>me</sup> siècle, quelques vieux tableaux, dont l'un représentait un homme armé, à genoux et la tête découverte, offrant à la vierge Marie l'édifice d'un couvent, sans doute celui de Frienisberg. Une inscription en lettres gothiques presque effacées expliquait probablement le sens du tableau.<sup>1)</sup> Fæsi dit qu'un de ces tableaux représentait une dame offrant un couvent et que l'inscription en lettres gothiques pouvait encore se lire. Son ouvrage a été imprimé en 1768. Ces tableaux devaient nécessairement appartenir à une époque antérieure à la Réformation.

Nous avons encore vu dans les galetas de Frienisberg, en 1858, un grand tableau dont nous avons copié l'inscription suivante, traduite de l'original qui est en allemand.

Noble comte Udelhard dit de Séedorf et sa femme Adélaïde, avec l'aide de sa mère Chunzza, ont fondé le couvent de Frienisberg en 1131. Il est parvenu à l'Etat de Berne en 1526 et il a été renouvelé sous le bailli Nicolas de Kilchberger le 26 Septembre 1699.

Ce tableau est peint sur bois, il est orné de diverses armoiries des baillis et de celles du monastère, qui sont de gueules à la crosse d'or en pal posée sur 6 montagnes d'argent et adextrée d'une étoile d'or. L'écu, de forme ovale, est bordé d'azur.

Au rapport de M. de Wagner, on fit des fouilles dans l'église de Frienisberg, entre les années 1806 à 1812, et l'on rencontra une tombe renfermant le squelette encore entier d'une femme, avec de longues et belles tresses de cheveux blonds.<sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Fæsi, Staats- und Erdbeschreibung, T. I, p. 687. — Cet auteur était si mal renseigné sur la fondation de Frienisberg, qu'il dit qu'Ulric et Walter de Séedorf, ainsi que le comte de Falkenstein, assisté de Guido, Evêque de Lausanne, ont été les premiers fondateurs de ce monastère.

<sup>2)</sup> Lorsqu'on ouvrit les tombeaux de St. Denis, le 22 Octobre 1793, on trouva le corps de Louis de Saucère, connétable de

Mais le tout se réduisit en poussière au contact de l'air et sous les mains trop rudes des ouvriers. On crut alors que ce pouvait être le corps d'Agnès, fille d'Oudelard de Sogren.<sup>1)</sup> On sait que c'était l'usage d'enterrer les seigneurs et leur famille dans les églises qu'ils avaient fondées et dotées, et l'on a vu qu'à Beinweil se trouvaient inhumés Nogerus, sa femme et leur fille Adélaïde.

Selon divers renseignements il paraîtrait que le comte Oudelard et sa famille auraient séjourné au château de Séedorf, qui devait exister où se trouvent aujourd'hui l'auberge, la cure et l'église de ce village et que ce manoir aurait été détruit durant les guerres que les ducs de Zäringen firent aux Seigneurs de la contrée de 1188 à 1200.<sup>2)</sup>

---

France, mort en 1402, ayant la tête encore garnie de cheveux longs bien tressés. Hist. de Paris par Dulaure, p. 824. — Le même fait s'est reproduit ces années dernières lorsqu'on rebâtit l'église abbatiale de Grandval. Une très-ancienne tombe renfermait le squelette d'une jeune femme enceinte, comme le prouvait le fœtus encore très-reconnaissable, et elle avait une grande chevelure blonde tressée, ou nattée, que les ouvriers ont enlevée, sans que ces cheveux séculaires soient tombés en poudre.

<sup>1)</sup> Dans les diverses réparations faites à Frienisberg, on a employé les pierres tumulaires qui pavaiient ou ornaient l'église et le cloître. Nous en avons encore remarqué une dans le cloître sur laquelle on croit reconnaître les armoiries de la famille d'Onze ou Oenz au XIII. siècle, l'écusson a du moins une grande ressemblance avec les sceaux de ces nobles, en 1263 et 1278. — V. Zeerleder. — Il y a plus de 30 ans qu'on a découvert dans la chapelle du château de Montjoie une tombe renfermant une jeune femme et un enfant parfaitement conservés, quoique leur inhumation datat de plusieurs siècles. Du reste là aussi se trouvaient plusieurs autres corps presque intacts des sires de Montjoie, dont la conservation paraît due à la nature même du terrain. Le corps de la dame se voit encore dans la chapelle.

<sup>2)</sup> Il est à remarquer que dans la plaine du Séeland et sur les collines tertiaires du bassin suisse on bâtissait les châteaux

Le nom de Frienisberg apparaît dans plusieurs documents sous la traduction latine de Mons aurora. Viendrait-il de la vue magnifique dont on jouit, près de ses édifices, sur une vaste étendue du Séeland, et qui offre un spectacle admirable lorsque le soleil dore de ses premiers feux la longue chaîne du Jura, les lacs de Bienne et de Neuchâtel et toute cette belle vallée que l'Aar parcourt de l'ouest à l'est, serpentant, comme un ruban argenté, entre les champs et les prairies, se perdant sous l'ombrage des forêts, pour reparaître bientôt près des blanches maisons, des bourgs et des villages !

Après cette description de Frienisberg nous allons analyser les actes mêmes de la fondation de ce monastère ; mais ces actes que nous avons vu en originaux, qui ont été publiés dans plusieurs cartulaires, ne paraissent pas tous mériter un égal degré de confiance. Tous n'offrent pas ce caractère d'authenticité qu'on aimerait à rencontrer dans ces sortes de documents. M. de Stürler, chancelier de l'Etat de Berne, qui fait une étude toute spéciale des archives qui lui sont confiées, suspecte plusieurs actes de Frienisberg. Selon lui les moines ayant des difficultés avec les habitants des villages environnants qu'ils voulaient tenir dans la servitude, ont eu intérêt à produire des chartes favorables à leurs prétentions. Ils ont alors invoqué des actes de 1131, 1208, 1267, 1271 et peut-être encore d'autres, et ce sont précisément ces chartes dont l'authenticité paraît suspecte.

Remarquons cependant que l'acte de fondation de Frienisberg, en 1131, a existé en original aux archives de ce monastère, puis à celles de l'Etat de Berne, car il est inventarié comme existant en original, et M. de Zeerleder en a copié le

---

avec des cailloux et des moellons de pierre molassique, parce que le calcaire était rare. Cette rareté de matériaux propres à construire des murs a amené la prompte démolition de tous les châteaux de cette contrée, dont on a pris les débris pour bâtir les maisons du voisinage.

sceau qu'il regarde comme un des plus anciens de ces archives. Mais ce document ne s'y trouve plus et il n'en reste qu'une copie du 14<sup>me</sup> siècle.<sup>1)</sup> On se demande ensuite s'il est bien possible que les actes dont on vient d'indiquer les dates, aient été fabriqués sans qu'il y ait quelque chose de vrai dans leur contenu ? D'où il pourrait arriver que les moines n'auraient altéré que certains passages, pour les rendre favorables à leurs intérêts, en copiant les actes originaux et en imitant leurs sceaux ; ou bien encore en réunissant dans ces documents nouveaux ou fabriqués des souvenirs, des faits, des personnages, tels que leurs adversaires ne pouvaient en contester l'existence. Car s'il en avait été autrement, si les moines avaient inventé des personnages imaginaires et dont les noms, les possessions et les droits ne se fussent pas trouvés dans d'autres documents, n'eussent pas été connus dans les souvenirs des gens du pays, ils auraient été promptement convaincus de faux.

En effet, leurs prétentions, basées sur les actes actuellement suspects, ont été alors admises et ce n'est que fort tard que les habitants de la contrée intéressée ont pu racheter ou s'affranchir des servitudes pesant sur eux par suite des termes de ces documents, mais cet affranchissement n'a pas eu lieu par suite d'une reconnaissance de l'altération ou de la fausseté de ces actes.

Après ces observations nous croyons pouvoir faire usage de ces actes, comme documents historiques, et sous toutes réserves, en remarquant que nous ne sommes pas le seul qui, dans un cas pareil, ait admis des chartes de cette nature par les motifs mêmes qu'on vient d'indiquer.

2) M. Trouillat qui avait obtenu des renseignements de M. de Stürler sur ces mêmes actes, et en particulier sur celui

<sup>1)</sup> Transsumptum de 1368.

<sup>2)</sup> Trouillat. T. I, p. XXXVIII. — Il est possible, qu'il n'y eut pas plus d'acte de fondation de Frienisberg, rédigé au moment même de cette fondation, que pour le monastère de St. Alban et pour plusieurs autres, dont l'existence n'est constatée que

de la fondation de Frienisberg, en 1131, présume que celui-ci a été fabriqué une vingtaine d'années après cette date et que l'acte de confirmation, que l'on croit de 1170, aurait été rédigé dans le but de faire admettre le premier. Il trouve que les termes équivoques de la confirmation ont pu être employés à dessein pour obtenir l'assentiment de la veuve d'Oudelard et de ses filles et qu'à cette époque Oudelard était déjà mort, tandis que les termes de l'acte et l'apposition de son scel pouvaient faire croire qu'il vivait encore.

Nous ne pouvons pas partager entièrement cette opinion, et nous devons seulement remarquer qu'on voit souvent des fondations et donations faites dans des tems déjà éloignés se trouver pour la première fois écrites et ratifiées bien des années après. D'autres actes sont commencés en un lieu par certaines personnes d'une famille et terminés dans un autre pour les faire admettre par d'autres intéressés. Ajoutons encore que des documents et des monuments postérieurs confirment plusieurs des faits mentionnés dans ces actes suspects. Telle est en particulier l'inscription de la tombe et des vieux tableaux de Frienisberg, qui nomment le fondateur seigneur de Séedorf, comme la charte de 1131 l'appelle comte dit de Séedorf. Cependant le nécrologue de cette abbaye le nomme Oudelard de Thierstein, et ce document renferme des inscriptions nombreuses du 13<sup>me</sup> siècle, époque où il a été commencé.

Nous allons actuellement analyser l'acte même de fondation.

---

par des actes de confirmation faits plus tard. Car il en arriva de la sorte à St. Alban et ce ne fut que vers 1090 que Bourcard, Evêque de Bâle, déclara qu'il avait fondé en 1083 ce monastère, pro suarum negligentiarum correctione, — dans cet acte on ne voit point de traces ou de souvenirs de Grandval, mais seulement des guerres et des troubles de cette époque.

<sup>1)</sup> Udelard, comte de Séedorf, et sa femme Adélaïde, du consentement de sa mère Gunza, pour le repos de son âme et de celles de ses parents et de ses fils, ont offert à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, leur terre allodiale appelée Frienisberg, dont ils fixent les limites, afin d'y fonder un monastère de l'ordre de Citeaux. Ils y ont ajouté divers droits et jouissances sur leurs terres environnantes, laissant à leurs hommes ou vassaux la faculté de disposer de leurs biens en faveur du nouveau monastère, et accordant de plus au moines la propriété du lac de Séedorf dépendant de la possession des donateurs et compris dans la marche (marchia) de Séedorf. Cet acte est fait entre les mains de Chrétien, abbé de Lucelle,<sup>2)</sup> sous le pontificat d'Innocent, Lothaire étant roi des Romains, l'église de Constance gouvernée par l'Evêque Udalric et le duché de Bourgogne sous la régence du duc Conrad. Témoins les deux curés Meffride de Séedorf, Hugues de Ratolfsingen, Chonon de Granges, Offon de Trachselwalt, Oton et Chuno de Jegistorf, Ulric de Telsperg, Immon de Lyss et beaucoup d'autres de la maison (famille) du fondateur.

Le scel en cire attaché à l'acte porte pour inscription Odelardus comes de Sogron. Dans le champ du scel, de forme assez particulière, étant rond dans le haut et se terminant en pointe, on voit un cavalier vêtu d'une tunique, peut-être une cotte de mailles, la tête casquée, tenant de la main gauche un bouclier rectangulaire de forme allongée, sans signes héraldiques, et une épée de la main droite.

<sup>1)</sup> Cette charte a été publiée par Schœpflin, Hist. Zäringo-bad. T. V. p. 75, par M. de Zeerleder et par M. Trouillat, T. I, p. 261.

<sup>2)</sup> Ce furent les Bernardins de Lucelle qui envoyèrent la première colonie à Frienisberg. Elle se composait de 12 moines, nombre ordinaire en pareil cas, et en souvenir des 12 apôtres. Buchinger, p. 128. — Il dit à cette occasion que cette filiale fut fondée en 1138 par les comtes de Thierstein et en second lieu par Vido, Evêque de Lausanne de 1129 à 1144. Ce doit être Gui ou Guido de Marlanie, Ev. de Lausanne de 1129 à 1144.

Un autre acte, sans date certaine, sert de confirmation au précédent. Les uns le placent de 1180 à 1183, d'autres vers 1170, mais on ne peut guère le reculer aussi loin sans donner au comte Oudelard un âge inusité.<sup>1)</sup> Il est conçu dans les termes suivants :

Adélédis, femme de Oudelard, étant venue à Frienisberg au tems où elle avait déjà donné ce même lieu à la sollicitation de Wilhelm, alors abbé d'Alberive,<sup>2)</sup> a reconnu, en présence du dit abbé et de plusieurs autres personnes, le don que son mari, le comte Oudelard, avait fait longtems auparavant à la maison de Frienisberg ; car le dit comte avait donné ce lieu de Frienisberg de son propre alleu, par des limites déterminées,<sup>3)</sup> du consentement de sa mère Cunigia et de sa femme, la dite Adélédis, pour qu'il y soit établi un monastère de l'ordre des Cisterciens ; et ainsi qu'il est d'usage chez les fondateurs de telles abbayes, il avait donné à celle-ci toutes ses terres voisines, tant en plaine qu'en forêts, ou en édifices et pâturages pour toutes sortes d'animaux, déclarant que si quelqu'un portait quelque préjudice aux champs ou aux prés appartenant à Frienisberg, il devrait le réparer intégralement ; que si des hommes du comte voulaient faire quelque don au monastère, il leur en accordait la pleine faculté.

<sup>1)</sup> Nous avions copié cet acte de l'original même, où le nom de la comtesse est toujours écrit Adélédis. Il a été publié par Neugart, T. II, p. 108, — par le Solothurner Wochenblatt de 1830, p. 157, — par M. de Zeerleder, T. I, p. 113, — par M. Trouillat, T. I, p. 351.

<sup>2)</sup> L'abbaye d'Albaripa, au diocèse de Langres, aurait été fondée, selon Gallia christ., T. IV, p. 833, en 1135 et l'abbé Wilerme serait mort en 1180. Wilhelme, abbé de Hauterive, apparaît de 1173 à 1180 et Hugo son prédécesseur en 1166, mais on ne connaît pas la date de sa mort. Elle a donc pu arriver peu après cette dernière date. — Helvetia sacra, p. 178.

<sup>3)</sup> Ces divers termes sont presque semblables à ceux de l'acte de fondation.

La dite comtesse Adélédis a donc reconnu ce qu'on vient de dire et l'a offert sur l'autel de Frienisberg,<sup>1)</sup> en présence des témoins : les deux abbés d'Alberive et de Hauterive, appelés tous deux Willerme, de Willerme de Rocha, moine de Hauterive, et de deux autres moines d'Alberive, Chrétien et Rainard, de Teutinus, frère convers ; de deux prêtres séculiers, Burcard de Barberesche et Burchard de Séedorf, ainsi que des chevaliers Willerme de Bacwiler, Hugo du même village et son frère Radulfe ; Willerme de Lobsingen et Sigbourg, Burchard de Mettemberg. Ainsi que la comtesse mère, la dite Adélédis, avait doté la maison de Frienisberg, elle et son mari, le comte prénomimé, de même les deux filles du dit comte, Berthe et Agnés, l'ont également approuvé par la main de l'abbé Willerme d'Alberive et ont été admises par lui à jouir du bénéfice de toutes les prières qui se font et se feront à Frienisberg. La même faveur a été accordée aux enfants, au père et à la mère, aux maris et aux prédecesseurs des dites dames, tant vivants que défunts. Témoins : Willerme, abbé d'Alberive, et Humbert, moine du dit lieu, Frédéric et Gérard, moines à Frienisberg, Bourcard, prêtre à Lucelle, Ebraïd de Viviers, diacre ; Walter, chevalier de Sujères ; Burchard de Mettemberg, chevalier. Ces choses ont également été approuvées par Rodolfe, comte, fils de la dite Berthe, sous le témoignage du même Willerme, abbé d'Alberive, de Frédéric, moine et prêtre à Frienisberg, Burchard, prêtre de Barberesche, des chevaliers Conon de Hercena et Hugo de Viviers, et Conon, ministériel de Viviers.

Le sceau appendu à cet acte est semblable à celui de la charte de fondation de 1131, qu'on vient de décrire, autant qu'on peut juger de ce dernier par le dessin qu'en a publié M. de Zeerleder, et dont nous avions pris copie dans ses manuscrits déjà en 1828.

---

<sup>1)</sup> Le tableau que Fæsi a encore vu à Frienisberg représentait précisément cette confirmation de la comtesse Adélédis.

Plusieurs passages de cet acte sont copiés mot à mot de la charte suspectée de faux et nous pensons qu'elle existait déjà alors. Le comte Oudelard n'y est pas désigné comme un homme mort, car le mot quondam ou quelqu'autre semblable ne précède pas son nom dans les passages où il est rappelé. Nous croyons de plus que s'il eut été mort, on n'aurait pas fait usage de son scel. Ce document paraît avoir été fait à trois reprises et probablement écrit seulement après que chacun des membres de la famille du comte Oudelard de Sogren eut ratifié la fondation du monastère par devant des témoins plus ou moins différents, mais parmi lesquels l'abbé d'Alberive joue le rôle le plus important sans qu'on puisse expliquer le motif de son intervention et même de sa présence dans un monastère aussi éloigné de celui qu'il administrait.

Il est à présumer qu'alors le comte Oudelard était absent et que le mari de la comtesse Berthe était mort, puisqu'il n'a pas été appelé à approuver l'acte.

Ce document indique également que la comtesse Agnés était mariée et mère, puisque les deux sœurs demandent des prières pour leurs enfants, leur père et leur mère, et leurs maris tant vivants que morts.

Dans cette confirmation il n'est pas fait mention du don du lac de Séedorf, fait en 1131, aussi plus tard on verra les comtes de Thierstein en revendiquer la possession.

1) Sans rapporter toutes les opinions qu'on a émises au sujet de la date et des causes qui ont provoqué cet acte, son but nous paraît évident.

Il s'agissait de faire confirmer la fondation de Frienisberg par les enfants d'Oudelard, qui n'apparaissent pas en 1131, car alors le comte ne parle que de ses fils défunts, et surtout de le faire corroborer par la comtesse Adélédis. Dans l'inter-

---

<sup>1)</sup> Neugart, T. II, p. 108. — Zeerleider, T. I, p. 113. — Trouillat, T. II, p. XXXVIII.

vaille des deux actes il était certainement survenu quelqu'événement dans la famille d'Oudelard, soit que la mort de l'époux de Berthe eut occasionné des craintes pour le partage de la succession du comte de Sogren, soit que l'âge avancé de celui-ci ait engagé les moines à faire ratifier la fondation de leur monastère par les héritiers du comte, encore de son vivant.

On doit se rappeler que déjà en 1152 la succession d'Oudelard ne paraissait pas d'un partage facile, puisque l'Empereur Frédéric I dût s'occuper de régler à l'avance comment le plus proche héritier de ce comte lui succéderait dans la possession de l'avouerie de Beinweil.

Il nous paraît surtout probable que les biens donnés à Frienisberg, tout allodiaux qu'ils étaient, ne provenaient point du patrimoine d'Oudelard, car ils ne pouvaient nullement faire partie du district de Sogren. Ils avaient sans doute été apportés dans sa famille soit par sa mère Cunza, dont le nom était commun dans la maison d'Oltingen, soit par sa femme Adélaïde. Delà vient que le consentement de ces dames est rappelé avec tant de soin dans les deux actes qu'on vient d'analyser. Ces domaines dans cette contrée venaient évidemment d'une alliance avec quelque dynaste voisin; c'est pourquoi Oudelard, dans le premier acte et dans les monuments, prend le titre de comte dit de Séedorf, parce qu'il s'agissait des possessions dépendant de la seigneurie de ce nom, et qu'il conserve cependant son titre et son sceau de comte de Sogren. Aussi nous croyons que l'une ou l'autre de ces dames était issue de la maison d'Oltingen.

Le comté d'Oltingen ou de Bargen, car ces deux localités sont voisines et on ne connaît de château qu'à Oltingen, était un démembrément de celui de Bipp, qui avait dû s'opérer sous la régence des rois de la Bourgogne transjurane. Il s'étendait sur une grande partie du Séeland, s'appuyant à l'Aar et à la Sarine; c'est sur la rive droite de cette rivière que se trouve Oltingen, et ses dépendances de Bargen s'avançaient vers le nord jusqu'à la vallée de Delémont, comme le prouvent plusieurs actes de Grandval.

Le comté de Bargen fut à son tour démembré et il se forma de ses débris plusieurs autres seigneuries, dont la plus importante resta Oltingen, puis on vit naître celle de Fenis ou Hasenbourg, sur la rive droite du lac de Bienne, et d'elle sortit la maison de Neuchâtel. Alors aussi apparaissent les seigneuries de Thyr et de Séedorf, mais dans le principe toutes dépendaient du même Seigneur. Bourcard ou Buco, comte d'Oltingen, exerçait la comitive de Bargen ; il mourut vers 1072. Son fils Cuno ou Conrad hérita du comté d'Oltingen et obtint, en 1082, de l'Empereur Henri IV l'investiture du château d'Arconciel dans le pays d'Ochtlanden, dépendant du comté de Thyr, et comprenant, selon M. de Gingins, l'investiture de ce comté même.<sup>1)</sup>

Cuno était un des zélés partisans de Henri, et ses proches parents, les Evêques de Bâle et de Lausanne, le secondèrent dans les guerres qu'il eut à soutenir dans la Transjurane. Il mourut vers 1107, ne laissant, selon les uns, qu'une seule fille du nom de Régine, mariée à Rainaud II, archicomte de la Haute-Bourgogne, et sa mort arrêta le cours de la puissance toujours croissante de la maison d'Oltingen divisée en plusieurs branches dont on vient d'indiquer les noms. Nous n'osons avancer avec certitude que Cunza, mère d'Oudelard de Sogren, et dont le nom dérive de Cunzo ou de Conon, soit sœur de ce comte d'Oltingen, mais certainement elle, plutôt qu'Adélaïde, femme d'Oudelard, était de la maison d'Oltingen, car il est évident qu'Oudelard n'était point un membre de cette famille et que ses possessions, en 1131, dans les domaines des Oltlingen, ne pouvaient provenir que d'une alliance avec eux par

<sup>1)</sup> Mém. et docum. de la Suisse romande, T. I, p. 28, 44, 47. — Zeerleider T. I, p. 47. — Extrait de la généalogie des comtes de Neuchâtel par M. F. Steck de Lenzbourg. — Recueil de chartes par le chanoine Fontaine, acte de 1083. „Castrum arconiacum cum ipsa villa posita in pago qui dicitur Ohtlanden, in comitatu Tirensi.

sa mère ou par sa femme. Cette opinion est également partagée par M. de Stürler.<sup>1)</sup>

Lorsque plus tard on voit les comtes de Thierstein héritiers des Sogren, dans cette contrée, disposer des terres des environs de Séedorf et de Séedorf même, comme leurs ancêtres les avaient possédées depuis quatre cents ans, soit par dot, dons, ou autre manière, on comprend encore mieux le but de la confirmation de Frienisberg par les comtesses de Sogren. La possession des domaines de Séedorf par les comtes de Thierstein, dès le commencement du 13<sup>me</sup> siècle, a fait croire à plusieurs auteurs que le comte Oudelard était de la maison de Thierstein, tandis qu'il nous paraît évident que l'époux de Berthe était un comte de Thierstein, car leur fils appelé Rudolphe est certainement le comte Rodolphe de Thierstein qu'on voit figurer dans plusieurs actes, à la fin du 12<sup>me</sup> siècle, et qui était avoué de Beinweil en 1190, à titre du plus proche héritier d'Oudelard, selon les termes du diplôme de 1152. Berthe ayant ainsi épousé un comte de Thierstein, on doit rejeter l'opinion qu'Oudelard était la souche de cette famille, car ni lui, ni sa mère Cunza, ni sa femme Adélaïde, ne pouvaient être de la maison de Thierstein : on était alors trop sévère pour les mariages entre parents à un degré aussi rapproché que celui qui aurait existé entre Berthe et son époux. Dès lors Cunza, plutôt même qu'Adélaïde, devait être issue d'une des branches de la maison d'Oltingen.

M. Steck de Lenzbourg croit que Conon d'Oltingen, en 1082, a eu deux filles, dont l'aînée, Régine, épousa, comme on l'a déjà dit, un comte de Bourgogne, et la seconde fut

<sup>1)</sup> Lettre du 20 Novembre 1854. — Le nom de Chunza apparaît à la même époque dans la famille des comtes de Lentzbourg, comme on peut le voir dans le nécrologue d'Einsiedeln cité par M. Herrgott, T. III, p. 833. Arnolphe, comte de Lentzbourg, avait épousé Cuonza de Althuron et leur fils Werner fut abbé d'Einsiedeln en 1122. Le nécrologue de Muri nomme ces mêmes personnages à la même date.

mariée à Pierre de Glane. Adélaïde, femme d'Oudelard de Sogren, aurait-elle été leur sœur, ou bien Cunza, mère du comte, leur tante et la sœur de Conon ? c'est ce qui est extrêmement probable, sans qu'on puisse décider quelle de ces deux opinions est la véritable. Pierre de Glane et Emma d'Oltingen eurent quatre filles, dont l'aînée, Emma, était déjà l'épouse de Rodolphe d'Arconciel en 1146. En 1170, elle partagea avec ses sœurs les biens provenant de son père, Pierre de Glane. Ulric, fils d'Emma de Glane et de Rodolphe d'Arconciel apparaît déjà en 1146, avec sa femme Berthe dont la famille n'est pas connue et qu'on a prise pour Berthe, fille d'Oudelard, comte de Sogren.<sup>1)</sup> Il en eut trois fils dont l'un, Rodolphe, est déjà cité dans un document de 1158. Ulric d'Arconciel, seigneur de Neuchâtel, et sa femme Bertha, vivaient encore en 1191,<sup>2)</sup> ce qui nous fait dire de plus que cette Berthe n'était pas la fille d'Oudelard, car les termes de l'acte de confirmation de Frienisberg font entendre que l'époux de Berthe de Sogren était déjà mort à cette époque, et l'on voit ensuite par les actes subséquents que les Neuchâtel n'héritèrent point des domaines et des droits des Sogren dans les environs de Frienisberg et de Séedorf, tandis que ces possessions se trouvent peu après entre les mains des comtes de Thierstein, qui ne pouvaient les posséder qu'ensuite d'une alliance avec les Sogren.

La ressemblance des noms et le rapprochement des dates ont pu facilement occasionner cette opinion sur la famille de Berthe, épouse d'Ulric de Neuchâtel et même de Rodolphe, en

<sup>1)</sup> Mittheilungen d. antiquar. Ges. v. Zürich.— Mém. de M. Dubois de Montpeireux, T. V, p. 15, 17. — Cet auteur appelle constamment cette dame Berthe de Granges. — Elle apparaît dans les actes de 1179 à 1225. — Ce ne peut donc pas être Berthe de Sogren. Ulric, son époux, mourut de 1225 à 1226. Matile, No. 82.

<sup>2)</sup> Matile, monuments de Neuchâtel. — Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel, p. 30, 31. Ulric régna de 1147 à 1190.

même tems que Berthe, fille d'Oudelard, était épouse d'Ulric de Thierstein et mère de Rodolphe.<sup>1)</sup>

Toutefois nous devons rapporter textuellement un passage d'une lettre de M. de Stürler à ce sujet : « Aux termes de 1173 (confirmation de Frienisberg) Oudelard de Sogren avait deux filles mariées et mères, Bertha et Agnès. Les gendres du comte ne sont pas nommés, autre lacune très fâcheuse. On croit généralement que le fils de Berthe, Rodolphe, est un comte de Thierstein. Je suis plutôt porté à voir Rodolphe, fils aîné du seigneur Ulric de Neuchâtel, et de Bertha, dont il est fait mention dans plusieurs chartes à dater de 1158. (Matile, T. I, № 18.) Ce Rodolphe mourut avant sa mère, vers 1193, et son frère Ulric fut le premier seigneur de Neu hâtel qui se nomma comte et exerça plus tard réellement les droits de Landgrave de Bourgogne circa Ararim, anciennement Oltingen.<sup>1)</sup> Jamais les Thierstein ne tinrent ce comté, ni immédiatement après la mort d'Oudelard de Sogren, ni sous le Rectorat de Berthold V, ni plus tard. Mais en revanche, en 1208, on les trouve en possession de Frienisberg fondé par le dit Oudelard. Par conséquent ils étaient ou descendants d'une ligne collatérale de la maison d'Oudelard, ou petit-fils de celui-ci, peut-être par Agnès, sa seconde fille. »

M. de Stürler a fait, comme nous, des efforts pour rechercher l'origine de ce comte Oudelard et la descendance de ses filles, mais après ce qu'on vient de dire il ne paraît pas possible d'admettre son opinion.<sup>2)</sup> M. Trouillat dit que les

<sup>1)</sup> Le comte Oudelard de Sogren, soit qu'il eut été beau-frère ou gendre de Cunzo ou Cuno d'Oltingen, a pu occuper la charge de Landgrave qu'avait possédé ce comte. Mais après sa mort les comtes de Neuchâtel, également héritiers de Cuno, par Emma de Glane, ont facilement pu obtenir cette charge à l'exclusion des Thierstein, qui toutefois ont obtenu les domaines provenant d'Oudelard et avant lui des Oltingen.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. II, p. XXXIX. D'après une lettre de M. de Stürler.

terres soumises à la juridiction d'Oudelard ne comprenaient rien moins que le Landgraviat de Bourgogne, mais nous ne voyons ce fait constaté par aucun acte. La charge de Landgrave circa Ararim possédée à la fin du 12<sup>me</sup> siècle par Rodolphe de Neuchâtel, semble provenir de la succession de sa grand-mère Emma de Glane et du partage de la succession de Pierre de Glane en 1170, précisément vers le tems où Oudelard de Sogren dût cesser d'exister.<sup>1)</sup> Boyve nous dit que lorsque le Roi Conrad II prit possession du royaume de la Bourgogne transjurane, en 1035, il confia le gouvernement en Suisse à un comte de Glane, issu de la maison de Vienne, et que ces comtes gouvernèrent cette province jusqu'en 1126.

A l'exception du Landgraviat précité qui ne paraît nullement avoir appartenu à Oudelard, aucun des domaines de ce comte, dans l'ancien comté d'Oltingen, ne passa à la maison de Neuchâtel, ce qui aurait eu lieu si sa fille Berthe avait épousé Ulric de Neuchâtel. Mais au contraire les terres de la seigneurie de Séedorf passèrent de suite aux Thierstein, avec d'autres dans l'Evêché de Bâle, qui tous peu auparavant appartenaient à Oudelard.<sup>2)</sup> Une autre partie seulement, dans l'Evêché de Bâle, passa aux comtes de Ferrette.

Les terres de Séedorf ne furent pas le seul appanage d'une des descendantes de la maison d'Oltingen, Cunza ou Adélaïde, on doit encore y ajouter le comté ou plutôt la seigneurie de Thyr, dont les comtes de Thierstein, par suite de leur alliance

---

<sup>1)</sup> Boyve, annales de Neuchâtel, T. I, p. 116, 138, 176. — Matile, T. I, p. 105. — Collection du chanoine Fontaine, T. I, p. 242, année 1146.

<sup>2)</sup> Les comtes de Thierstein possédaient, en 1346, le droit de patronage de l'Eglise de Lengnau et en 1361 celui de l'Eglise de St. Benoit à Bienne. (Hist. de Bienne par M. Blöesch, p. 40.) Ces droits seraient-ils provenus du comte de Sogren ? c'est ce qu'on ne saurait prouver, mais M. Blöesch, p. 159, dit que les Thierstein possédaient depuis un tems immémorial cette avouerie de l'Eglise de Bienne à titre de fief de l'Evêché de Bâle.

avec l'une des héritières d'Oudelard, devinrent alors les possesseurs. Sous ce rapport M. de Mülinen et d'autres auteurs avaient raison de dire que les comtes de Thierstein étaient issus des comtes d'Oltingen, et les Thierstein pouvaient à leur tour dire dans leurs actes de la fin du 13<sup>me</sup> siècle que leur famille était en possession de Séedorf depuis plus de 400 ans.

Mais quel que soit le rapprochement du nom de Thyr de celui de Thierstein, on ne peut confondre ensemble les comtes qui portèrent ces deux noms. Il est positif, comme on l'a déjà dit, qu'en 1082 le comté de Thyr était compris dans les domaines des comtes d'Oltingen, dont les terres occupaient une vaste étendue dans l'Uchtland, sur la rive gauche de l'Aar et même sur la rive droite.<sup>1)</sup> La château de Thyr, selon les uns, était bâti sur l'emplacement actuel de l'hôtel de ville de Fribourg. On l'appelait jadis la seigneurie et il fut démolî en 1464. Selon les autres, il était situé dans la même ville, sur la place qu'occupe l'hôtel de Zæringen près du pont suspendu. Dans les deux cas il se trouvait sur la rive gauche de la Sarine et sur les bords d'un précipice. Les Thierstein conservèrent ce château jusqu'au 15<sup>me</sup> siècle et alors ce domaine avait encore des dépendances ou des droits assez étendus, selon qu'il apparaît par des actes de 1441 à 1445. Outre des fiefs et des dîmes depuis Courtepin jusqu'à Rœsingen, Rœmerswil, Délaret et Planfayon, les comtes de Thierstein avaient des possessions encore plus haut sur la rive droite de la Sarine.<sup>2)</sup>

Dans le tems même où le comte Cuno d'Oltingen recevait de l'Empereur Henri IV ce même comté de Thyr, il existait déjà un comte de Thierstein qui apparaît dans la Suisse orientale parmi les membres de la famille de Habsbourg, ayant

<sup>1)</sup> Mém. et docum. de la Suisse romande. Rectorat de Bourg., T. I, p. 101. — Revue suisse, T. I. p. 523 et 528. — Collection du chanoine Fontaine, H. H. p. 283. — Lettre de M. de Mülinen, 1828. — Solothurner Wochenblatt, 1829, p. 740, année 1434.

<sup>2)</sup> Collection du chanoine Fontaine, au lieu déjà cité.

épousé Ita, fille de Werner II, 1082 à 1091.<sup>1)</sup> Il paraît qu'il en eut trois fils : Werner, en 1114, qui portait le nom de son grand-père maternel ; Rodolphe qui épousa N. de Nellenbourg, et que Lutz croyait frère d'Oudelard de Sogren, et enfin Ulric qui doit être l'époux de Berthe, fille d'Oudelard.<sup>2)</sup> Le château primitif des comtes de Thierstein était près de Wittnau ; ses ruines sont à peu de distance de celles du vieux Habsbourg, première demeure des comtes de ce nom, qui plus tard allèrent bâtir le nouveau Homberg, à trois lieues et demie plus au sud. Le rapprochement des anciens Thierstein et Homberg fait penser que les deux manoirs et leurs dépendances appartenaien<sup>t</sup> à une même famille, qui se divisa plus tard.<sup>3)</sup>

Le vieux Thierstein dans le Frickthal devait certainement exister au tems du premier comte Rodolphe et par conséquent ce ne peut être le château de Thyr dans l'Uchtland, d'où proviennent ces comtes de la Suisse allemanique.

Les annales de Beinweil disent bien avec assurance que les comtes de Thierstein sont issus de ceux de Vrobourg, et ceux-ci des comtes d'Alsace, avoués de Grandval, mais on n'en voit pas la preuve. Il est toutefois certain que les Thierstein étaient de haute origine pour que l'un d'eux, dès le 11<sup>me</sup> siècle, put épouser une comtesse de Habsbourg, bien réellement issue des comtes d'Alsace, et dès lors aussi on comprend que le fils de ce comte ait pu choisir pour femme la fille d'Oudelard, comte de Sogren.

<sup>4)</sup> L'origine des comtes de Vrobourg offre les mêmes difficultés. Boyve les fait descendre de Bourcard, duc de Suabe

<sup>1)</sup> Tschudi, chron., T. I, p. 34, 39. — Schœpflin, Alsatia illustr. T. II, p. 465, 470 et suiv. — Historia Zæringo-badensis T. V, p. 73, année 1130.

<sup>2)</sup> Lutz, Geschichte der Herrschaften Birseck und Pfeffingen, p. 317, 318. — M. de Mülinen regarde cet Ulric comme l'époux de Berthe de Sogren.

<sup>3)</sup> Acklin, p. IV et V. C'est également l'opinion de P. Anselme Dietler.

<sup>4)</sup> Boyve, annales de Neuchâtel, T. I, p. 91.

et comte de Vrobourg, en 918, soit du père de Berthe, reine de Bourgogne. Cette opinion partagée par d'autres auteurs n'est nullement certaine. Quant à ce Nogerus, comte de Vrobourg-Sogren, présumé avoué de Grandval, vers 1075, selon Mercklein, fondateur de Beinweil dix ans plus tard, mort et enterré dans cette abbaye vers l'année 1100, il n'apparaît dans aucun acte avec le titre de comte de Vrobourg, ce ne sont que les annales de Beinweil, de ce lieu où il devait être bien connu, puisqu'à côté de lui on avait enterré sa femme et sa fille, qui le désignent expressément pour un comte de Vrobourg. Les annalistes lui donnent une sœur du nom d'Adélaïde regardée comme la même personne que la femme d'Oudelard de Sogren. On a vu que sa fille aussi appelée Adélaïde avait épousé un noble de Rappolstein.

A cette époque vivaient quatre comtes de Vrobourg, dont les actes font positivement mention sans qu'avec aucun d'eux figure le nom de Nogerus. Ce sont Adalbert de 1090 à 1096 ; Hermann de 1096 à 1102 ; Louis aux mêmes dates que le précédent, tous trois frères, et Rodolphe regardé par Acklin comme la souche des comtes de Thierstein.

Après eux vient Adalbert II, en 1114, qui confirma les priviléges de Muri — 1125, 1130. Il fonda Schoenthal avec sa femme Sophie et avec ses fils. Il eut un frère ou un cousin Ulric en 1114 et Adalbéron, Evêque de Bâle de 1131 à 1141. Nous ne suivrons pas plus loin la généalogie des comtes de Vrobourg, mais nous devons ajouter que si le nom de Nogerus n'apparaît dans aucun acte avec les comtes précédents, nous n'y avons pas vu davantage figurer avec eux Rodolphe, ni comme comte de Vrobourg, ni comme comte de Thierstein, nonobstant l'assertion d'Acklin, d'où l'on doit présumer que les Thierstein sont d'une autre famille ou qu'ils n'appartiennent aux Vrobourg qu'à un degré plus éloigné que celui indiqué par les annales de Beinweil.

Remarquons encore un fait relatif à Nogerus : si ce personnage a été le premier avoué de Beinweil, comme le dit Acklin, il semble qu'il devait être d'un âge ou d'un rang su-

périeur à Oudelard, cofondateur, qui paraît avoir même fourni le terrain sur lequel on bâtissait le monastère. Etait-il l'oncle d'Oudelard ? Mais alors de quelle famille descendait-il lui-même ?

## VII. Recherches sur les avoués de Grandval.

Ces recherches sur les Vrobourg et les Thierstein nous amènent à examiner quelles pouvaient être les autres relations de parenté entre les Sogren et Ulric, dit d'Egisheim, et Bourcard d'Asuel, qu'on a vus avec Oudelard et Nogerus parmi les spoliateurs de Grandval et les fondateurs de Beinweil. Cet examen servira en même temps à la recherche de l'origine des Sogren, car jusqu'ici on voit bien apparaître deux comtes de ce nom, dont l'un dispose d'une terre importante sur le Rhin, au-dessous de Bâle, dans la haute Alsace, en même tems qu'il prend le titre de comte de Sougere, et dont l'autre est possesseur de vastes domaines touchant aussi à la haute Alsace, en même tems qu'il possède des seigneuries non moins importantes dans le Landgraviat de Bourgogne, dans une contrée appartenant peu auparavant aux comtes d'Oltingen. Toutefois la date des événements et des actes précédents nous conduira à voir plus tard s'il n'y a pas eu deux comtes du nom d'Oudelard, car le spoliateur de Grāndval, vers 1075, ne peut être le même personnage que le fondateur de Frienisberg qui devait encore exister vers 1170.

Comme c'est dans les annales de Moutier-Grandval que ce comte apparaît pour la première fois avec le titre d'avoué de cette abbaye, c'est aussi de ce point qu'on doit partir pour rechercher son origine.

Cette avouerie, ainsi qu'on l'a vu précédemment, appartenait à la descendance des fondateurs, les ducs puis les comtes d'Alsace. Jusque vers l'an mil, on a en quelque sorte pu suivre

la succession de ces illustres avoués ; mais alors cette charge, soit par faveur royale, soit par un droit de succession qu'on ne peut expliquer, sortit de la branche des Luitfrid pour passer dans celle des Eberhard, toutes deux issues des comtes d'Alsace, et elle se trouve dans la maison des comtes appelés ordinairement d'Egisheim, quoiqu'elle portait plusieurs autres noms.

On a vu qu'après la mort de Luitfrid l'avouerie de Grandval avait pu se donner par le dernier roi de Bourgogne à son parent Gérard, comte du Nordgau et de Dagsbourg, frère du pape Léon IX et de Hugues, comte d'Egisheim et de Dagsbourg. Gérard eut un fils et deux filles : le premier, de même nom que son père, mourut sans postérité après 1065 ; sa sœur Spanehildis porta le comté de Dagsbourg dans la maison de Metz, et Hadvige, en épousant Gérard, comte de Vaudemont, également issu des comtes d'Alsace, lui donna le comté d'Egisheim, dont elle hérita à la mort de son frère Gérard. De ce mariage naquirent quatre enfants connus par les actes : Huges, qui continua la race des comtes de Vaudemont ; Ulric, fondateur de l'abbaye de Pairis et qui est regardé comme le dernier comte d'Egisheim ; son nom apparaît dans plusieurs actes de 1125 à 1144 et l'on croit qu'il mourut vers 1146 ; Stéphanie et Giselle, qui épousèrent les deux frères, Frédéric, comte de Ferrette, et Rainaud, comte de Bar, tous les deux issus des comtes de Montbéliard. L'analyse des actes relatifs à Ulric d'Egisheim ne permet pas de supposer qu'il ait eu un second frère du nom d'Oudelard et qui aurait été comte de Sogren, car dans un acte de 1148, on voit que Hadvige, comtesse d'Egisheim et veuve de Gérard de Vaudemont, fut investie, conjointement avec ses deux fils Huges et Ulric, par l'Evêque de Strasbourg du fief épiscopal de Soulz.<sup>1)</sup>

On a pris cet Ulric d'Egisheim pour le même personnage qui figure dans les actes de Beinweil comme le quatrième fon-

<sup>1)</sup> Revue d'Alsace, Décembre 1857, p. 551. — Schœpflin, Alsatia illustrata, T. I, p. 474, 495.

dateur de ce monastère, ce qui est possible, et ensuite pour le même individu que cet Ulric, comte de Sogren en 1102. Mais dans cet acte Ulric donne à entendre que son père et sa mère étaient morts, puisqu'il donnait à St. Alban sa terre de Kembis pour la rémission de ses péchés, *nec non pro anima patris, matrisque suæ, omniumque suorum parentum.* Or à cette époque Gérard et Hadvige, père et mère d'Ulric d'Egisheim, vivaient encore ; Schœpflin estimé que le premier mourut vers 1108 et l'on vient de voir apparaître Hadvige en 1118. De plus dans les actes de Frienisberg on a la preuve que la mère d'Ulric de Sogren, frère d'Oudelard, s'appelait Cunza et vivait en 1131, ce qui impliquerait que ces deux frères étaient nés de mères différentes ; mais alors ils ne pouvaient être les enfants de Gérard de Vaudemont qui vivait encore et n'avait pas eu deux femmes en même tems. Si ensuite cet Oudelard de 1102 n'est pas le même que celui de 1131 à 1170, mais son père, alors cette Cunza aurait été la femme de cet Oudelard I et la belle-sœur d'Ulric, sans que pour autant ces deux comtes fussent les fils de Gérard.

Mais tandis que le titre de comte d'Egisheim passait dans la maison de Vaudemont par Hadvige, fille de Gérard, qui était frère du pape Léon IX, un autre frère de celui-ci, Hugues, avait gardé ce même titre, en même tems que celui de comte de Dagsbourg, et il le laissa à ses deux fils, Henri mort vers 1080 et Albert 1097. Celui-ci alla s'établir dans le Luxembourg et n'est plus en cause pour notre sujet, mais Henri eut à son tour deux fils, Bruno, moine à Altorf, et Hugues, comte du Nordgau et d'Egisheim, qui fut un des plus zélés partisans du pape Grégoire VII dans ses démêlés avec l'Empereur Henri IV. Il lutta avec une courageuse persistance contre le parti de ce prince en Alsace et en particulier contre l'Evêque de Strasbourg, qui le fit assassiner dans sa propre chambre en 1089, par une noire trahison. <sup>1)</sup> Schœpflin dit qu'on ne lui connaît pas d'enfants.

<sup>1)</sup> Schœpflin, Alsatia illustrata, T. II, p. 483.

On ne peut voir dans aucun acte à laquelle de ces deux familles d'Egisheim passa l'avouerie de Grandval, il semble seulement qu'il est probable qu'elle parvint, par Hadvige, aux comtes de Vaudemont et peut-être de là aux Ferrette. Quant à Hugues, assassiné à Strasbourg, il n'est pas possible de le compter parmi les avoués spoliateurs de Grandval vers 1075, puisqu'il était précisément du même parti que les moines de ce lieu. On ne lui connaît pas de fils et il est peu probable que les comtes de Sogren descendaient de lui, quoique la date de sa mort le permit complètement, mais dans ce cas il faudrait que ses fils eussent embrassé une cause opposée à celle de leur père, ce qui se voyait fréquemment à cette époque de troubles et de dissensions.

Si Ulric et Oudelard de Sougere, en 1102, n'étaient point les fils de Hugues d'Egisheim, il faudrait pour qu'ils eussent possédé l'avouerie de Grandval, qu'ils fussent issus d'une autre branche de cette nombreuse famille d'Egisheim, dont les actes n'ont pas conservé la filiation. C'est l'opinion que nous a souvent exprimé M. Anselme Dietler, religieux au monastère de Maria-Stein, qui a fait une étude approfondie de l'histoire des comtes de Thierstein. Il ne voit pas d'autre moyen de concilier la possession de l'avouerie de Grandval et des vastes domaines environnants, dans la maison de Sogren, qu'en la faisant descendre d'une branche des Egisheim, autre que celle d'Ulric d'Egisheim-Vaudemont, et il croit que de cette branche auraient aussi pu sortir les comtes de Vrobourg. C'est de cette haute origine que les Sogren auraient pris leur titre de comte et non pas du comté de Sogren qui n'a probablement jamais existé comme tel. Aussi en 1102 on voit Ulric s'appeler comte Ulric de Sogren, quoique plus tard ce mode de placer le titre avant le nom, n'ait pas été suivi à l'égard de son frère ou de son neveu, puisque sur son scel on lit : Oudelardus comes de Sougron.

1) M. Trouillat entrevoit aussi une relation intime entre les comtes de Sogren et ceux d'Egisheim, et il croit qu'Ulric,

1) Trouillat, T. II, p. XXXVI.

dernier comte d'Egisheim, pourrait bien être le même personnage qu'Ulric de Sougere en 1102. Ce qu'on vient de dire ne permet pas de soutenir cette opinion.

On a vu précédemment que les comtes de Sogren ne descendaient pas de la souche des Oltingen ou de quelques dynastes de la Bourgogne transjurane, qu'ils n'appartenaient pas à la maison de Ferrette ni à celle de Thierstein, celle-ci, comme la précédente, leur ayant seulement succédé par suite d'alliances ou d'acquisitions. On ne voit pas leurs relations de parenté avec les comtes de Vrobourg, quoique, au rapport de tous les auteurs qui ont parlé des avoués de Grandval et des fondateurs de Beinweil, cette parenté ait dû exister.

Une note rédigée par un des anciens archivistes de l'Evêché de Bâle dit que les comtes de Vrobourg apparaissent en Suisse dès la fin du 10<sup>me</sup> siècle et dans le courant du 11<sup>me</sup>, que selon toute apparence ils descendent d'une famille allemande de comtes (von einem der vornemsten gräflichen Häuser Deutschlands) de laquelle ont dû provenir dans les anciens tems les Habsbourg, les Lenzbourg, les Kibourg et autres.

La possession de l'avouerie de Grandval qu'on donne aux quatre personnages déjà si souvent nommés, a pu leur parvenir à un autre titre que celui de descendants ou héritiers des anciens avoués. Si cette charge appartenait à la fin du onzième siècle aux comtes d'Egisheim d'une des branches qu'on a désignées précédemment, il a pu arriver que l'Empereur la leur eut enlevée avec tous leurs droits sur Grandval pour les punir de leur hostilité à sa cause, et que pour récompenser ses propres partisans, il eut donné à ceux-ci une partie de la dépouille de ce monastère. Il n'était pas besoin pour cela que les quatre seigneurs qui reçurent ce don fussent tous issus des comtes d'Alsace. Car l'un d'eux, que les annalistes nomment Bourcard d'Asuel ou de Hasenbourg, ne venait point de là.

A la fin du 11<sup>me</sup> siècle, soit à l'époque de la dissolution de Grandval, il n'y avait point dans l'Evêché de Bâle de famille noble du nom de Hasenbourg, mais selon toute apparence

seulement un château, appartenant à la maison d'Oltingen, dont un des membres, Ulric, était frère de Buco, comte de Bargen, et nous avons déjà émis l'opinion que celui-ci, père de Cuno, pourrait bien aussi avoir eu pour fille Cunza, mère d'Oudelard de Sogren.

Ulric avait eu en partage ce château de Hasenbourg et celui de Fenis, sur la rive droite du lac de Bienne, où il faisait sa résidence, et auquel on donne aussi le nom de Hasenbourg.<sup>1)</sup> Il eut plusieurs fils, dont l'un fut Bourcard, Evêque de Bâle de 1072 à 1107. On l'appelle ordinairement Bourcard de Hasenbourg, parce qu'il donna à son Evêché le château et la seigneurie de ce nom, qui lui échut en partage avec des terres considérables qui paraissent avoir compris des droits sur le plateau désert appelé depuis le 14<sup>me</sup> siècle les Franches Montagnes, sur la partie occidentale du Val de Delémont alors Sornegau et sur celle méridionale de l'Elsgau, ou Ajoie, précisément aux limites des domaines des comtes de Sogren et de ceux de Ferrette alors Montbéliard. Ces terres données par Bourcard furent inféodées par un de ses successeurs, Bertholf, qu'on croit généralement son neveu, aux nobles de Montfaucon, fils de sa sœur germaine, et l'un d'eux, du nom de Hugues, dit de Montfaucon dans quelques actes, s'appelle ensuite de Charmoille, ou de Calmillés, terre dépendant et touchant Hasenbourg. Hugues est connu par les actes de 1124 à 1139. Il fut un des fondateurs de l'abbaye de Lucelle avec ses frères Amédée, souche des sires de Neuchâtel en Bourgogne, et Richard qui continua la descendance des Montfaucon.

Cette abbaye construite en 1124 sur les terres de l'Evêché de Bâle, avec le consentement de Bertholf, fut dotée précisément d'une partie des domaines dépendant de la seigneurie de Hasenbourg, et Oudelard de Sogren dut y faire un don consistant en quelques droits et terres sises à Pleigne toujours près de cette même seigneurie.<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Recherches historiques sur les sires de Montfaucon, par M. de Gingins. — Mém. et docum. de la Suisse Romande, T. XIV.—

Hugues de Montfaucon-Charmoille eut deux fils, dont l'un, Bourcard, conserva quelque fois le nom de Calmillis, mais qui est aussi connu avec son frère sous celui de Hasenbourg ou Asuel. Bourcard apparaît dans plusieurs actes de 1125 à 1156. On ne lui connaît point de fils et ses biens durent passer aux fils de son frère Henri, nommé dans plusieurs chartes de 1125 à 1152.

L'Evêque de Bâle, Bourcard, qu'on a vu figurer dans les affaires de Grandval; mourut en 1107, ce n'est donc point le même personnage que Bourcard d'Asuel cité par les annalistes et qu'on a vu figurer dans les chartes de Beinweil sous le simple nom de Bourcard et en 1146 sous celui de Bourcard de Hasenbourg, parmi les témoins du don fait à Beinweil par la famille de Rappolstein, Oudelard de Sogren étant alors avoué de ce monastère.

D'où venaient les domaines donnés à l'Eglise de Bâle par l'Evêque Bourcard ? Sa famille les avait-elle acquis par des alliances avec les comtes d'Alsace, possesseurs primitifs de ces contrées ? Etaient-ce des domaines royaux donnés à Bourcard par l'Empereur Henri IV en récompense de ses services ? On sait que ce prince lui donna bien d'autres possessions, dont les actes nous sont parvenus, tandis qu'on ne connaît pas d'où provenait la seigneurie d'Asuel dans la maison d'Oltingen.<sup>1)</sup>

---

Histoire diplomatique de la maison d'Asuel, et extraits des archives de l'Evêché de Bâle, par A. Quiquerez, manuscrit, avec les facsimile de la plupart des actes. — Walch, Miscel. Lucel. T. II, p. 345.

<sup>1)</sup> Boyve, Annales de Neuchâtel, T. I, p. 101, fait descendre les comtes de Neuchâtel de Rodolphe, frère posthume de Conrad, roi de Bourgogne, auquel ce prince donna de vastes terres tant en Franche-Comté qu'en Suisse, et que ces terres étaient Neuchâtel en Bourgogne, Montbéliard, Porrentruy, Hasenbourg, et en Suisse, Fenis, Nidau, Strasberg, Büren etc. Nous ne relevons pas les erreurs de Boyve, il nous suffit d'indiquer que nous ne sommes pas le seul à entrevoir que la maison de Neuchâtel avait des terres jusque dans l'Elsgau, comme en particulier Hasenbourg.

Ainsi à l'époque de la dissolution de Grandval la maison d'Asuel proprement dite ne devait pas avoir de droit sur l'avouerie de ce monastère, car cette famille n'existe pas encore. Les comtes de Vrobourg lui paraissent également étrangers et quant à cet Ulric, toujours nommé le dernier parmi les fondateurs de Beinweil, on est à se demander si c'est le frère d'Oudelard de Sogren, connu par l'acte de 1102, ou cet Ulric d'Egisheim, mort vers 1146 ? Ensuite Oudelard ne peut être le même personnage que ce comte de Sogren spoliateur de Grandval vers 1085 et encore en vie vers 1170. Remarquons encore que si ce Bourcard, cofondateur de Beinweil, est bien de la maison d'Asuel, il faut nécessairement réculer l'époque de la fondation de cette abbaye, comme l'ont fait les annales d'Einsiedeln, qui la fixent vers l'année 1124.

Nous croyons donc que les fondateurs de ce monastère n'ont pas tous pris part à la catastrophe de Grandval, que tous n'étaient point issus des comtes d'Alsace ou des anciens avoués de cette abbaye, et qu'ils ont même pu recevoir une partie de sa dépouille à titre de récompense pour les services qu'ils avaient rendus à l'Empereur.

1) Les seuls comtes de Sogren nous paraissent avoir eu des droits à cette avouerie et peut-être de là venait la querelle entre les spoliateurs de Grandval ou leurs fils pour le partage des biens ainsi usurpés ou obtenus par eux à quel titre que ce soit. Les anomalies qu'on remarque dans la conduite de ces seigneurs qui, après avoir chassé les Bénédictins de Grandval

1) A l'époque où vivait encore le comte Oudelard de Sogren, le chapitre de Moutier-Grandval possédait les trois quarts de la dîme de la courtine de Soires ou de Soyhière, — de Curti Soires tres partes decimarum. — Confirmation des biens de Grandval par le pape Eugène III, 17 Mai 1148. Trouillat, T. I, p. 308. — Cette dîme ne vient-elle pas évidemment d'un don des comtes de Sogren ? de même qu'une autre dîme à Egisheim, rappelée dans le même acte, provenait des comtes d'Egisheim, les uns et les autres vraisemblablement ayant favorisé cette église pendant l'exercice de leurs droits de patronage.

et s'être mis en possession de leurs biens, songeaient ensuite à rétablir les moines, ne sont pas rares à cette époque. L'Empereur donnait l'exemple de bien d'autres inconséquences et l'Evêque de Bâle, Bourcard, cousin de cet autre Bourcard, Evêque de Lausanne, qui préférait de garder sa femme légitime, plutôt que de se soumettre à la cour de Rome, après avoir provoqué l'expulsion des moines de Grandval, fut le premier à les rétablir ailleurs, et lui-même ouvrit un asile à Bâle aux femmes ou aux concubines des prêtres de son diocèse qui s'étaient enfin soumis aux décrets de Grégoire VII sur le célibat du clergé.<sup>1)</sup>

L'examen des droits des Sogren sur l'avouerie de Grandval nous obligera plus tard de rechercher comment elle put se trouver entre les mains des comtes de Ferrette à une époque où le comte Oudelard devait être encore en vie. M. Trouillat estime que les droits des Ferrette provenaient de la succession d'Ulric, comte d'Egisheim, mort vers 1146; mais nous aurons à revenir sur cette opinion et nous devons pour le moment nous contenter d'analyser quelques actes importants pour la suite de notre sujet.

<sup>2)</sup> Le premier est du 13 Avril 1160. Frédéric, comte de Ferrette, donna à l'Eglise de la vierge Marie et de St. Germain de Grandval et aux chanoines qui y servaient Dieu pour le repos de son âme et de celles de ses parents, du consentement de son fils Louis et ensuite de sa propre femme, tous les hommes qu'il possédait dans le Sornegau, omnem familiam meam in Sornagaudio habitantem, voulant qu'ils n'aient plus d'autres seigneurs (nullum dominum) que les chanoines, mais qu'en cas de contestations entre ceux-ci et ces hommes, ils recourent encore à la décision des comtes de Ferrette. Il ajoute à ce don un moulin à Bassecourt et une terre allodiale à Cour-

<sup>1)</sup> Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. XIV.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. I, p. 338. — Cet acte est un des premiers qui fasse mention du chapitre de Grandval, qui jusqu'à la fin du XI. siècle porte le titre d'abbaye.

faivre. Cet acte fut fait publiquement dans l'église de Grandval et pour qu'il fut plus stable, il le fit munir du sceau de son fils Louis, avec le consentement de la femme et des fils de celui-ci.

Un autre document, présumé de l'année 1184, nous apprend que Louis, comte de Ferrette, en présence de l'Evêque de Bâle, présidait un plaid général à Grandval et qu'il y confirma la donation faite à cette église d'une terre sise à Rebeuvelier, par Gérold de Courrendlin. Parmi les témoins figurent un grand nombre de nobles de la vallée de Delémont, alors Sornegau, et de ministériels ou officiers de l'Evêque de Bâle.<sup>1)</sup>

<sup>2)</sup> M. Trouillat, comme aussi les annalistes de Grandval, attribuent à l'acte de 1160 l'origine de la juridiction de l'Eglise de Moutier sur la Prévôté et ils croient en reconnaître la preuve dans l'acte de confirmation des possessions de cette Eglise par le pape Alexandre III en 1179. <sup>3)</sup> Cette bulle, après avoir en effet confirmé les biens du chapitre de Grandval, dit : De plus que personne ne s'avise d'exercer un pouvoir sur les choses ecclésiastiques ou séculières, sur les hommes et les choses de votre Eglise, si ce n'est son Prévôt et le chapitre, comme cela a eu lieu jusqu'ici, depuis Pierre-Pertuis et la Large Pierre et la fontaine noire de Rore.

Ce document désigne d'ailleurs spécialement le don fait précédemment par le comte Frédéric de Ferrette, d'où l'on doit conclure que les hommes qui lui appartenaient dans le Sornegau et qu'il donnait alors à Grandval, étaient renfermés dans les limites ci-dessus.

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 391. Richard de Hasenburg, Nordervinus de Talesperc, Borchardus de Talesperc et Gerardus frater ejus, et ensuite des nobles, ou tout au moins des hommes libres d'Undervelier, de Glovelier, de Bassecourt, de Courfaivre, de Courtetelle, de Develier, de Châtillon, de Rebeuvelier, de Corban, de Mervelier et de Courrendelin.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. II, p. XXXIX.

<sup>3)</sup> Même lieu, T. I, p. 370.

On sait bien où est Pierre-Pertuis et la fontaine de Rohr, cette belle source qui s'échappe d'un rocher près de St. Joseph, au val de Rohr ou de Rosière. Mais il y a des doutes sur le lieu où était la Large Pierre. M. Trouillat croit que ce pourrait être la Roche-Plate près de Montbatier, servant autrefois de limite entre la Prévôté de Moutier-Grandval et la courtine de Bellelay. Si l'on s'en tenait à ces trois points désignés dans la bulle de 1479 pour fixer les limites de la Prévôté, on arriverait précisément à en retrancher plus de la moitié, et Grandval, comme le Sornegau proprement dit, se trouveraient en dehors de ce territoire ainsi délimité. Il faut donc qu'on ait omis plusieurs bornes et l'une des plus importantes nous paraît être la Grise-Pierre ou le Gros-Caillou, déjà désigné en parlant du Vorbourg, qui se voit encore presque au centre de la vallée de Delémont, entre cette ville et Courrendlin. Jusqu'à la fin du siècle dernier cette pierre a séparé la Prévôté de Moutier-Grandval de la Seigneurie de Delémont, et elle sert encore de limite entre ce district et celui de Moutier, comprenant l'ancienne Prévôté, et entre les réages de Courrendlin et de Delémont. Quelques traditions nous la font regarder comme une pierre celtique. Ces limites ne sont d'ailleurs pas rigoureuses, comme on peut le voir par les anciennes cartes, où sont indiquées les bornes réelles de la Prévôté de Grandval à la fin du siècle dernier. 1)

2) Le Pagus Sornegaudiensis, déjà ainsi nommé à la fin du 7<sup>me</sup> siècle, tire son nom de la rivière de la Sorne, qui

1) On peut consulter la publication du professeur Rheinwald sur le Liber Marcarum de l'Evêché de Bâle, Berne 1843. La carte du ci-devant Evêché de Bâle, jointe à l'histoire de cette contrée, par M. Morel, et quelques cartes manuscrites.

2) M. Trouillat, T. II, p. XXXIV, dit que le Sornegau avait fait partie du duché d'Alsace jusqu'à la mort de Luitfrid I, vers 750, et que les descendants de ce duc, ces comtes d'Alsace, continuèrent sous les rois Francs d'administrer cette contrée jusqu'à son annexion au comté de Bipp ou Bipinant (actuellement Bümplitz, près de Berne), dans la seconde moitié du

prend naissance près de Bellelay et traverse la vallée de Sornetan, jadis Sornedunum, descend dans le val de Delémont, qu'elle parcourt de l'ouest à l'est, en passant par Bassecourt et Courfaivre, où les comtes de Ferrette, en 1460, avaient un moulin et une terre allodiale, et vient se jeter dans la Byrse près du Vorbourg.<sup>1)</sup> Les actes du 7 au 13<sup>me</sup> siècle prouvent que ce Gau comprenait une étendue plus considérable que le terrain parcouru par la Sorne dont il prenait le nom, aussi sommes nous convaincus qu'il embrassait tout spécialement l'intégrité du bassin de Delémont, et que les châteaux du Vorbourg, par l'importance de leur position au-dessus de cette contrée, étaient la résidence de l'avoué du Sornegau. L'existence de ces châteaux remontant à l'époque la plus reculée, et leur construction successive sur cette crête de rocher font voir qu'ils ont dû être occupés dès le temps où les ducs puis les comtes d'Alsace exerçaient leur pouvoir sur cette contrée. La preuve de leur droit de propriété sur Delémont même, bâti au pied pour ainsi dire du château supérieur ou primitif, ressort d'un acte des petits-fils du duc Atticus, Eberhard et Luitfried, souches de tous les comtes d'Alsace et de leur descendance. Car dans un acte de l'an 728, au sujet des terres qu'ils donnèrent au monastère de Murbach, ils désignent le bénéfice que

---

IX. siècle : que ces comtes ne conservèrent que l'avocatie de Grandval et les droits seigneuriaux sur les biens et sur les hommes aux alentours de ce monastère, tandis que le reste de ce canton, ou du Sornegau, fut soumis à la juridiction des comtes de Bipp, dont les noms sont encore inconnus.

Les monnaies trouvées à Sogren, avec les inscriptions Leufredus, Co. Bargen et Leufredus Soger, indiqueraient-elles quelques rapports entre les comtes administrateurs du Sornegau et ceux de Bipp ou de Bargen, avec ceux de Sogren ? Cette administration aurait-elle été confiée à une branche des comtes d'Alsace issue des Luitfried de laquelle seraient issus les comtes de Sogren ?

<sup>1)</sup> Rheinwald, conjectanea ad hist. et geograph. ant. Episc. Basil. p. 5 et suiv.

leur vassal, Bertoinus, tenait d'eux au bourg de Delémont, in vico Delemonte.<sup>1)</sup>

La qualité d'avoués de Grandval mettait ces comtes dans l'obligation d'avoir une résidence dans le Sernegau, soit pour eux-mêmes, mais passagèrement, soit pour un lieutenant. A cette époque, et longtemps après encore, il n'y avait pas dans toute la contrée environnant Grandval d'autre château de quelque importance. Il est donc rationnel de penser qu'un châtelain d'abord, puis, après la multiplication de la race d'Atticus, un membre de sa famille occupait le château du Vorbourg, tant pour exercer les droits d'avouerie sur Grandval et sur le Sornegau, que pour défendre le défilé qui formait la seule entrée de cette petite province du côté du Levant.

L'obligation d'habiter dans le voisinage du monastère dont les Seigneurs étaient les avoués se trouve fréquemment indiquée dans les actes de cette époque. Elle était conforme à un capitulaire de Charlemagne de l'année 813 : ut episcopi et abbates advocatos habeant. Et ipsi habeant in eo comitatu propriam hæreditatem.<sup>2)</sup> On voit ensuite une bulle de Grégoire VII adressée aux Evêques de Bâle et de Strasbourg, en 1074, pour les charger de veiller à ce que l'avocatice des monastères fut exercée par les plus proches parents des fondateurs habitants le château d'Egisheim, parce qu'il s'agissait de Ste. Croix fondé antérieurement sur l'héritage de Léon IX.<sup>3)</sup>

Quand les comtes de Thierstein héritèrent l'avouerie de Beinweil, après la mort d'Oudelard de Sogren, ils abandonnèrent leur château de Thierstein dans le Frickthal, pour venir occuper celui qu'ils bâtirent aussitôt près de Beinweil, et nous pourrions citer encore d'autres exemples, tel que celui de Frédéric, comte de Ferrette, qui, ayant fondé le monastère de Feldbach en 1144, réserva que l'avouerie appartiendrait à celui

<sup>1)</sup> Schœpflin, Alsatia dipl. T. I, p. 8 et 9.

<sup>2)</sup> Baluze, T. I, p. 509.

<sup>3)</sup> Lünig, Spicilegium eccles. T. II, p. 872.

de ses héritiers, qui habiterait le château de Ferrette, situé à une lieue de là.<sup>1)</sup>

On a vu que dans le 10<sup>me</sup> siècle un comte d'Alsace ou du Sundgau avait partagé les biens de Grandval entre ses enfants, et rien de plus naturel que de penser que l'un de ceux-ci devait résider dans la contrée partagée et nul château, sans aucun doute, n'avait alors plus d'importance pour celle-ci que le Vorbourg, tant pour l'administration des biens de Grandval, que pour celle du Sornegau.

2) Il était alors dans l'ordre des choses que l'Evêque de Bâle, après avoir reçu du dernier roi de Bourgogne des droits de souveraineté sur Grandval et sans doute aussi sur le Sornegau, conservait l'usage de les faire exercer par un avoué et l'on a vu qu'à l'époque même où ce don eut lieu, cet avoué fut choisi, comme précédemment, dans la famille des comtes d'Alsace, soit dans la branche d'Egisheim. Aussi lorsque 50 ans plus tard le pape Léon IX vint visiter sa famille en Alsace, on le vit loger dans les châteaux de ses parents, à bénir les chapelles qui en dépendaient, puis venir au Vorbourg où les auteurs et la tradition placent également un membre de la maison d'Egisheim. Il fallait en effet que ce château fut occupé par un personnage assez important pour attirer le souverain pontife en ce lieu et le recevoir avec toute sa suite, et rien de plus conséquent que de présumer que ce personnage était le parent du pape et l'avoué de Grandval où Léon se rendait. Cette opinion est confirmée par tous les annalistes qui font loger ces parents du pape au Vorbourg et à Sogren. Or ces deux châteaux par leur rapprochement n'ont pu appartenir à cette époque qu'à un même possesseur; l'étendue qu'on donne au Tractus de Sogren ne permet pas d'en distraire le Vorbourg.

1) Schœpflin, Alsat. diplom. p. 225. — Trouillat, T. I, p. 289.

2) L'existence d'un avoué dans le Sornegau, ensuite Salsgau, est prouvée par les termes formels d'un accord entre l'Evêque de Bâle et les comtes de Ferrette, vers 1234. Trouillat, T. I, p. 536.

et ses dépendances, ce qui aurait coupé le passage entre Sogren et le Sornegau, où, même au 16<sup>me</sup> siècle, la seigneurie de Sogren, alors extrêmement réduite, possédait encore des droits et des terres, restes évidents de l'ancienne domination des Sogren sur cette contrée.

Cependant au premier abord, une chose paraît singulière, c'est que le Vorbourg par sa position était un château beaucoup plus important que celui de Sogren, et que néanmoins c'est celui-ci qui a donné son nom aux comtes seigneurs de la contrée et non pas le Vorbourg. Observons d'abord qu'on ne doit pas juger de l'importance des anciens seigneurs par la grandeur des manoirs qu'ils habitaient dans les tems primitifs de leur domination, car les ducs de Zæringen, les comtes de Habsbourg, les comtes d'Oltingen, puis ceux de Neuchâtel, et autres grands dynastes des contrées voisines n'eurent d'abord pour demeures que des tours affreuses, qu'on n'oserait plus actuellement convertir en prisons. En second lieu, Sogren d'un accès facile et bien approvisionné d'eau a pu paraître d'un séjour plus agréable que les donjons du Vorbourg. On a déjà remarqué que le nom de Sogren se rapprochait singulièrement de celui du Sornegau, plus ou moins contracté, et qu'on voit écrit Sorengewe, Serngove, Serengewe, Sergowe ; ne serait-ce donc pas parce que Sogren était la résidence des avoués de ce pagus qu'on lui aurait donné le nom du pagus même ?

Après cette dissertation sur le Sornegau, à laquelle nous a entraîné l'analyse des actes de 1160 et 1184, par lesquels il ressort qu'alors l'avouerie de Grandval et du Sornegau appartenait à la maison de Ferrette, il nous reste à citer quelques actes relatifs à cette possession par ces comtes.

*(La suite et fin de l'histoire des comtes de Sogren suivront dans la prochaine livraison.)*

Louis, comte de Ferrette, eut pour fils et successeur Frédéric II, qui fut assassiné en 1233. Ses fils Ulric et Louis entrèrent en arrangement avec l'Evêque de Bâle dès l'année suivante au sujet de leurs droits réciproques et sur les hommes des Eglises de Bâle, de Grandval et de St. Ursanne, et sur ceux des comtes mêmes dans le Salsgau et l'Elsgau. C'est la première fois qu'on voit apparaître ce nom de Salisgaudia en remplacement de celui de Sornegaudia. Nous croyons qu'il désignait seulement une partie de ce dernier Gau, un démembrement comprenant plus spécialement le bassin de Delémont.<sup>1)</sup>

Cet acte fait voir qu'alors les comtes de Ferrette avaient des droits très importants qui se trouvaient plus ou moins confondus avec ceux de l'Evêque de Bâle, pour les obliger d'en fixer les limites, et il semble que ces droits de souveraineté et territoriaux étaient presque égaux entre les comtes et l'Evêque. Dans l'Elsgau ils paraissent provenir, pour les comtes, des domaines que la maison de Montbéliard y possédait et dont les Ferrette avaient obtenu une partie en héritage. Mais dans le Salsgau il n'en pouvait être ainsi et nous aurons bientôt à rechercher leur origine, ou plutôt comment ils passèrent des Sogren aux Ferrette.

Ces droits furent ensuite vendus par ceux-ci à l'Evêché de Bâle, comme on l'apprendra par les documents suivants. Au rapport d'Albert de Strasbourg, Ulric, comte de Ferrette, mécontent de sa famille, voulut faire un échange de son comté

---

<sup>1)</sup> M. Trouillat, T. I, p. LXXXV, pense que le nom de Salsgau peut provenir de l'époque où les Evêques de Bâle acquirent de l'autorité et eurent une cour dans cette contrée, du mot Sal qui, en vieux langage germanique, signifie une cour princière et il fixe la date vers l'an 1160 lorsque le comte de Ferrette fit le don de ses hommes du Sornegau à Grandval. — Nous croyons plutôt que ce nom provient de la multitude de saules qui croissait dans le bassin et qui a fait donner à tant de localités les noms de Sauley, Saley, Sausaie, etc.

de Ferrette contre la vallée de Delémont, appartenant en partie à l'Evêque de Bâle; mais ses parents irrités de ce qu'on voulait les soumettre à un seigneur étranger, firent une vive opposition à cet échange et parvinrent à engager le comte à se désister de son projet. L'évêque qui y trouvait un avantage ne voulut pas y renoncer sans indemnité et obtint de la sorte le château de Zouger et l'avouerie du Sornegau.

Ce récit, sans être tout à fait d'accord avec les termes des actes, semble cependant indiquer les motifs secrets et connus probablement alors, des ventes qu'on va rapporter.<sup>1)</sup> Le 15 Janvier 1271, Ulric, comte de Ferrette, déclare qu'ayant reçu de grands bienfaits de son seigneur Henri, Evêque de Bâle (Henri de Neuchâtel), il lui a vendu, avec le consentement de son fils Théobald, pour 850 mares d'argent le château et la ville de Ferrette, le château de Sougren, Blochmont, Lœwenbourg, Morsperg, Liebenstein, le château et la ville d'Alt-kirch, Ammerschwiler, Spæchbach, Hohennach, Wineck, la courtine de Cernay, et autres localités d'Alsace, avec leurs dépendances désignées dans l'acte, comme il a possédé ces biens, mais que lui et son fils les reprennent aussitôt en fief de l'Eglise de Bâle.

<sup>2)</sup> Le 27 Novembre de la même année ces deux comtes reconnurent avoir reçu de l'Evêque de Bâle les 850 mares d'argent stipulés dans le marché précédent.

<sup>3)</sup> Ulric étant mort le 1<sup>er</sup> Février 1275, son fils ainé, Théobald, ratifia, le 9 Mars 1278, la vente du comte de Ferrette, et faisant une stipulation particulière pour le château de Sougern et ce qui en dépendait et l'avouerie du Serengoewe et ses appartenances, les abandonna en toute propriété à l'Evè-

---

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. 205.

<sup>2)</sup> Même lieu, p. 217.

<sup>3)</sup> Même lieu, p. 282.

ché de Bâle, pour 200 marcs d'argent, tout en reprenant en fief le restant des domaines compris dans la vente de 1271.

Quoique l'acte ne donne pas d'explications sur les motifs de cette stipulation particulière, au sujet de Sogren et du Sornegau, qui avait dû en dépendre, il semble cependant confirmer le récit d'Albert de Strasbourg, c'est-à-dire qu'à une époque voisine du 15 Janvier 1271, le comte Ulric de Ferrette avait déjà pu entrer en négociation avec l'Evêque de Bâle, et s'engager si avant qu'il fallut plus tard faire à celui-ci l'abandon de Sogren et du Sornegau.

L'acte de 1271 ne fait pas mention du Sornegau, mais seulement de Sogren. Nous avons toutefois la conviction que cette avouerie devait être comprise dans la vente comme dépendance de Sogren, car à la suite de l'énumération des lieux vendus et plus ou moins spécialement désignés, l'acte dit : avec les hommes, les avocaties, les mairies, les vignes, les champs, les prés, les pâturages, les forêts, les eaux et cours d'eaux, les moulins, les étangs, les lieux cultivés et incultes, les districts, honneurs et juridictions, et toutes les appartenances en général et droits de propriété.

Ces détails se rapportent aussi bien au château même de Ferrette, auquel était attaché l'avouerie de Feldbach et bien d'autres droits très importants, qu'à celui de Sogren, nommé de suite après cette résidence des comtes de Ferrette.

La vente simultanée de Sogren et de ses dépendances et de l'avouerie du Sornegau et appartenances, en 1278, vient à l'appui de notre opinion, et comme dans cette vente il n'est pas fait mention de l'étendue de ces dépendances, nous devons y comprendre les châteaux du Vorbourg, dont l'Evêque de Bâle se trouve dès lors en possession et qu'il inféoda plus tard en les détachant de la seigneurie de Sogren et dans le tems même où il démembrait celle-ci.

### VIII. Successeurs du comte Oudelard de Sogren.

Après cette longue dissertation qui servira ensuite à faire connaître comment le château de Sogren a pu parvenir aux comtes de Ferrette, on doit revenir au comte Oudelard.

On a déjà remarqué, en analysant l'acte de 1102, qu'Ulric comte de Sogren, frère d'Oudelard, donne à entendre que son père et sa mère étaient déjà morts à cette époque, tandis que 29 ans plus tard on voit apparaître Cunza ou Cunicia, mère d'Oudelard. Ces indications et le grand nombre d'années qu'on vit encore exister un comte Oudelard ont fait penser à plusieurs auteurs qu'il y avait eu deux comtes de Sogren de ce nom, dont l'un était probablement le spoliateur de Grandval et le frère d'Ulric de Sougere en 1102, et l'autre vraisemblablement son fils ou peut-être fils d'Ulric, puisque celui-ci avait des enfants. Cet Oudelard II fut le fondateur de Beinweil, du Petit-Lucelle et de Frienisberg, mais alors la date de fondation de ce premier monastère ne peut être celle indiquée par Acklin, qui la fixe à l'année 1085<sup>1)</sup>. L'acte de 1152 prouve qu'Oudelard était alors le fondateur et l'avoué de Beinweil, c'était donc aussi le même personnage que le fondateur de Frienisberg, qui vécut jusque vers 1170, mais il n'a pu être le fondateur de Beinweil en 1085. Remarquons de plus que les annales de ce monastère nous disent qu'Esso, son premier abbé, celui qui y conduisit une colonie de Bénédictins sortis d'Hirsauge, mourut en 1133. Or il est guère possible qu'il eut été abbé de Beinweil de 1085 à 1133, mais bien plutôt de 1124, époque assignée par les annales d'Einsiedeln.

---

<sup>1)</sup> Confirmation de 1152 : Quod videlicet monasterium in proprietate virorum nobilium Nockeri, Oudelardi, Burchardi, Ulrici, noscitur esse constructum . . . . Cum autem prænominiatus Oudelardus in præsentiaruin ipsius advocatus existat....

Mercklein dit que le projet de rétablir les moines de Grandval ou de fonder un autre monastère se manifesta après la déposition de l'Empereur Henri IV. Mais ce prince fut tant de fois excommunié et déposé, sans pour autant cesser de régner, qu'on peut difficilement fixer la date de l'événement indiqué par Mercklein. La première déposition eut lieu à Forchheim, en 1077, et la dernière à Mayence, à la fin de 1165, et l'année suivante l'Empereur mourut. Il a donc pu s'écouler plusieurs années avant que les spoliateurs de Grandval exécutassent leur projet ; selon toute apparence l'Evêque Bourcard d'Asuel était déjà mort, puisque les actes de Beinweil ne font aucune mention de lui, tandis qu'ils nomment cet autre Bourcard d'Asuel qui apparaît dans les chartes de 1125 à 1156, c'est-à-dire à la même époque où vivait Oudelard II.

Toutes ces indications nous forcent donc à reculer la date de la fondation de Beinweil, comme plusieurs auteurs l'ont déjà fait avant nous et nonobstant l'assertion de l'annaliste Acklin.<sup>1)</sup> Alors on comprend comment ce comte Oudelard II pouvait encore avoir sa mère Cunza en 1131 et vivre lui-même jusque vers 1170. Des spoliateurs de Grandval un seul paraît avoir encore vécu lors de la fondation de Beinweil, et c'est Nogerus présumé de Vrobourg, qui fut premier avoué de Beinweil et qui précéda, comme on l'a déjà dit, le comte Oudelard à cette charge et dont il n'est plus fait mention comme existant encore après cette fondation. Les annales de Beinweil di-

---

<sup>1)</sup>) Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. 1 et 3. Il affirme bien que la fondation eut lieu en 1085, mais il avoue que la ratification par Henri V qui régna de 1106 à 1125 n'existe plus. Elle est cependant rappelée dans la bulle de confirmation du pape Célestin III en 1193. — M. de Stürler penche pour l'opinion en faveur de 1124. On peut consulter : P. Christophorus Hartmann, in annalibus Eremi, p. 185. — Tritenheim, chron. Hirsau. 278. — Trophæum veritatis. — Jura Beinwilensia, p. 11. — Haffner, der kleine Solothurn. Schauplatz, seconde partie, 421. — Basilea sacra, — Helvetia sacra, — et autres Sacras.

sent qu'il mourut au commencement du 12<sup>me</sup> siècle sans fixer la date de sa mort. M. Trouillat le prend pour ce Notkerus de Pfeffingen qui apparaît comme témoin dans la donation de Nuglar en 1146, qui fit un don à l'Eglise de Bâle en 1135, et dont le fils Conrad est nommé en 1212. Ses descendants, au 13<sup>me</sup> siècle, sont nombreux ; mais ce ne sont que des officiers, des vassaux nobles des comtes de Thierstein, remplissant les fonctions de Receveurs, Schaffinarius au château de Pfessingen, appartenant aux Thierstein.<sup>1)</sup> A Beinweil on avait des actes justifiant que ce Nocherus dit de Vrobourg était le père d'Adélaïde, femme d'un noble de Rappolstein, et dans l'acte de 1146, fait par la famille de cette dame, Notkerus de Pfessingen ne figure que comme simple témoin.

Revenons actuellement aux filles d'Oudelard de Sogren, dont on a vu qu'une, Berthe, épousa un comte de Thierstein, et porta dans cette maison une partie de l'héritage de son père. Ce fait confirme l'usage admis dans la Bourgogne transjurane autorisant le partage des terres et des fiefs en ligne directe et sans en exclure les femmes au profit des lignes masculines collatérales.<sup>2)</sup>

Agnès, la seconde fille d'Oudelard, à en juger par le rang qu'elle occupe dans l'acte de Frienisberg, n'est connue que par ce seul document. La circonstance que Vernier, comte de Homberg, est regardé comme le successeur d'Oudelard à l'avouerie de Beinweil, nous a d'abord fait penser qu'il aurait pu être l'époux d'Agnès, et comme la mort du comte Oudelard a dû avoir lieu après celle du mari de Berthe, le comte de Homberg se serait trouvé d'un degré plus près que le fils de Berthe, pour parvenir à l'avouerie de ce monastère comme le plus proche héritier du comte Oudelard, en vertu du diplôme de

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 294, 461. T. II, p. XXXIX, 735. 50, 70, 172, 260, 444 etc.

<sup>2)</sup> Cette coutume dérivait des anciennes lois de Goudebaud, roi de la Burgundie, Titre XIII, §§. 1 et 2.

l'Empereur Frédéric I, en 1152. Mais, dans ce cas, il faut aussi admettre que ce comte Vernier n'a point laissé d'enfants et que la race des Homberg s'est perpétuée par ses frères, pour que l'avouerie en question soit revenue après sa mort dans la famille des Thierstein, comme cela eut lieu, toujours d'après l'acte de 1152 et sans que la généalogie des comtes de Homberg y apporte d'empêchement. Mais même avec cette alternative, si Agnès avait épousé ce comte Vernier, on trouverait quelques débris des possessions des Sogren dans la famille de ce comte, tandis qu'ils sont devenus exclusivement la propriété des Thierstein et des Ferrette.

<sup>1)</sup> M. Trouillat a cru que les droits des comtes de Ferrette sur Sogren et le Sornegau pouvaient provenir du mariage d'Ulric I, comte de Ferrette, avec une comtesse de Thierstein du nom d'Agnès, fille de Berthe de Sogren et petite-fille d'Oudelard. Mais indépendamment qu'Agnès, épouse d'Ulric, n'était pas de la maison de Thierstein, mais fille de Guillaume de Vergy et veuve de Pierre de Baufremont, nous croyons devoir émettre une autre opinion qui nous paraît plus vraisemblable.

Frédéric II, comte de Ferrette, administra le comté de Montbéliard après la mort de son père Théodoric I, vers 1104. Il épousa, comme on l'a dit, Stéphanie, sœur d'Ulric, dernier comte d'Egisheim-Vaudemont. Son fils Louis, qui fut son héritier, apparaît déjà en 1144, dans l'acte de fondation de Feldbach, à laquelle il donna son consentement. Il était déjà marié

---

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. LXI. -- Il donne encore en note l'opinion suivante. Une comtesse Agnès de Thierstein épousa Hermann de Ramstein-Hilgenberg et de ce dernier mariage naquit Thiébaut de Ramstein, abbé de Lucelle de 1239 à 1257, d'après Buchinger, p. 181, et il ajoute : cette Agnès ne serait-elle pas la fille d'Oudelard et la sœur de Berthe ? Nous répondrons d'abord que les Ramstein n'ont pas hérité des Sogren et qu'il est peu probable que les enfants d'Agnès en 1170 vécussent encore en 1257.

et avait des fils en état d'acter en 1160, lorsque son père fit don à Grandval de ses hommes dans le Sornegau. Il mourut à la Terre sainte en 1188.

<sup>1)</sup> Eeccard dit que Richenza ou Richilde, fille de Werner III, comte de Habsbourg, avait épousé Jean, comte de Ferrette, mais Schœpflin observe à bon droit, qu'il n'y eut point de Jean de Ferrette et que ce doit être Louis de Ferrette qui fut l'époux de cette dame. Gertrude, sœur de celle-ci, épousa Théodoric II, comte de Montbéliard, fils de Théodoric I, qu'on vient de nommer, et frère de Frédéric de Ferrette, en sorte que Louis était l'époux de la sœur de sa tante. Mais ces auteurs ne fournissent aucun acte, ni citent aucun acte. Werner III était fils d'Otton qui mourut en 1111 et lui vécut jusque vers 1163. Nous ne connaissons aucun acte où le nom de Richilde figure avec celui de Louis de Ferrette, en sorte de pouvoir certifier qu'elle était bien sa femme. Il se pourrait donc qu'il eut eu deux femmes dont l'une aurait été Richilde de Habsbourg et l'autre Agnès, fille d'Oudelard de Sogren. Par cette alliance il aurait hérité les droits de ce comte non seulement dans le Sornegau, mais dans une partie des domaines de Sogren, en même tems que par sa mère il serait devenu l'héritier d'Ulric d'Egisheim. Il aurait ainsi réuni les droits que les Egisheim-Vaudemont, et ceux que les Sogren, présumés d'Egisheim, pouvaient encore avoir sur l'ancienne avouerie de Grandval, et c'est pour ce motif que son père Frédéric lui aurait fait confirmer à lui, à sa femme et à ses enfants le don fait à Grandval en 1160.

Alors on comprendrait facilement pourquoi à Beinweil on a confondu les Sogren avec les Ferrette et les Egisheim, comment au Petit-Lucelle on a pu attribuer tantôt au fils d'Oudelard, tantôt à un Ferrette les vexations faites aux nonnes de ce monastère ; comment encore on a pu compter les Ferrette parmi les avoués et les spoliateurs de Grandval, parce qu'après

<sup>1)</sup> Schœpflin, Alsatia illustrata, T. II, p. 471.

l'extinction des Egisheim-Vaudemont et des Sogren, ils sont devenus possesseurs de cette avouerie; comment ensuite les annales de Beinweil et autres ont pu donner constamment aux Sogren les armoiries des Ferrette et les appeler comtes de Ferrette, seigneurs de Sogren. Mais alors tombe l'hypothèse qu'Agnès de Sogren avait épousé Vernier, comte de Homberg, et le titre d'avoué que l'acte de 1174 lui donne, ne concernerait plus l'avouerie de Beinweil, mais bien celle de l'Eglise de Bâle que Vernier possédait en effet, tandis que celle de Beinweil qu'on lui donne, n'est nullement prouvée.

Par cette alliance d'Agnès de Sogren avec Louis de Ferrette, on expliquerait l'opinion émise par plusieurs auteurs et par les anciens archivistes de l'Evêché de Bâle, qui tous font entendre que les domaines des comtes de Sogren avaient été partagés entre les comtes de Ferrette et de Thierstein, sans préjudicier à la possibilité d'un engagement ou d'une hypothèque du château de Sogren à un comte de Ferrette par un comte de Thierstein-Sogren à la fin du 12<sup>me</sup> siècle, comme on le dira plus loin.

Après l'acte de confirmation de Frienisberg, il n'est plus fait mention dans les chartes du comte Oudelard, ni de sa femme, ni de ses filles. On trouve toutefois encore après lui quelques traces des comtes de Sogren, mais leur filiation est incertaine. Parmi les objets découverts dans les ruines de Sogren on a déjà cité une espèce de sceau en plomb portant pour inscription : **Sigillum Comitis Ularici de Soegarn**, et un couvercle de vase d'étain avec les mots : **Ul. Com. Soiger. M.CXCI.** Sur le scel on voit le buste d'un chevalier vêtu d'une cotte de mailles et tenant une épée de la main droite. Vers cette époque (1185) un comte de Thierstein est aussi représenté sur son scel, non pas à cheval, mais à pied, debout, tenant devant lui un bouclier rond, sur lequel on reconnaît la biche des Thierstein. Ce pourrait être Rodolphe, fils de Berthe de Sogren.<sup>1)</sup>

---

<sup>1)</sup> Zeerleder, T. I, pl. I, fig. 8.

On connaît aussi un sceau de Rodolphe, comte de Homberg, en 1285, dans le même genre que le précédent.

Dans les documents relatifs à l'abbaye de Lucelle on trouve plusieurs fois la trace des comtes de Sogren et des nobles de ce nom. On a déjà fait mention des terres et des droits situés à Pleigne, donnés à Lucelle par les comtes de Sogren, vers le commencement du douzième siècle. Plus tard, en 1188, les frères Bourcard et Henri de Pleun ayant donné à cette abbaye une terre sise au dit Plaigne, on cite parmi les témoins Algetus de Soyris.<sup>1)</sup>

Vers l'année 1212, une charte annonce que R., comte de Sogron, au moment de partir pour la Terre sainte, cum eruce signatus esset, donne et confirme à l'Eglise de Lucelle une terre que lui avaient déjà donné ses prédécesseurs, au lieu de Pleigne. Témoins: Conrad, abbé de Lucelle, Ulric, prêtre de Sogron, Willelme et Luthold du même lieu et plusieurs autres non indiqués. L'Evêque de Bâle, Luthold, munit cet acte de son sceau avec celui du dit R.<sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> Original aux archives de l'Evêché de Bâle, publié par A. Trouillat, T. I, p. 412.

<sup>2)</sup> Original — et Trouillat, T. I, p. 459. — Nous trouvons dans les annales de Beinweil le récit suivant sur la croisade de 1212 : „Anno prænotato maxima utriusque sexus multitudo hominum ex omni Germania, Burgundia, Gallia in unum convenientes, juvenes et senes, conjugatæ simul et virgines, monachi et moniales, crucemque auctoritate propria sibi assumentes, multis contradicentibus præsbyteris et prudentibus viris, ad iter se Hierosolymitanum sine ordine, sine romani Pontificis vel cuiusdam alterius Principis auctoritate, sed propria præsumptione ducti ad mare veniunt atque transire contra Saracenos et recuperare terram sanctam se velle magna voce dicebant. Cum autem neminem qui navigio se traducerent, haberent, sero imprudenter se fecisse intelligunt, atque divisi ab invicem alii fame et inopia perierunt, alii rapti a Pyratis venditi sunt, aut in mare subversi: cæteri cum damno rerum et confusione redierunt.“ Annales T. I, p. 404. — Ces mêmes annales T. I,

L'écriture de cette charte appartient à la fin du 12<sup>me</sup> ou au commencement du 13<sup>me</sup> siècle, mais les deux sceaux manquent. Luthold, de la maison de Rötheln, fut Evêque de Bâle de 1191 à 1213. Il fit un voyage à la Terre sainte en 1200 et un à Rome en 1210. Cet Ulric, prêtre de Sogren, est désigné comme curé de ce lieu dans un fragment de charte inséré dans un des manuscrits de Walch, et il y est indiqué comme appartenant à la famille de Steinbrunn.<sup>1)</sup> Nous avons vu dans les archives de l'Evêché de Bâle un scel détaché portant l'inscription : S. Rodolfi Comitis de . . . . , l'angle est brisé et l'on ne peut lire le nom. Dans le champ du scel, en forme d'écu ou de bouclier alors en usage, on voit deux poissons adossés ; l'écriture apparaît aussi du 12 au 13<sup>me</sup> siècle.

Quelques fragments d'écrits venant aussi de Lucelle donnent des détails qui semblent se rattacher à ce comte Rodolphe. On y voit qu'un comte de Sogren, qui n'est pas nommé, avait engagé son château de Sogren pour pouvoir faire un voyage en Palestine, que la dette contractée à cette occasion n'était pas encore remboursée, lorsque le comte Rodolphe partit avec plusieurs enfants pour aller aussi à la Terre sainte et qu'alors le comte de Ferrette prit possession de Sogren qui lui était engagé.<sup>2)</sup>

---

p. 371, année 1200, nous disent que Berthold, comte de Neuchâtel, engagea son comté à l'Evêque de Strasbourg, pour pouvoir aller à la Terre sainte avec son fils et de nombreux chevaliers. — Luthold, Evêque de Bâle, s'y rendit également avec Baudoin, comte de Flandre et en 1210 il concéda les Tributs ou abbayes de Bâle pour avoir de l'argent à l'effet d'accompagner à Rome l'Empereur Otton IV. Cet Evêque mourut à Bâle en 1213.

<sup>1)</sup> Walch, Miscell. Lucel. T. I, p. 269.

<sup>2)</sup> La croisade d'enfants eut lieu en 1212. — Voir Histoire des croisades par Michaud. — Nous avons déjà cité en note les passages d'Acklin dans les annales de Beinweil, qui font voir des détails intéressants sur cette croisade et sur les engagements de terres pour faire ces sortes de voyages.

Le comte Rodolphe étant revenu durant la guerre d'Alsace (1228) entre les comtes de Ferrette et l'Evêque de Strasbourg, Ulric de Ferrette refusa de restituer les terres engagées et tua Rodolphe en 1233.

Cette date paraît avoir une coïncidence avec l'acte présumé de l'année suivante, par lequel Ulric et son frère Louis firent un accord avec l'Evêque de Bâle au sujet de leurs droits dans le Sornegau et il semble indiquer que ces comtes avaient acquis récemment de nouvelles prétentions sur cette contrée. Aurait-ce été par suite de l'engagement antérieur de Sogren et de la mort du comte Rodolphe, ou seulement à raison de ce que ces comtes étant issus d'Agnès de Sogren, venaient alors d'hériter des domaines de leur père Frédéric, fils de Louis ?

Il est encore à remarquer que dans le même acte on voit figurer ensemble et pour la dernière fois les comtes Ulric et Louis, qui devaient être dans une situation d'inimitié bien grave, puisque Louis était accusé du meurtre de son père et qu'Ulric s'en sentait seul coupable. La plupart des auteurs attribuent ce parricide à Louis, surnommé Grimmel, ou le Colère, qui était alors excommunié pour avoir refusé de subir une pénitence publique à laquelle toute sa famille s'était soumise, en expiation d'un attentat commis sur la personne de l'Evêque de Bâle en 1232.<sup>1)</sup> Mais nonobstant l'excommunication, et peu de jours après l'assassinat de son père, crime qui lui était attribué, on le vit fonder une chapelle au château de Porrentruy, et l'année suivante, comme on vient de le dire, il traitait avec l'Evêque de Bâle, qui ne croyait pas se compromettre, en faisant des arrangements avec ce comte excommunié et accusé de parricide.

<sup>1)</sup> Il serait trop long de citer ici tous les auteurs et tous les actes que nous avons consultés au sujet des événements qui se sont passés dans la maison de Ferrette à cette époque et nous copions la matière d'une notice spéciale en complétant l'histoire des comtes de Ferrette déjà commencée depuis longtemps.

L'assassinat du comte de Sogren par Ulric, comte de Ferrette, est confirmé par un acte du 31 Janvier 1275, c'est-à-dire de la veille de sa mort. Il avoue qu'il a assassiné son père, le comte Frédéric, accusé injustement son frère Louis de ce crime, et il en demande pardon à Dieu, ainsi que de la mort de Rodolphe, comte de Sogren, qu'il a fait enterrer secrètement dans le château de Sogren.<sup>1)</sup>

Ce document doit aussi provenir des archives de Lucelle en partie dispersées à la suppression de ce monastère. Nous l'avons acheté avec quelques autres actes du frère d'un des religieux de cette abbaye, habitant une ferme du voisinage. Nous avons ensuite fait des fouilles dans les ruines de Sogren, au lieu où, selon un ancien inventaire et la tradition, devait être la chapelle, et, dans une cavité du rocher, contre la muraille de l'ouest, à quelques pieds au-dessous des planchers reconnaissables aux charbons et aux cendres, nous avons trouvé les débris poudreux d'un corps humain près duquel il y avait un poignard, un fer de flèche et quatre pièces de monnaie d'argent, dont deux de Philippe-Auguste et deux de son successeur Louis VIII, rois de France.

On a vu précédemment que la possession de Sogren et dépendances n'était pas considérée par Ulric, comte de Ferrette, comme un domaine de même provenance que son comté de Ferrette et qu'il l'en détacha et qu'ensuite son fils en fit l'objet d'une stipulation particulière en 1278.

<sup>2)</sup> En 1207, le comte Rodolfe de Thierstein, vendant une terre située près de Kiffis et de Roggenbourg, au monastère Petit-Lucelle, invoque le témoignage de Bourcard de Sogeron.

<sup>3)</sup> Ce même Bourcard de Sogron apparaît dans une charte de

<sup>1)</sup> Acte original encore muni du scel d'Ulric, comte de Ferrette. Il a été publié par M. Trouillat, T. II, p. 257.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. II, p. 35.

<sup>3)</sup> Même lieu, T. I, p. 520. Il lui assigne la date de vers 1230, et M. de Zeerleder, T. I, p. 317, lui donne celle de 1238 à 1239, en s'appuyant sur les noms des témoins qui figurent dans d'autres actes. — Nous l'avons copié de l'original.

1230 à 1238, comme arbitre dans une contestation entre l'abbaye de Frienisberg et Rodolphe, comte de Thierstein, au sujet des limites et de la possession de terres provenant de la fondation même du monastère par le comte Oudelard.

On y remarque en particulier une clause relative au lac de Séedorf, compris dans la donation de 1131, mais dont il n'avait pas été fait mention dans la confirmation subséquente. Rodolphe, comte de Neuchâtel, fut témoin de cet acte et son sceau y est encore appendu avec ceux de Volmar de Ligertze et de Jean, Vicaire de Bienne. Ce comte ne figure dans l'acte que comme témoin et sans aucun droit sur l'objet en litige.

On voit encore parmi les témoins d'un acte relatif à Frienisberg, de l'année 1240, un M. de Sugron, mais sans autre indication.<sup>1)</sup> De même parmi ceux d'un document en faveur d'Interlachen, en 1259, on trouve B. dictus Zovingere. Serait-ce Bourcard de Sogren de 1207 à 1238 ?

Parmi ces divers personnages du nom de Sogren, il est évident que plusieurs ne sont pas de la famille des comtes de ce nom. Ulric et Rodolphe portent seuls le titre de comte, mais Algetus, Luthold, Wilhelm, M., Bourcard ne peuvent être que de simples gentilshommes, ministériels ou vassaux des comtes de Sogren, comme il y avait des familles nobles portant le même nom que les comtes de Ferrette, d'Egisheim, de Hasenbourg, de Séedorf et d'autres.

La famille noble de Séedorf paraît d'abord été vassale des comtes de Sogren-Séedorf ; à l'extinction de celle-ci elle dut rester sous la suzeraineté des Thierstein, mais dès le 13<sup>me</sup> siècle elle alla s'établir à Berne où elle figure parmi les bourgeois. En 1381 Cuno de Séedorf était avoyer de Berne. Ses armoiries n'ont aucun rapport avec celles qu'on donne aux comtes de Sogren et de Thierstein-Séedorf. Nous pourrions citer un

---

<sup>1)</sup> Zeerleider. T. I, et même tome p. 528, aux années précitées.

grand nombre de membres de cette famille depuis le 12<sup>me</sup> au 15<sup>me</sup> siècle.

Quant aux comtes Ulric de Sogren en 1191 et Rodolphe de 1212 à 1233, ils peuvent avoir trois origines différentes. Ou bien ils descendaient d'Ulric de Sougere, en 1102, qui alors avait des enfants, ou bien c'étaient des membres de la famille de Thierstein, appanagés du titre et des domaines de Sogren, échus à leur famille par Berthe, ou enfin des rejetons de Louis de Ferrette présumé époux d'Agnès de Sogren. Dans le premier cas ils pouvaient avoir des droits sur Sogren, soit qu'il fut resté en indivis entre Ulric et son frère Oudelard, soit que dans un partage entre ces deux comtes, Sogren fut échu aux fils d'Ulric. Car on doit remarquer qu'Oudelard étant enterré à Frienisberg, on pourrait en induire qu'il avait établi sa demeure à Séedorf, au milieu des domaines qu'il possédait dans cette contrée. Dans le premier et second cas les comtes Ulric ou Rodolphe ont pu engager leurs domaines de Sogren aux comtes de Ferrette, à l'occasion des croisades. Enfin, dans la troisième hypothèse, il a pu arriver de même que le comte Louis de Ferrette ayant deux fils, Ulric et Frédéric, aurait appanagé le premier de la seigneurie de Sogren, dont cet Ulric aurait pris ou reçu le titre. Les annales de Strasbourg, rapportées par Böhmer, <sup>1)</sup> nous disent qu'en l'année 1197, une trêve ayant été conclue entre le comte Otton et l'Evêque de Strasbourg et leurs partisans, Otton engagea Ulric, comte de Ferrette, à une conférence pour y traiter de la paix et le tua par trahison, la veille du jour de la mort de l'Empereur. Ce prince était Henri VI qui mourut à Messine le 28 Septembre de l'année précédente, et cet Otton devait être le comte Palatin de Bourgogne, frère de Henri et fils de l'Empereur Frédéric I. <sup>2)</sup>

Le nom d'Ulric, fils de Louis, comte de Ferrette, figure à peine dans quelques actes et dans une charte de 1188, il y

---

<sup>1)</sup> Böhmer, T. III, p. 95.

<sup>2)</sup> Dunod, T. II, p. 183,

est indiqué sous le titre de comte de Ferrette.<sup>1)</sup> Il y a du reste une grande lacune dans l'histoire et les documents relatifs aux comtes de Ferrette, entre cette même année et le commencement du 13<sup>me</sup> siècle, où apparaît Frédéric II, comte de Ferrette et fils de Louis. On voit bien par un diplôme de l'Empereur Henri VI, en 1191, que les comtes de Ferrette avaient causé quelques dommages à l'abbaye de Mourbach, mais le nom de ces comtes n'y est pas rapporté.<sup>2)</sup>

Ce silence des documents relatifs à Ferrette à l'époque où apparaît Ulric de Sogren, rend d'autant plus difficile la solution de la question qui nous occupe. Toutefois rien ne s'oppose à ce que le comte Ulric de Ferrette n'ait eu en partage Sogren et en ait pris le titre, qu'il n'ait fait ou seulement projeté un voyage à la Terre sainte et engagé Sogren à son frère pour avoir l'argent nécessaire, qu'il n'ait laissé un fils du nom de Rodolphe, qui à son tour aurait été en Palestine en 1212, et qu'en revenant de la Terre sainte, pauvre comme la plupart des croisés qui en revenaient, il n'ait été assassiné par son cousin Ulric, fils de Frédéric II, comte de Ferrette, pour se mettre en possession de son héritage.

Un précis historique servant de suscription à la liasse Sogren, aux archives de l'Evêché de Bâle, dit que les comtes de Ferrette et de Thierstein s'entendaient pour le partage des terres de Sogren, après l'extinction de cette famille, que les premiers eurent pour leur part les fiefs que les comtes de Sogren avaient tenus de l'Evêché de Bâle et les Thierstein d'autres terres plus à proximité de leurs possessions.

L'archiviste commet une erreur en prenant les terres allodiales des Sogren pour des fiefs de l'Evêché de Bâle, car ce n'est qu'après l'extinction de ces comtes que l'Evêché les a acquises et converties en fiefs. Il est toutefois certain qu'après la mort du comte Oudelard les Thierstein et les Ferrette se

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. 415.

<sup>2)</sup> Schœpflin, Alsatia diplomatica, T. I, 297.

sont de suite trouvés en possession des domaines de ce comte et les Thierstein en particulier et, selon les actes connus, avant les Ferrette.

En effet on a vu qu'en l'année 1490 un comte de Thierstein disposait déjà du Petit-Lucelle.<sup>1)</sup> Les annales de Beinweil nous disent ensuite que, vers l'année 1495, Rodolphe I, comte de Thierstein, avoué de ce monastère, fit bâtir le château appelé nouveau Thierstein, dans le district de Laufon, sur une roche dominant le défilé qui terminait cette vallée; que dès lors il cessa de s'appeler comte de Vrobourg et prit le nom de Thierstein, seigneur de Pfeffingen, château voisin qu'il avait reçu en fief de l'Eglise de Bâle dont il était comte Palatin.

Arrivé à l'année 1211, Acklin, poursuivant son récit, dit que les comtes Rodolphe I et son fils Rodolphe II qui avaient hérité des comtes de Vrobourg et de Ferrette l'avouerie de Beinweil, commencèrent à interpréter les droits de cette charge d'une manière préjudiciable au monastère et en effet les difficultés qui surgirent alors furent assez importantes pour exiger l'arbitrage de Berthold, duc de Zæringen, en 1212.<sup>2)</sup>

Dans le même tems les comtes de Thierstein se trouvent en pleine possession de la marche de Séedorf et probablement du comté ou de la seigneurie de Thyr, c'est-à-dire d'une partie des anciens domaines de la maison d'Oltingen, parvenue à Oudelard de Sogren par sa mère ou par sa femme. Aussi ce même Rodolphe, comte de Thierstein qui, en 1207, disposait de terres près de Sogren, en faveur du monastère du Petit-Lucelle, faisait, l'année suivante, un don à l'abbaye de Friesisberg, en disant qu'il voulait amplifier les biens et priviléges de ce monastère fondé et doté par ses parents.<sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Acklin, *Chronica Beinweil.*, T. I, p. 351 et 399.

<sup>2)</sup> Même lieu et Trouillat, T I, p. 460, et plusieurs actes de confirmation.

<sup>3)</sup> M. Trouillat, T. II, p. XLI, dit au sujet de cet acte : Le fils de Rodolphe, comte de Soyhière, et de Berthe, fille d'Oudelard, prend le titre de comte de Thierstein dans un acte de

Les terres qu'il lui donna alors étaient situées dans les environs de l'abbaye, à Meykirch, Niederwyl, Allenwyl et Oberwyl. Son fils Rodolphe, sa femme Keppa, ses fils et ses filles, ainsi que Sophie, femme de son fils, approuvèrent ce don, et parmi les témoins on remarque Conon de la maison de Telesperg, dont un des membres, en 1434, était nommé comme faisant partie des vassaux du comte Oudelard.<sup>1)</sup>

Un second acte de la même année, 1208, fait voir que l'abbaye d'Erlach avait vendu à Frienisberg pour 20 marcs d'argent une terre allodiale qu'elle possédait à Allenwyl et à deux villages voisins, du consentement du comte Rodolphe de Thierstein, patron de l'abbaye, sans difficulté de sa part ou de celle d'autres personnes au sujet des droits d'avocatie. Cette charte nomme parmi les témoins ce même comte Rodolphe et son fils du même nom et encore Conon de Telesperg. On y lit également le nom d'Ulric de Neuchâtel, qui y appose son scel sur lequel la légende lui donne le titre de comte de Venis ou de Fenis.<sup>2)</sup>

Un troisième acte de 1212 à 1238 a déjà été cité à l'occasion de Bourcard de Sogron, qui y figure comme arbitre. Mais la charte la plus importante est celle de l'année 1267, qui fut écrite à Bâle dans la chapelle de l'abbé de Beinweil et complétée au château de Pfeffingen par la comtesse de Thierstein et ses enfants en présence de nombreux témoins parmi

---

1208 — soit dans celui que nous analysons. Il croit ce comte fils de Rodolphe assassiné en 1233. Il ajoute que dans un scel appendu au même acte il prend le titre de comte de Sogren. Mais là encore il y a erreur, et il n'existe pas de sceau semblable. Cet acte est un de ceux suspectés par M. de Stürler.

<sup>1)</sup> Zeerleder, T. I, p. 170. Le sceau sur lequel M. Trouillat croit qu'on lit le nom du comte Rodolphe de Sogren est endommagé et méconnaissable. — Neugart, T. II, 128.

<sup>2)</sup> Arch. du commissariat des fiefs de Berne, Vol. Frienisberg, T. I, 139. — Zeerleder, p. 171.

lesquels se trouvent de nombreux religieux de Beinweil, de Lucelle, de Frienisberg et autres, et les chevaliers Cuno et Rodolphe, barons de Bechbourg, Henri de Schauenberg, Henri de Telsberg et autres.<sup>1)</sup>

Cet acte nous apprend que Rodolphe, comte de Thierstein, seigneur de Séedorf, du consentement de sa femme Béatrix, de Simon et Henri ses frères, et de ses sœurs, de Hermann, gardien de l'Eglise de Strasbourg, et de Louis, curé de Rousfach, aussi ses frères, et de Hermann et de Louis ses fils, a vendu à l'abbaye de Frienisberg les villages de Séedorf, près d'Aarberg, de Lobsingen, de Bachwyl, de Glungenbrunnen, de Wyler, de Nicodey, avec les hommes et les terres, et l'entièrseigneurie et avouerie de l'Eglise de Séedorf, pour 300 marcs d'or ou d'argent. Il est dit ensuite que le comte susmentionné vend ce qui lui est parvenu à lui, à ses frères et à la comtesse, par dot ou autres dons, soit des droits appartenant à leur maison, enfin tout ce qu'ils possédaient ensemble entre les eaux de l'Aar et de l'Emme, de la même manière que leurs ancêtres l'ont possédé depuis quatre cents ans.

Ces termes ont fait croire à plusieurs personnes que c'étaient les comtes de Thierstein mêmes qui avaient fondé Frienisberg et qui étaient en possession de la seigneurie de Séedorf depuis quatre siècles. Mais les actes de fondation et de confirmation de Frienisberg prouvent qu'il ne s'agit pas des ancêtres directs des Thierstein, de père en fils, mais seulement de ceux de la mère ou de la femme d'Oudelard, qui avaient apporté en dot ces domaines dans la maison de Sogren, d'où ils avaient passé aux Thierstein par le mariage de Berthe. L'expression de quatre cents ans est d'ailleurs un peu forte, car on a vu que ce fut en 1082 que l'Empereur Henri IV donna Arconciel et le comté de Thyr à un seigneur d'Oltingen, et il faudrait pour que cette expression fut vraie que les Oltingen eussent

---

<sup>1)</sup>) Solothurner Wochenblatt, 1826, p. 75. — M. de Stürler en suspecte l'authenticité.

déjà possédé les domaines de Séedorf avant l'érection du second royaume de Bourgogne, c'est-à-dire qu'à cette époque reculée ils eussent déjà exercé la comitive du comté de Bargen.

Du reste les expressions de ce document sont en quelque sorte reproduites dans une autre charte des comtes de Thierstein, au sujet du couvent de Schœnthal, fondé au 12<sup>me</sup> siècle par les comtes de Vrobourg, dont les Thierstein ne devinrent les héritiers qu'au 15<sup>me</sup> siècle. Cet acte porte :<sup>1)</sup> L'an du seigneur 1416, le jour des nones du mois d'Août, dans la ville d'Olten, noble seigneur le comte Otton de Thierstein, comte de Vrobourg et seigneur de Farnsberg, dont les prédécesseurs furent les fondateurs de Schœnthal de l'ordre de St. Benoit, etc.

<sup>2)</sup> Ce même fait se retrouve dans les actes des donations faites à Hauterive par les comtes de Neuchâtel, à la même époque, et dans lesquels ils se qualifient de fondateurs de cette abbaye, parce que leur famille était une des héritières de la maison de Glane, dont Guillaume, sire de Glane, avait été le premier fondateur de Hauterive en 1137.

Bien plus, à l'égard même des biens provenant de la vente que nous analysons, Neugart fournit un acte du mois de Juillet 1279, par lequel les nouveaux possesseurs des domaines de Séedorf, soit l'abbé et le couvent de Frienisberg, déclarent qu'ils

---

<sup>1)</sup> Solothurner Wochentblatt, 1824, 192. Schœnthal fut fondé en 1145 par Adalbéron, comte de Vrobourg, et sa femme Sophie, ainsi que leurs fils, les comtes Wolmar et Louis; témoins : Ortlieb (de Vrobourg), Evêque de Bâle, Adelbert et son fils Hartmann de la même famille. Celui-ci fut choisi pour avoué du nouveau monastère.

<sup>2)</sup> Collection de documents du chanoine Fontaine, T. I, 242, 244. Dès l'année 1146, Rodolphe, seigneur d'Arconciel (comte de Neuchâtel) et sa femme Emma de Glane et leur fils Ulric avaient fait une donation à Hauterive. Emma était sœur de Guillaume de Glane en 1149. — Matile, T. I, p. 105, année 1246.

donnent en fief leur terre allodiale de Mülithal, savoir le moulin qui touche à l'Aar et toutes ses appartenances, à Rodolphe, meunier, bourgeois d'Aarberg et à ses héritiers, avec tous leurs droits et les conditions, comme le dit Rodolphe et ses pédécesseurs avaient tenu cet alleu de R. d'heureuse mémoire, autrefois comte de Thierstein, et de son ayeul (avo suo), qui avait possédé cet alleu longtems auparavant, ainsi qu'un acte dressé à cet égard en fait foi.<sup>1)</sup>

Nous croyons superflu de citer un plus grand nombre d'actes pour constater les droits des Thierstein sur cette partie des domaines du comte Oudelard de Sogren. Les Thierstein se trouvant ainsi en possession de toute la seigneurie de Séedorf, si peu de tems après la fondation de Frienisberg, et les actes de ce monastère, au 13<sup>me</sup> siècle, ne renfermant pour ainsi dire que des documents relatifs à la famille des Thierstein, en même tems qu'elle exerçait la charge d'avoué de ce monastère, on comprend que déjà alors on ait pu confondre les nouveaux possesseurs de Séedorf avec les anciens, ce qui était sans conséquences pour les moines, et que ceux-ci, en rédigeant leur nécrologe, durant ce même siècle, n'aient pas hésité de donner à leur fondateur Oudelard le titre de comte de Thierstein, puisque c'était celui que portaient ses héritiers et successeurs avec lesquels les Bernardins étaient en relations habituelles.<sup>2)</sup> Ils auraient également pu appeler Oudelard, comte de Séedorf, puisqu'il portait ce titre dans l'acte de fondation de 1431 et sur la pierre tumulaire qui ornait leur église, et même sur des tableaux qui se sont probablement renouvelés de tems à autres, dans le même genre que ceux qu'on y voyait encore il y a un siècle et même actuellement, et cependant

<sup>1)</sup> Neugart, Cod. dipl. allem. T. II, p. 301.

<sup>2)</sup> Le nécrologe de Frienisberg ne date pas du XIII. siècle. Il renferme bien un grand nombre d'inscriptions de ce siècle là, mais il n'a été écrit ou copié, comme on le voit actuellement, qu'au XV. siècle. — Archives de Berne.

leurs archives aussi renfermaient les sceaux de ce comte où il portait indubitablement son vrai titre de comte de Sougron.

Du reste les Bénédictins de Beinweil sont tombés dans la même erreur, et, parceque le château de Sogren, lieu d'origine de leur fondateur, s'est trouvé au 13<sup>me</sup> siècle au pouvoir des comtes de Ferrette, ils ont fait d'Oudelard un comte de Ferrette, seigneur de Sogren, lors même qu'ils avaient des titres constatant que c'était les Thierstein qui chez eux avaient été les héritiers d'Oudelard. Toutefois à Beinweil ils ne l'ont pas fait membre de la maison de Thierstein et leur nécrologe, en nommant les quatre fondateurs par leur nom de baptême, se contente de les appeler comtes de Sogren et de Vrobourg.<sup>1)</sup>

## IX. Etendue des domaines des comtes de Sogren.

En analysant les actes cités dans cette notice et d'autres documents postérieurs, on peut, jusqu'à un certain point, rétablir les limites approximatives de l'ancien District, tractus, de Sogren. Le récit de Mercklein, admis par les annales de Grandval, de Beinweil, de Lucelle et autres, indique que le territoire dont les héritiers des anciens avoués de Grandval se sont mis en possession après 1075, probablement en partie au détriment de cette abbaye, s'étendait depuis la rive droite de la Byrse, à Sogren, jusqu'à l'Aar.<sup>2)</sup> Nous ne pensons pas pour autant

<sup>1)</sup> Annales Beinweil., p. 151, à l'occasion de Lucelle, anno 1129.

Annus obitus horum fundatorum ignotus Lucellensibus, siue incognitus nobis est fundatorum monast. Beinw. depositionis annus : quorum tamen memoriam necrologiam antiquum Beinwilense reponit ad diem 17 mensis sept : his verbis : „Obierunt Nottgerus, Oudelardus, Burchardus, et Udalricus, comites Sogerenses et Vroburgenses, primi fundatores hujus loci.“

<sup>2)</sup> Ut totus tractus, quam longe lateque a Soigern trans Byrsam ad Ararin usque patet, cum omni dominio, deinceps dictis aduocatis eorumque haeredibus proprius foret et esset.

qu'il eut les mêmes limites que le Sornegau, mais il n'en était qu'une dépendance et en formait la partie la plus orientale. Au nord et nord-est, il touchait au Sundgau et au Baselgau. À l'orient, précisément près de Beinweil, il était limité par le Sisgau et le Buchsgau, où les comtes de Hombourg ou Homberg et de Vrobourg étaient établis, et le Sisgau se reliait au Frickgau d'où sont sortis primitivement les Homberg et les Thierstein.

Ces trois dynastes avec les Sogren avaient donc leurs principaux établissements dans cette partie du Jura renfermée entre l'Aar, depuis Soleure jusqu'à son confluent dans le Rhin, entre ce fleuve jusqu'à Bâle, au point où la Byrse y verse son filet d'eau et, par le cours et en amont de cette rivière jusqu'à sa source, d'où la ligne devait regagner Soleure par le dernier revers méridional du Jura. Ces limites ne sont pas rigoureusement exactes, elles s'écartaient, en ce qui concerne Sogren, vers le nord, depuis Laufon, pour remonter le cours de la Lucelle, et dans ce vaste territoire il y avait de nombreux domaines appartenant à l'Empire, à l'Evêché de Bâle, à des monastères et à divers seigneurs; mais toutefois les comtes de Sogren, de Homberg, de Vrobourg et de Thierstein constituaient les principaux possesseurs du sol et se reliaient au levant avec les Habsbourg, au nord avec le Landgraviat d'Alsace possédé par les mêmes comtes et par les domaines des comtes de Ferrette; à l'ouest ils touchaient la baronie de Hasenbourg et les Etats des Neuchâtel, issus des comtes d'Oltingen, et au sud la Bourgogne allemanique où les Oltingen encore avaient leurs vastes possessions.

Le Sornegau était entièrement compris dans ce grand territoire; on a vu qu'il était un démembrément du comté de Bargen, démembré lui-même de celui de Bipp, et en premier lieu du duché d'Alsace, qui en avait embrassé la partie septentrionale. Mais lors même qu'au commencement du 12<sup>me</sup> siècle Oudelard, comte de Sogren, se trouve en possession de terres considérables près de Bargen, nous ne le croyons pas issu des comtes

administrateurs plutôt que possesseurs de cette division territoriale appelée comté de Bargen, car, encore à la fin du 11<sup>me</sup> siècle, elle était sous la dépendance des comtes d'Oltlingen, dont le château était situé au confluent de la Sarine et de l'Aar, non loin toutefois de Bargen. C'est probablement à raison de la possession de ces terres dans l'Uchtland et de la confusion des titres donnés à Oudelard, qu'on a cru devoir le considérer comme exerçant la charge de Landgrave de cette partie de la Bourgogne,<sup>1)</sup> et qu'on l'a même pris pour un comte de Bargen.

On doit de plus remarquer que lors même que les annalistes donnent une étendue considérable au District de Sogren, ce n'est pas à dire qu'il ait appartenu exclusivement aux comtes de ce nom, et là, comme dans les divers cantons, ou gaus préindiqués, il y avait des terres et des droits appartenant à d'autres seigneurs. Il importait cependant de remarquer le rapprochement qui existait entre ce district, ainsi limité, et les possessions des comtes réputés les avoués de Grandval ou les héritiers de ceux-ci, et en particulier d'indiquer que le point de jonction de leurs terres se trouvait précisément à Beinweil, fondé par eux dans le district de Sogren avec la dépouille de Grandval.

Si actuellement on entre dans le détail des domaines qui appartenaient d'une manière plus distincte aux comtes de Sogren, on verra d'abord le comte Ulric de Sougere posséder le village de Kembs sur le Rhin, près de Bâle, à l'angle sud-est de l'Alsace. Les Thierstein se trouvent au 12<sup>me</sup> siècle en possession de Benken, plus à l'ouest, mais toujours dans cette même partie de l'Alsace, entre le Byrsick et la Byrse. Ces domaines ont pu leur venir des comtes de Sogren, quoique Bruckner pense que c'était plutôt par suite de leurs alliances avec les Vrobourg, ce qui nous ramène de nouveau à leur origine présumée commune avec celle des Sogren et des comtes

---

<sup>1)</sup> Trouillat, T. II, p. XXXIX et lettre de M. de Stürler.

d'Alsace dont le territoire embrassait primitivement Kembs et Benken.

La vallée de Laufon, limitée au nord par le Sundgau, au levant par le Baselgau, au sud par le Buchsgau et Beinweil, et au couchant par le district de Sogren, appartenait en partie à l'abbaye de St. Blaise et elle ne parvint à l'Evêché de Bâle qu'en 1141. Mais même alors les comtes de Sogren avaient dans ce vallon de nombreuses possessions, dont ils disposèrent en partie en faveur de Beinweil et il en resta d'autres portions encore longtemps attachées à la seigneurie de Sogren, tels que le moulin de Laufon et ses dépendances.

Le château de Thierstein, bâti vers 1190, dans les terres de Beinweil, formait l'accès de cette vallée vers le sud et le col du Passwang, par où l'on pouvait se rendre dans la plaine Suisse, vers le comitatus Pipinensis, comme dit Mercklein. Après avoir traversé le défilé que dominait le fier donjon féodal, on entrait dans les terres environnant le monastère même de Beinweil.

<sup>2)</sup> Le premier acte de confirmation de cette abbaye par le pape Eugène III (23 Juillet 1147) indique le nom des localités possédées alors par les Bénédictins, ainsi que celles où ils avaient des droits et des dîmes. En général elles sont dans le voisinage du monastère et leur situation même semble indiquer leur provenance. On a vu qu'en 1146 on rappelait le don fait à Beinweil par Adélaïde, fille de Nogerus, un des fondateurs, et ce don était le village de Nuglar qui se trouve entre ce couvent et Liestal. Séeben et Romyswyl, également dans le Sisgau, nous paraissent, avec Nuglar, former la part du don que fit Nogerus de Vrobourg. Si les premiers actes concernant Nuglar ne disent pas précisément que ce lieu provenait des Vrobourg, des actes postérieurs, rapportés par Acklin, l'affirment positivement. <sup>2)</sup>)

<sup>1)</sup> Trouillat, T. I, p. 306.

<sup>2)</sup> Annales de Beinweil, T. I, p. LXXII.

Grindel et Erschwiler touchaient à la vallée de Delémont près de Montsevelier et aux dépendances mêmes du château de Sogren. Le démembrement de ces dépendances n'eut lieu que fort tard. Ce devait donc être le présent offert à St. Vincent de Beinweil par les comtes de Sogren avec le lieu même de Beinweil, cette forêt de Hason, croissant entre de hautes montagnes.

Blauen, au nord de la vallée de Laufon, à la limite du Sundgau, et Dürlistorf, à une petite distance de Ferrette, semblent être la part de donation de cet Ulric présumé d'Egisheim. Nous ne désignons que les localités qui, par leur situation, nous paraissent les plus significatives.<sup>2)</sup>

On a déjà dit au sujet du Vorbourg et du Petit-Lucelle que les domaines des comtes de Sogren, dans la partie septentrionale de l'ancien Sornegau, étaient limités au nord par la rivière de la Lucelle qui se jette dans la Byrse près de Laufon, limitant en même temps le Sundgau. Ce ruisseau séparait aussi la seigneurie de Hasenbourg de celle de Sogren à leur point de jonction près de l'abbaye de Lucelle. Ces domaines comprenaient par conséquent la prolongation occidentale de la chaîne du Blauenberg, où sont situés le Petit-Lucelle, Roggenbourg, Ederswiler, Movelier, Mettemberg, Pleigne et Bourrignon. Dans ce circuit se trouvaient la petite seigneurie de Lœwenberg, la maison forte des nobles de Movelier, peut-être déjà le château de Blauenstein dominant la Lucelle, de même qu'au douzième siècle apparaissent quelques nobles ou des hommes de condition

<sup>1)</sup> Nous ne savons si les dîmes d'Ederswiler et de Roggenbourg, que Beinweil vendit en 1384, provenaient des comtes de Sogren ou de leurs successeurs les Thierstein, mais ces deux localités faisaient partie des domaines de Sogren.

<sup>2)</sup> On peut consulter à cet égard les annales de Beinweil, T. I., p. 2 et 3.

libre à Pleigne et à Bourrignon, qui tous ensemble relevaient des comtes de Sogren.<sup>1)</sup>

On a vu que tous les habitants des villages précités étaient encore tenus aux 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> siècles à des prestations féodales, remplaçant celles qu'on leur avait imposées dans le tems où le château du Vorbourg existait encore, c'est-à-dire avant 1356. Il est bien entendu que la petite commune du Vorbourg, formée de plusieurs métairies éparses, faisait partie intégrante de la seigneurie de Sogren, car cette commune s'étendait jusqu'au ruisseau de Mettemberg qui se jette dans la Byrse au milieu du village de Soyhière en face même du château. Les actes d'inféodation des nombreuses terres démembrées de ce réage du Vorbourg, pour les inféoder aux familles nobles de Telsberg, de Hallwyl, de Römerstahl, de Schenk de Castel, de Rothberg et autres, ne peuvent laisser de doute à cet égard.

Au douzième siècle Soyhière ou Sogren était déjà une paroisse dont nous avons cité les noms des curés vers 1191 et 1212. Son ban était assez étendu ; il comprenait non seulement sa surface actuelle, mais encore toutes les métairies situées entre la Byrse et la crête de la montagne de Courroux. Ce n'est que du 14<sup>me</sup> au 16<sup>me</sup> siècle qu'on les a distraits pour les réunir au ban de Courroux en prenant la Byrse pour limite, et alors le château de Sogren s'est trouvé hors du ban de Soihyère.<sup>2)</sup> Ses dépendances les plus rapprochées et qui en ont ressorti le plus longtems sont les métairies de Bellerive et des Ortières, jadis appelées rièvre le châtel, la prairie et la

<sup>3)</sup> L'apparition des nobles de Löwenberg et de Movelier, à la fin du XII. siècle, fait présumer que les châteaux de ce nom existaient déjà du tems des comtes de Sogren. Quelques parties du premier de ces manoirs remontent au moins au douzième siècle.

<sup>4)</sup> Une partie a aussi été de la sorte incorporée au ban de Liesberg, tel que le Rohrenberg derrière, qui au XVI. siècle était une dépendance du château de Sogren.

forêt au nord du château, les métairies du Bois de Treuille, du Roremberg, des Rieder dessus et dessous, des Vernes ou Roremberg derrière et autres petites fermes éparses dans cette chaîne de montagnes allant jusqu'à Bärschwyler et Grindel et à la vallée de Laufon. Liesberg, sur l'autre rive de la Byrse, au nord-est de Sogren, devait être compris dans les domaines des comtes de Sogren.<sup>1)</sup>

Indépendamment des droits d'avouerie que les comtes de Sogren ont dû exercer dans la vallée de Delémont, ils y ont possédé des terres, dont l'une sous les murs même du château de cette ville est restée, jusqu'au 16<sup>me</sup> siècle, annexée à la seigneurie de Sogren. On a vu figurer les nobles de Telsperg parmi les vassaux d'Oudelard. Les habitants de Delémont, comme ceux des mairies de Courroux, de Rebeuvelier, de Corban et de Montsevelier, c'est-à-dire de toute la partie orientale de la vallée de Delémont, étaient tenus à des servitudes féodales, encore après le 16<sup>me</sup> siècle à l'égard de la prairie entre les châteaux du Vorbourg et de Sogren, mais alors plus spécialement attachées à cette dernière seigneurie. Il est à remarquer qu'une partie des villages gravée de ces servitudes était comprise cependant dans le territoire de la Prévôté de Moutier et ressortissait de la juridiction du Prévôt pour la basse et la moyenne justice.<sup>2)</sup>

Ces faits viennent encore à l'appui de notre opinion que les comtes de Sogren avaient possédé l'avouerie de Grandval et du Sornegau et que ces servitudes en étaient des restes. Nous verrons bientôt que les nobles de Montsevelier et de

---

<sup>2)</sup> Liesberg est un lieu fort ancien, où l'on trouve les restes de grandes Villas romaines et autres établissements de cette époque.

<sup>1)</sup> La haute justice était exercée par les officiers de l'Evêque de Bâle, sans doute par suite des droits de souveraineté accordés à ce prince ecclésiastique par le dernier roi de Bourgogne, 999 et 1000. La haute justice de Sogren fut réunie plus tard à celle de Delémont.

Courroux étaient des vassaux des Sogren. Les fiefs dépendant du Vorbourg aux 14 et 15<sup>mes</sup> siècles viennent encore corroborer cette opinion et on a déjà observé qu'ils s'étendaient jusqu'à la vallée de Tavannes.

Il y a lieu de croire qu'il existait dans la vallée de Delémont beaucoup d'autres terres et droits dépendant de Sogren, mais dont les actes qui en faisaient mention ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et qu'il faut comprendre dans ce nombre tout particulièrement ceux énumérés dans l'acte des comtes de Ferrette, vers 1234, et dans la vente de l'avouerie du Sorne-gau avec Sogren en 1278. Tous ces vastes domaines renfermés dans l'ancien duché d'Alsace, dans la contrée ensuite administrée par les successeurs de ces ducs, nous font répéter de nouveau que les comtes de Sogren devaient descendre de ces anciens administrateurs du pays.

Quant aux droits des Evêques de Bâle dans la vallée de Delémont, ils n'apparaissent qu'à l'extinction de la maison de Sogren, non pas qu'il n'aient pu y en avoir antérieurement, mais probablement parce que ce n'est que vers cette époque que, se trouvant en conflit avec les comtes de Ferrette, successeurs des Sogren, il fallut alors faire des actes pour régler l'exercice de ces droits.

Poursuivant actuellement ces recherches dans la partie allemande de la Bourgogne transjurane, on reconnaît d'abord, par les actes de fondation de Frienisberg et par ceux subséquents des comtes de Thierstein, que le comte Oudelard de Sogren possédait un assez vaste territoire, comprenant une partie du District actuel d'Aarberg, jusque près d'Oltingen et formant ce que l'acte de 1131 appelle la marche de Séedorf. De celle-ci dépendaient sans doute plusieurs fiefs tenus par les nobles témoins mentionnés dans cet acte, comme faisant partie des vassaux (*familia*) du comte Oudelard. Ces vassaux étaient les nobles de Séedorf, de Ratolsingen, de Granges, de Trachselwalt, de Jegistorf, de Lyss, de Telsperg et plusieurs autres,

qui apparaissent dans l'acte de confirmation par Adélaïde, épouse d'Oudelard.

Les principales localités indiquées dans les actes de Frienisberg, comme ayant fait partie des domaines du fondateur et de ses successeurs, les Thierstein, sont Frieuisberg, Winterswyl, Niederwyl, Rieden, Meykirch, Oberwyl, Lyss, Lobsingen, Bachwyl, Glungenbrunnen, Nicodey et Séedorf même, chef-lieu de la marche, où se trouvait le château du comte. Les termes de l'acte de 1267 font voir que les terres et les droits des Thierstein dans cette contrée s'étendaient entre l'Emme et l'Aar.

La château de Thyr, à Fribourg, avec toutes ses dépendances, en terres et en fiefs, devait également faire partie des domaines que le comte Oudelard de Sogren avait obtenus, soit par sa mère, soit par sa femme, de la maison d'Oltingen, anciens possesseurs de cette contrée, et que sa fille Berthe porta ensuite dans la famille des Thierstein. Toutefois dans la marche de Séedorf, toute la contrée entre l'Emme et l'Aar, indiquée comme limite des lieux où les Thierstein possédaient des droits, alors vendus à Frienisberg, n'appartenait pas entièrement à ces comtes, et elle devait également comprendre des terres et des droits dépendants d'autres seigneurs.

1) On peut estimer quelle était la valeur des droits que les Thierstein vendirent en 1267 pour 300 marcs d'argent,

1) Selon Ducange, T. II, p. 441, le marc d'argent valait, vers 1282, 58 à 60 sols tournois ou 3 livres; mais il faut toujours remarquer que le marc d'argent n'était pas une monnaie, mais un poids quelque peu variable et égalant à peu près 8 onces ou  $\frac{1}{4}$  de kilo, ce qui vaut actuellement 50 fr. Alors cette même somme, à raison de la rareté de l'argent, avait une valeur infiniment plus considérable. Selon un mémoire de M. Fréd. de Gingins, Mém. et docum. de la Société de la Suisse romande, T. XIV, le marc d'argent aurait valu environ 48 fr. et 14 fois plus qu'actuellement, en sorte que les 500 marcs concernant Sogren donnent :  $500 \times 48 = 24000 \times 14 = 336,000$  francs. — Voir aussi ces mêmes Mém. T. VI, p. XLI et suiv.

puisqu'on sait que quatre ans plus tard le comté de Ferrette fut vendu pour 850 mares d'argent et qu'en 1278 on en détacha Sogren et l'avouerie du Sornegau pour le prix de 200 mares. Il restait donc 650 mares pour le comté de Ferrette et 500 pour les deux portions des domaines aliénés de l'héritage des comtes de Sogren.

Malgré ces démembrements, les Thierstein et les Ferrette mêmes restaient encore en possession de nombreuses terres et droits provenant de cet héritage.

Déjà auparavant les comtes de Sogren avaient amoindri leur fortune en fondant Beinweil, le Petit-Lucelle et autres églises et enfin en faisant des voyages à la Terre sainte et ceux-ci paraissent avoir causé la ruine du dernier descendant des Sogren.

Ces détails sur les possessions de ces comtes démontrent que leurs principaux domaines, que le siège de leur puissance étaient situés dans l'Evêché de Bâle et dans les environs du château de Sogren, chef-lieu de leur domination, que leurs droits dans la Bourgogne transjurane n'étaient qu'une dépendance, un acquêt de cette famille, en sorte que ce n'est pas dans cette dernière contrée qu'il faut chercher leur origine, mais bien dans celle où ils avaient leur siège et leurs principales possessions.

En faisant cette espèce de recensement des possessions des comtes de Sogren, on a cité quelques uns de leurs vassaux nobles, mais dans les actes de ces comtes et de leurs héritiers on rencontre si souvent le nom de Telsperg que nous croyons devoir consacrer quelques lignes à cette famille noble.

On a déjà cité cette charte de l'année 728, par laquelle les comtes Eberhard et Luitfrid, souches de tous les comtes d'Alsace et de leur nombreuse descendance, en donnant à l'abbaye de Mourbach des terres situées dans le duché d'Alsace, nomment le bénéfice qu'ils avaient dans le bourg de Delémont, *in vico Delemonte*, et que tenait leur vassal Bertoin. Ce vassal serait-il la source des nobles de Delémont ou de Telsperg,

pour nous servir du nom allemand le plus souvent employé dans leurs actes ? On les voit figurer parmi les vassaux des comtes de Sogren dès l'année 1134, puis ils se retrouvent parmi ceux des comtes de Thierstein et de Ferrette et ensuite de l'Evêché de Bâle. Il nous paraît évident que ces nobles ont d'abord tenu des fiefs de la maison de Sogren, et probablement avant ceux-ci des comtes d'Alsace, qu'à l'extinction des Sogren et par suite du partage de leurs domaines, les Telsperg se sont trouvés engagés dans des liens de vassalité à l'égard des Thierstein et des Ferrette, héritiers des Sogren, et de là leur présence si fréquente à la suite de ces comtes. Puis les Ferrette ayant vendu Sogren et l'avouerie du Sornegau, les Telsberg sont alors devenus vassaux de l'Evêché de Bâle. Il est possible que sous la domination de ces comtes, ils aient déjà tenu des fiefs de l'Eglise de Bâle, car on les voit de bonne heure parmi les officiers formant la cour de l'Evêque, et à cette cour ils remplissaient l'office de sous-maréchal, d'où ils ont pris le surnom de Marschalk de Telsperg et aussi celui de Spender.

Ils possédaient sans doute un manoir à Delémont même, localité dont ils avaient pris le nom, et au 12<sup>me</sup> siècle la maison forte de Courroux leur appartenait également.<sup>1)</sup> Bertholfe de Telsperg résidait, en 1188, dans le premier manoir, et son frère Narduinus de Lutheldorf ou Lutolsdorf, habitait dans le second. Ce dernier château fut vendu, déjà au 12<sup>me</sup> siècle, à l'Evêché de Bâle, ce qui prouve qu'il n'en était pas un fief.<sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Il y a eu deux maisons fortes à Courroux, consistant chacune en un bâtiment carré bâti sur une légère éminence provenant des terres d'un fossé profond et plein d'eau qui environnait chaque château. Ce mode de construction était général dans la plaine pour les simples gentilshommes. A Courroux elles n'ont pas existé ensemble, mais successivement. Il y a eu du XIII. au XV. siècle une seconde famille noble du nom de Courroux ou de Lutolsdorf.

<sup>2)</sup> Elles portaient d'argent à deux demi vols accostés de gueules. Le cimier variait, même dans chaque famille.

Les Telsperg avaient les mêmes armoiries que les nobles de Montsevelier, Courtetelle et Develier, ceux-ci n'étaient donc que des rameaux de cette vieille souche et nous les regardons comme ayant été aussi des vassaux des Sogren, avec les nobles de Rebeuvelier et de Corban, parce que les habitants de toutes ces localités et en y comprenant Delémont même sont restés si longtemps assujettis à des servitudes envers les terres situées sous les fenêtres du château de Sogren. Les nobles de Movelier ont eu le même sort que les Telsperg et sont comme eux devenus vassaux des Thierstein et probablement aussi des Ferrette. Nous n'avons pu retrouver leurs armoiries.

---

## X. Sceaux et armoiries des comtes de Sogren.

<sup>1)</sup> On ne doit point négliger l'examen des sceaux et des armoiries quand il s'agit de rechercher l'origine et la filiation des familles nobles ; aussi ceux des Sogren nous paraissent mériter quelque attention.

On ne connaît que deux sceaux appartenant d'une manière indubitable à ces comtes : ce sont ceux appendus aux actes de Frienisberg de 1131 et vers 1170. M. de Zeerleider les a dessinés dans la première planche de son ouvrage, et quoiqu'ils portent tous deux la même légende, ils diffèrent cependant un peu l'un de l'autre. Nous croyons qu'on n'avait pas à la fois sous les yeux les deux originaux lorsqu'on les a copiés et les différences ne changent en rien le fait qui nous occupe. Chacun de ces sceaux porte en caractères semblables les mots : ÖDELARDVS COMES DE SÖGRON, et dans le

---

<sup>1)</sup> Nous avons formé une collection des sceaux et des armoiries des familles nobles de l'ancien Evêché de Bâle, mais ce travail n'est pas terminé.

champ on voit un cavalier, vêtu, paraît-il, d'une cotte de mailles ou d'une tunique courte, la tête couverte d'un casque pointu, tenant l'épée haute et le bouclier long en usage aux 11 et 12<sup>mes</sup> siècles. Mais sur cette targe on ne reconnaît plus aucune trace de signes héraldiques, soit qu'il n'y en eut jamais eu, soit qu'ils fussent effacés. Nous avons à cet égard vainement examiné de près l'original tenant à la charte de 1170.

Le sceau en plomb qu'on a déjà indiqué et qui nous paraît coulé dans l'empreinte d'un sceau de cire, ou dans le type même, ne représente point un cavalier, mais seulement un buste de chevalier vêtu d'une cotte de mailles et armé d'une épée. Dans le champ, au-dessus de l'épaule droite, on remarque une petite croix. La légende porte :  $\ddagger$  SIGIL. COM. ULARICI. DE. SOEGARN. Elle est écrite en caractères du 12 au 13<sup>me</sup> siècle au plus tard.

Un autre sceau, en forme d'écu, avec la légende :  $\ddagger$  S. RODVLFI COMITIS DE . . . . . avec deux bœufs adossés dans le champ de l'écu, pourrait bien ne pas appartenir au comte Rodolphe de Sogren, puisque le nom n'y est pas, comme nous avions d'abord cru en reconnaître la trace sur l'angle mutilé de ce scel.

Plusieurs familles portaient pour armoiries deux poissons ainsi adossés, tels que les comtes de Bar, d'où les Montbéliard et les Ferrette, leurs descendants, ont dû les prendre. Les Montfaucon devenus comtes de Montbéliard les ont également adoptés ; on les voit sur les sceaux des sires de Blamont, autres descendants des comtes de Montbéliard, et sur les armoiries de bien d'autres familles.

Jusque là, dans ces monuments il n'y a encore aucune trace des armoiries des comtes de Sogren. Mais dans les ruines de leur château nous avons trouvé de nombreux débris de fourneau de poterie verte, représentant en relief des figures ou sujets très variés et en particulier les armoiries de l'Evêché de Bâle dans la forme et avec les supports qu'on leur donne dans les manuscrits et les sceaux des 14 au 15<sup>mes</sup> siècles. Quelques

uns de ces fragments offrent les débris d'un cimier d'armoiries, soit le casque, vu de face, mais fort mutilé, surmonté d'une tête d'aigle coiffée d'une plante à trois feuilles, et flanquée de deux poissons recourbés et la tête tournée en haut.

Une pierre sculptée, découverte dans ces mêmes ruines, représente le même cimier posé sur un écusson portant les deux bars adossés.

Ce n'est pas là le cimier qu'on voit ordinairement sur les armoiries des comtes de Ferrette, ni sur celui des comtes de Montbéliard et de Bar.<sup>1)</sup> Les sceaux du comte Théobald de Ferrette, de 1275 à 1310 sont les seuls qui portent un cimier, et, sur deux de ces sceaux, il est formé d'un casque ou timbre ayant de chaque côté un poisson recourbé et la tête en bas. Le plus ancien armorial où nous ayons vu les armoiries des comtes de Ferrette, est celui de Grunenberg, datant de 1480.<sup>2)</sup> Il représente le cimier des Ferrette avec un buste de femme sans bras, ayant de chaque côté un poisson la tête tournée en bas. Un autre cimier, fourni par le même auteur, est composé d'un haut bonnet conique surmonté d'un panache de plumes de coq, et toujours avec les deux bars dans la même position.

Le cimier ordinaire des armoiries de Montbéliard se compose d'un buste de femme sans bras, à la coiffure très échevelée et de deux poissons paraissant dévorer ces cheveux épars.

Remarquons ensuite qu'à la fin du 14<sup>me</sup> siècle et au commencement du suivant (1388 à 1423), la château de Sogren fut inféodé aux Sires de Blamont, issus des comtes de Montbéliard et portant comme eux des gueules aux deux bars adossés d'or, mais dont le cimier ne nous est pas connu. Or les débris

<sup>1)</sup> Les comtes de Bar portaient d'azur, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché de même. — Les comtes de Montbéliard, ayant la même origine, avaient leur écu de gueules à deux bars adossés d'or, au tréscheur d'argent; c'est à tort que Gilbert de Varennes, Le roi d'armes, p. 223, dit que ces armoiries étaient d'azur à deux bars adossés d'or.

<sup>2)</sup> Ce précieux manuscrit appartient à M. le Dr. Stantz à Berne.

trouvés à Sogren se rapprochent précisément à l'époque où ces nobles possédaient ce manoir et ce pourrait bien être leurs armoiries qu'on voit ainsi sur la pierre et les débris de ce poêle du 15<sup>me</sup> siècle sans aucun doute.<sup>1)</sup>

Si l'on consulte les monuments et les annales de Beinweil, on y verra les armoiries des Ferrette positivement attribuées aux comtes de Sogren. C'est ainsi qu'à Maria Stein, cette abbaye qui a succédé à Beinweil, on voit un grand tableau représentant la fondation de ce monastère, mais peint de 1716 à 1734. On y remarque les quatre fondateurs en costume du tems de Louis XV, c'est-à-dire avec des armures et des écharpes en usage au commencement du 15<sup>me</sup> siècle. Ces personnages s'appuient chacun sur un bouclier oval sur lequel on a peint leurs armoiries et écrit leurs noms. Sur le premier on lit : **Oudelardus C. de Ferreto.** L'écusson est de gueules à deux bars adossés d'or. Il n'y a qu'un timbre couronné sans cimier.

On retrouve les armoiries de ces quatre personnages dans le premier volume des annales de Beinweil, tantôt peintes séparément, tantôt réunies. Par exemple sur un écu écartelé des armoiries des quatre fondateurs et celles d'Esso, premier abbé, brochant sur le tout, on voit au premier quartier deux bars adossés d'or, en champ de gueules, avec le mot SOGREN, placé en regard. Le second est d'or à l'aigle éployé de sable, et le nom de VROBOURG. Le troisième est d'argent, au lion de sable, au trescheur fleuré d'or et bordure d'azur ; on lit à côté EGISHEIM. Enfin le quatrième est d'argent à la bande de gueules, avec le nom de HASENBOURG. Ce même écusson figure sur une gravure insérée dans un opuscule, publié à St. Gall en 1702, à l'occasion d'un Jubilé des monastères de l'ordre de St. Benoit, en Suisse, page 67.

On doit d'abord remarquer que dans ces diverses peintures Sogren occupe toujours la place d'honneur et qu'ensuite

---

<sup>1)</sup> Sur un autre fragment du même poêle on voit le reste d'une biche debout, comme celle des armoiries des Thierstein.

les armoiries des Vrobourg n'ont pas les émaux qu'on a coutume de voir dans les autres armorials, car on les représente en général d'argent, à une aigle éployée d'azur, ondoyée d'argent, becquetée et onglée de gueules.<sup>1)</sup> M. Dubois de Montperreux dit à tort que les Vrobourg portaient de gueules à l'aigle d'argent.<sup>2)</sup>

Quant aux armoiries des Ferrette données pour celles des Sogren, c'est une erreur commise par les auteurs de ces peintures qui ont pris les Sogren pour les ancêtres des Ferrette, parce que ceux ci ont succédé aux premiers.

Les sires de Montfaucon ayant fondé l'abbaye de Lucelle et l'un d'eux étant devenu possesseur du comté de Montbéliard, les moines dans les peintures et les annales de leur monastère ont donné à tous les Montfaucon les armoiries de Montbéliard, qui n'étaient portées que par une seule branche de cette famille, celle qui possédait Montbéliard. Les Montfaucon proprement dits portaient d'argent au faucon de sable becqueté et onglé d'or.

A Frienisberg on commit la même erreur et l'on prit les armoiries des Thierstein pour celles du comte de Sogren, avec

---

<sup>1)</sup> Dans les annales de Beinweil on les trouve aussi d'or à l'aigle éployée d'azur mouchetée de dix cœurs d'or, ou de mouchetures en forme de cœur, trois sur chaque aile, deux sur le corps et un sur chaque cuisse. — Ces armoiries portent même le nom de Notgerus de Frobourg. On y voit aussi celles des Rappolstein écartelées au premier et au quatrième d'argent au lion de gueules, au second et troisième d'or à trois têtes d'aigle de sable, couronnées d'or, et sur le tout un écusson de sinople chargé de trois écussons d'argent, deux et un. Mais l'armorial de l'Evêché de Bâle nous les fournit d'argent à trois écussons de gueules. -- On les trouve dans Schœpflin, Alsatia illustr., T. I, p 609.

<sup>2)</sup> Mittheilungen der antiquar. Gesellsch. Zürich, T. V, p. 19. L'armorial de St. Urbain les représente d'or à l'aigle de sable. Woch. T. II.

quelques variantes. Par exemple Tschudi<sup>1)</sup> les appelle comtes de Séedorf et donne aux Thierstein d'argent à la biche de gueules, posée sur trois montagnes de sinople, et pour cimier une queue de paon de sinople oilletée d'or et d'azur, posée sur une torsade d'argent et de gueules, et, aux nobles de Séedorf, il attribua des armoiries écartelées au premier et au quatrième d'argent à une colonne de gueules au premier; les deuxième et troisième sont d'argent. Ce sont bien là les armoiries des Séedorf, vassaux des comtes de Sogren au 12<sup>me</sup> siècle, mais les autres sont celles des Thierstein, mal indiquées, car les Thierstein ont constamment porté de l'or à la biche de gueules posée sur trois montagnes de sinople. Quant à leur cimier il a souvent varié et sur leurs sceaux et sur leurs peintures. Le plus ordinaire est une boule de neige posée sur un chaperon de gueules et de sable ou d'argent et de sable. On voit aussi un palmier de sinople contre lequel s'appuie une biche de gueules.

Ailleurs c'est un buste de femme de gueules dont les bras sont remplacés par des branches d'arbre d'or fleurés de gueules, ou enfin d'un chaperon orné d'une plante à 7 feuilles, rappelant la forme de celle posée sur la tête d'aigle des deux cimiers trouvés à Sogren. Ainsi à Frienisberg, comme à Beinweil, on substituait aux armoiries des fondateurs celles de leurs successeurs.

Dès le 12<sup>me</sup> siècle les comtes de Thierstein apparaissent sur leurs sceaux avec la biche qui est restée depuis lors la pièce principale de leurs armoiries, mais aucun de leurs sceaux n'est équestre. Le plus ancien représente un chevalier debout, vêtu, peut-être, d'une tunique ou d'une cotte de mailles, et

---

<sup>1)</sup> Arma gentilia oder Wappen der uralten adelichen Geschlechter in den helvetischen Landen. — Uss Herren Aegidius Tschudi — abgemalet und geschrieben. Durch R. P. J. Casp. Winterlin, des Gotteshuses Muri, 1633. — Ce manuscrit précieux appartient à M. le Dr. Stantz de Berne.

tenant devant lui un bouclier rond chargé d'une biche à tête tournée en arrière. M. de Zeerleder lui assigne la date de 1185. Depuis lors et jusqu'à la fin du 13<sup>me</sup> siècle, ces comtes n'avaient que des sceaux en forme d'écu avec la biche placée de profil, tantôt sur deux, tantôt sur trois montagnes.

Le sceau du comte de Thierstein en 1185, à une époque aussi rapprochée du tems où vivait le comte Oudelard de Sogren, ne permet pas de confondre ces deux familles et la seule inspection de leurs sceaux indique une différence notable dans le rang qu'occupaient ces personnages. Elle se remarque encore dans les actes subséquents où les comtes de Thierstein sont toujours placés dans un rang un peu au-dessous des comtes de Ferrette, de Montbéliard et de Vrobourg, avec lesquels les Sogren figuraient précédemment de pair.

On a déjà dit qu'en 1273 le scel de Warnier de Homburg représentait aussi ce comte debout et armé de toutes pièces, tenant devant lui son bouclier orné des figures héraldiques de sa famille, soit deux aigles éployées de sable superposées en champ d'or. Leur cimier, comme celui des Vrobourg et des Habsbourg se composait de deux cols de cigne d'argent, becquetés de gueules et tenant des anneaux d'or au bec. Ce cimier a toutefois varié chez ces trois familles.

De ces divers faits on peut conclure que les comtes de Sogeren n'avaient pas les armoiries que les monuments de Beinweil et de Frienisberg leur attribuent et que celles trouvées à Sogren appartiennent plutôt aux Ferrette et même plus vraisemblablement aux sires de Blamont possesseurs de ce château à l'époque où a dû exister le fourneau sur les débris duquel on trouve ces armoiries.

Quant aux signes héraldiques que les annales de Beinweil accordent à Ulric présumé d'Egisheim, un de ses fondateurs, on se demande si ce lion de sable en champ d'argent et à bordure d'azur sont bien ceux des comtes d'Egisheim ? et encore de quelle branche ? Sont-ce les armoiries d'Ulric d'Egis-

heim-Vaudémont, mort vers 1146, ou d'Ulric de Sougere en 1102, aussi regardé à Beinweil pour un comte d'Egisheim ? Nous n'avons pu retrouver nulle part ailleurs les armoiries des Egisheim proprement dit et nous ignorons où les peintres de Beinweil les ont puisées.

<sup>1)</sup> Cependant Schœpflin donne les armoiries des comtes de Dagsbourg dont plusieurs membres portèrent le titre de comtes d'Egisheim et ce titre passa même, comme on l'a dit, dans la maison de Vaudemont par la main d'Ulric qu'on vient de nommer. Ces armoiries sont d'or au lion de sable, à la bordure de gueules et au ray d'escarboucle fleuré de Lys d'argent, brochant sur le tout. Le cimier est formé de deux demi vols d'or à trois coeurs, deux et un, d'argent. Ces armoiries ont un rapport évident avec celles fournies par Beinweil, quoique les émaux diffèrent en partie et que le ray paraisse le signe héréditaire des Dagsbourg.

Nous devons également indiquer quelles sont les armoiries des comtes de Laupen qu'on a pris pour ceux de Sogren. D'après l'armorial de Tschudi elles sont d'argent au créquier de sinople, avec un cimier formé d'un haut bonnet conique aux émaux et pièces de l'écu, mais cette coiffure est surmontée d'une houppe de sable.

Quant aux comtes d'Oltingen, est-il bien certain que les anciens dynastes aient eu des armoiries fixes au tems où ils vivaient ? <sup>2)</sup> Boyve dit bien que les comtes de Fenis et les premiers comtes de Neuchâtel, regardés comme issus des Oltlingen, portaient les armes qu'avaient eu les comtes de Strättlingen avant de devenir rois de Bourgogne, c'est-à-dire d'or à trois pals de gueules. Cette opinion semble confirmée par quelques sceaux des anciens comtes de Neuchâtel sur lesquels on voit en effet deux ou trois pals, mais ce n'était pas une preuve

<sup>1)</sup> Schœpflin, Als. ill. T. II, 609.

<sup>2)</sup> Boyve, Annales de Neuchâtel, T. I. 90 et 142.

que c'étaient bien là les armoiries des Straettlingen, ou des Oltingen. On a aussi donné à Neuchâtel l'écu de gueules à la bande d'argent, tandis que les Asuel ayant la même origine que les Neuchâtel-Montfaucon, les avaient d'argent à la bande de gueules.<sup>1)</sup>

Il est toutefois certain que depuis les 11<sup>me</sup> au 13<sup>me</sup> siècles les Neuchâtel n'eurent pas de signes héraldiques invariables et, à plus forte raison, doit-on avoir de la méfiance de ceux qu'on attribue aux Straettlingen et aux Oltingen dont on les croit issus.

Stumpf et M. de Zeerleder, ou plutôt M. Steck de Lenzbourg, disent que les comtes d'Oltingen portaient de gueules au griffon d'argent, onglé et becqueté d'or. Nous ne savons pas pourquoi M. Bovy dans son bel armorial de Neuchâtel n'a point parlé de ces armoiries de Neuchâtel.

On peut reconnaître par cette dissertation combien il est difficile de porter un jugement certain sur les armoiries des anciennes familles nobles, surtout avant le milieu du 12<sup>me</sup> siècle, et quand ces familles se sont alors éteintes. Il serait donc bien téméraire de vouloir attribuer aux comtes de Sogren les armoiries que les monuments de Beinweil, de Frienisberg et de Sogren semblent leur donner, car fussent-ils descendus d'une

<sup>1)</sup> Le Chanoine Fontaine (Collection, T. I, 235) dit que les armoiries d'Arconciel étaient une grande tour à creneaux. Dans le grand sceau cette tour était en pierres carrées, sans portes et sans fenêtres, mais dans le petit sceau cette tour avait portes et fenêtres. — On sait qu'il en était de même des armoiries des comtes de Neuchâtel à cette époque et qu'au XIII. siècle les barons de Hasenbourg, sortis de la même souche, portaient aussi un donjon crenelé et non ajouré, reposant sur une montagne au pied de laquelle passe un lièvre. Deux bannières à la bande flottent de chaque côté du donjon. On peut d'ailleurs, pour les armes des Neuchâtel, consulter l'armorial neuchâtelois par M. T. Bovy, 1857.

branche quelconque des comtes d'Egisheim, rien ne prouve qu'ils aient porté les armoiries qu'on attribue actuellement à deux de ces branches.

## IX. Résumé de l'histoire des comtes de Sogren.

On fait mention pour la première fois des comtes de Sogren dans les annales de Moutier-Grandval et de Beinweil, à l'occasion de la dissolution de cette célèbre abbaye vers 1075. Mercklein, auteur alsacien, dont les ouvrages cités au 16<sup>me</sup> siècle, ne se retrouvent plus, donne le premier des détails très importants sur cet événement et sur les personnages qui y prirent part.

Il nomme ceux-ci comtes d'Egisheim, de Sogren, de Vrobourg et de Hasenbourg et, s'il ne les désigne pas par leur nom de baptême, il y a lieu de croire que celui de Sogren s'appelait Oudelard, premier du nom. — Sa femme Cunza ou Cunicia était encore en vie en 1131 et elle est rappelée dans un acte présumé de 1170. Elle pouvait être sœur de Cuno ou Cunzo, comte de Bargen, seigneur d'Oltingen, d'Arconciel et de Thyr, de 1072 à 1107. On ne donne l'ordinairement à ce comte que deux filles, Régine, mariée à Rainaud de Bourgogne, et Emma qui épousa Pierre de Glane. Si Cunza n'était pas sœur de Cuno, nous aurions lieu de croire que ce comte eut une troisième fille du nom d'Adélaïde, qui fut femme d'Oudelard II, comte de Sogren, et fonda avec lui Frienisberg dans les domaines qui, peu auparavant, avaient appartenu à Cuno, et qui comprenaient les seigneuries de Séedorf et de Thyr, anciennes dépendances des comtés de Bargen ou d'Oltingen.

Ulric, comte de Sougere ou de Sogren, qui fit un don à St. Alban, en 1102, devait être frère d'Oudelard I nommé à cette occasion et dont la mère était déjà morte. Les annales

de Beinweil regardent cet Ulric comme un comte d'Egisheim, cofondateur de Beinweil en 1085 ou plutôt 1124. M. Trouillat le prend à tort pour la souche des comtes de Laupen.

Nous ne pouvons décider si Oudelard II était fils de cet Ulric de Sogren, qui avait des enfans en 1102, ou de son frère Oudelard I et de Cunza, présumée d'Oltingen. Cet Oudelard II est connu par plusieurs actes de 1124 à 1170. Il fonda l'abbaye de Beinweil dans ses propres domaines, plutôt en 1124 qu'en 1085, avec les successeurs des avoués ou des descendants des avoués de Grandval déjà nommés, soit Nogerus, regardé comme le premier comte de Vrobourg, ce qui n'est pas certain, Ulric présumé comte d'Egisheim, et qui pourrait être cet Ulric de Sogren de 1102, ou bien Ulric d'Egisheim-Vaudemont, mort vers 1146, et Bourcard dit de Hasenbourg, issu de la maison d'Oltingen et de celle de Montfaucon.

Tantôt les annales de Beinweil regardent cet Oudelard, comte de Sogren, comme étant de la maison de Vrobourg, tantôt comme un comte de Ferrette, seigneur de Sogren. Aucun des actes mêmes de Beinweil, au 12<sup>me</sup> siècle, n'appelle par leurs noms de famille les quatre fondateurs de ce monastère. Oudelard en était avoué en 1146, et, en 1152, l'Empereur Frédéric I statua que le plus proche héritier de ce fondateur alors avoué de Beinweil, lui succéderait ensuite à cette avouerie et ce fut Rodolphe, comte de Thierstein, qui se trouva en possession de cette charge quelques années après la mort de ce comte.

On a cru à tort qu'Oudelard II avait épousé la sœur de Nogerus dit de Vrobourg. Vers 1130 ce comte et sa femme Adélaïde fondèrent le monastère du Petit-Lucelle, et, après leur mort, il fut restauré, en 1190, par Cuno ou Cunzo, comte de Thierstein.

En 1131, ils fondèrent de même l'abbaye de Frienisberg, près de Séedorf, dans les domaines qu'Oudelard II devait avoir eu de sa mère Cunza ou de sa femme Adélaïde, et qui avaient été peu auparavant aux comtes d'Oltingen.

Cette fondation fut confirmée vers 1170 par la dite comtesse Adélaïde, sous le scel de son époux, et avec le consentement de ses filles Berthe et Agnès et de Rodolphe, fils de Berthe. A ces deux actes sont attachés les sceaux d'Oudelard, comte de Sogron, quoique l'acte de 1131 et l'inscription de son tombeau à Frienisberg l'appellent comte dit de Séedorf.

Le nécrologe de ce monastère, commencé au 13<sup>me</sup> siècle, le nomme comte de Thierstein. On le confond aussi avec un Oudelard, comte de Laupen, et même avec un Oudelard de Viviers.

Il est cité plusieurs fois comme témoin sous le nom et titre d'Oudelard, comte de Sogren, de 1136 à 1139. Il figure parmi les comtes du premier rang qui se trouvaient à la cour de l'Empereur d'Allemagne. On croit qu'il exerça la charge de Landgrave de la Bourgogne circa Ararim, peut-être comme un des héritiers de Cuno d'Oltingen, qui avait occupé cette charge. Celle-ci passa aux Neuchâtel par Emma de Glane, petite-fille de Cuno.

Berthe de Sogren, nommée la première dans l'acte de Frienisberg, devait être l'aînée des filles d'Oudelard II. Selon les uns, elle aurait épousé Ulric, comte de Neuchâtel, mais comme celui-ci n'hérita d'aucun des domaines d'Oudelard, ni dans l'Uechtland, ni dans le district de Sogren, il faut rejeter cette opinion et admettre celle plus conséquente qui fait épouser à Berthe Ulric, comte de Thierstein, dont elle eut Rodolphe, cité dans l'acte de Frienisberg, et Cuno, rappelé en 1190 au sujet du Petit-Lucelle.

Elle laissa en héritage au premier les seigneuries de Séedorf et de Thyr, et les avouerries de Frienisberg et de Beinweil; le second eut l'avouerie du Petit-Lucelle et tous deux sans doute des droits et des domaines dans le district de Sogren.

Un Ulric, comte de Soegarn ou de Soiger, en 1191, pourrait être un troisième fils de Berthe, appanagé du château

de Sogren. Selon des documents de Lucelle, il aurait engagé ses domaines aux comtes de Ferrette pour pouvoir aller à la Terre sainte. Il pourrait être aussi un comte de Ferrette-Sogren, comme on le dira bientôt.

Rodolphe, fils de Berthe, continua la descendance des comtes de Thierstein ; on ne connaît pas celle de son frère Cunzo, et il se pourrait que cet Ulric eut pour fils un Rodolphe, comte de Sogren, qui partit pour la Palestine vers 1212, en revint en 1228 et fut assassiné en 1238 par Ulric, comte de Ferrette, pour s'emparer de ses possessions déjà engagées à sa famille. Après la mort de Rodolphe le château de Sogren et ses dépendances, comprenant vraisemblablement les châteaux du Vorbourg, l'avouerie du Sornegau et des droits sur celle de Grandval, devinrent la propriété des comtes de Ferrette.

Quant à Agnès de Sogren, connue par un seul acte, on a d'abord cru qu'elle avait pu épouser Vernier, comte de Homburg, parce que ce seigneur a été regardé comme successeur d'Oudelard II à l'avouerie de Beinweil, mais l'examen des actes a fait rejeter cette opinion, parceque Vernier était avoué de l'Eglise de Bâle et non de celle de Beinweil.

Agnès était cependant mariée et mère en 1170, et nous croyons qu'elle pouvait être l'épouse de Louis, comte de Ferrette, soit sa première ou sa seconde femme. On donne bien à ce comte une Richenza de Habsbourg pour épouse, mais on n'en voit ni la date, ni la preuve dans les actes que nous connaissons.

Par ce mariage Louis de Ferrette aurait pu cumuler les droits que sa famille pouvait avoir soit sur l'avouerie de Grandval, soit sur celle du Sornegau, par suite de la succession d'Ulric d'Egisheim, frère de sa mère, mort en 1146, et par celle d'Oudelard II de Sogren, sans toutefois qu'on puisse dire comment ces familles étaient en possession de ces droits.

Cet Ulric de Soegarn, en 1191, qui engagea ses biens aux Ferrette pour aller à la Terre sainte pouvait être fils

d'Agnès et de Louis de Ferrette, et avoir contracté cet engagement avec son frère Frédéric qui succéda à son père mort en Palestine en 1188. Ulric, comte de Ferrette, ainsi présumé porter aussi le titre de comte de Sogren fut assassiné en 1195.

Ce fut son neveu Ulric, fils de Frédéric II, comte de Ferrette, qui assassina Rodolphe, dernier comte de Sogren, ainsi qu'il en fait l'aveu par acte du 31 Janvier 1275.

Plusieurs personnages du nom de Sogren, qu'on rencontre dans les actes des 12 et 13<sup>mes</sup> siècles, appartenaient à une famille de vassaux nobles des comtes de Sogren.

Nonobstant le grand nombre de documents que nous avons consultés et analysés pour écrire cette notice, nous sommes forcé d'avouer que nous n'avons pu y trouver la véritable origine des comtes de Sogren. Nous croyons seulement qu'à raison de leurs possessions et de leurs droits dans le district de Sogren et dans le Sornegau, les Sogren doivent être issus des comtes d'Alsace, précédemment possesseurs de cette contrée et des droits sur elle; mais nous ne pouvons indiquer la souche même d'où est sorti ce rejeton au onzième siècle, selon toute apparence et non plus tard.

Quant aux domaines que le comte Oudelard possérait dans la Bourgogne transjurane, nous avons dit avec plus d'assurance que ces possessions lui étaient parvenues par sa mère Cunza ou par sa femme Adélaïde, l'une sœur ou l'autre fille de Cunzo, comte d'Oltingen, qui peu auparavant en avait la propriété.

---

(Tableau généalogique.)

## Essai sur la Généalogie des comtes de Sogren.

---

Depuis la fondation de l'établissement de l'abbaye de Grandval, au 7<sup>me</sup> siècle, les Ducs, puis les comtes d'Alsace furent les avoués héréditaires de ce monastère jusqu'à l'an mil. Cette charge passa alors de la branche aînée à une branche cadette, regardée comme un rameau des comtes d'Egisheim.

*Ödelard*, ou Udelhard I, comte de Sogren, considéré comme un des avoués de Grandval et un de ses spoliateurs, vers l'année 1075. Cunza ou Cunicia, présumée sœur de Cunzo ou Cuno, comte de Bargen, seigneur d'Oltingen, d'Arconciel et de Thyr, 1072 à 1107. Femme d'Udelard I ou d'Ödelric. Elle prend part à la fondation de Frienisberg, en 1131, doté par son fils Odelhard II, comte de Sougron, dit de Séedorf, avec des terres provenant des comtes de Bargen.

Odelhard ou Odelhard II, comte de Sougron, d'après son scel, et dit de Séedorf dans l'acte de fondation de Frienisberg en 1131. Il figure comme témoin dans plusieurs actes avec les comtes de Montbéliard et de Ferrette, 1124, 1131, 1136, 1139. Avoué de Beinweil en 1146 et 1152. Fondateur de ce monastère vers 1124, et de celui du Petit-Lucelle avec sa femme Adélaïde, considéré par les annalistes tantôt pour un comte de Thierstein, à Frienisberg; de Ferrette, à Beinweil et Petit-Lucelle; de Laupen, dans l'Uchtland; mort vers 1170. — Sa femme Adélaïde, en 1131 et de 1152 à 1170, regardée par les annalistes pour une comtesse de Frobourg. Elle pourrait être fille de Cuno, comte de Bargen, dans le cas où Cunza, mère d'Odelhard II, aurait été d'une autre famille que celle de Cuno.

Berthe confirme la fondation de Frienisberg (1152 à 1170) sous le scel de son père Odelhard, avec sa mère Adélaïde et sa sœur Agnès. Elle est présumée femme d'Ulric, comte de Thierstein, mort avant cette époque, puisque ce fut son fils, le comte Rodolphe, qui approuva alors cette confirmation. Elle porta dans la maison de Thierstein les domaines que les Sogren avaient eu dans l'Uchtland des comtes de Bargen-Oltingen.

Rodolphe, comte, de 1152 à 1170, regardé à bon droit comme étant de la maison de Thierstein. Avoué de Beinweil comme le plus proche héritier d'Odelhard II, et de Frienisberg. Lui, ou son père Ulric, bâtit le nouveau château de Thierstein, au val de Lauffon, pour administrer Beinweil et les nouveaux domaines des Thierstein provenant des Sogren. Les comtes de Thierstein conservèrent l'avouerie de Beinweil jusqu'à l'extinction de leur famille au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les domaines qui avaient fait partie du comté ou de la seigneurie de Thyr dans l'Uchtland.

Cuno, ou Cunzo, comte de Thierstein, avoué de Petit-Lucelle en 1190.

Comte Ödelric, ou Ulric de Sougere, donne sa terre de Kems au monastère de St. Alban à Bâle, en 1102, pour le repos de l'âme de son père et de sa mère. Témoin son frère Ödelard. Il est regardé comme un comte d'Egisheim et pour l'un des fondateurs de Beinweil — 1085 à 1124; mais c'est à tort, parce qu'il devait être mort bien auparavant.

Agnès confirme la fondation de Frienisberg avec sa sœur Berthe. Elle était alors mariée et devait avoir des enfants. Elle a dû épouser Louis I, comte de Ferrette, et lui apporter par ce mariage le château de Sogren avec ses dépendances, ainsi que l'avouerie du Sornegau et de Grandval, dont les Ferrette pouvoient aussi posséder une partie par la succession des Eguisheim.

N., comte de Sogren, probablement déjà mort en 1131, regardé comme le perturbateur du monastère du Petit-Lucelle fondé par son père.

Ulric, comte de Soiger ou de Soegarn, en 1191, pourrait être un fils d'Ulric de Thierstein et de Berthe de Sogren, mais on peut plutôt présumer qu'il est le même personnage qu'Ulric, comte de Ferrette, fils de Louis I et d'Agnès de Sogren. Il fut assassiné en 1195. Les annalistes croient qu'il engagea Sogren aux comtes de Ferrette, sans doute à son frère Frédéric II, pour faire un voyage à la Terre sainte. — Son père Louis mourut en Palestine après 1188.

Rodolphe, comte de Sogren, confirme un don fait à Lucelle par ses ancêtres, vers 1212, au moment où il allait partir pour la Terre sainte. A son retour, entre 1228 et 1233, il est assassiné par son cousin, Ulric, comte de Ferrette, fils de Frédéric II. — Il fut le dernier comte de Sogren.

Ulric, comte de Ferrette, vend le château de Sogren à l'Evêché de Bâle et le reprend en fief, 1271. Son fils Théobald abandonne à cet Evêché, en 1278, tous ses droits sur le château de Sogren et ses dépendances et l'avouerie du Sornegau, devant comprendre celle de Grandval. — Depuis lors ces possessions furent annexées aux domaines de l'Evêché de Bâle.

---

## XII. La seigneurie de Sogren et ses dépendances après 1278.

Les actes postérieurs à la vente de la seigneurie de Sogren à l'Evêché de Bâle par les comtes de Ferrette pouvant avoir de l'intérêt pour l'histoire des comtes de Sogren, nous croyons utile de fournir le résumé de ces actes ou du moins celui des plus importants.

Par la vente de 1278, le château de Sogren et ses dépendances, et l'avouerie du Sornegau et ce qui en faisait partie devinrent la propriété immédiate des Evêques de Bâle et ne furent plus inféodés aux comtes de Ferrette et à leurs successeurs. Les droits de souveraineté et ceux territoriaux qu'avaient exercés ces comtes, successeurs de ceux de Sogren, furent annexés et confondus avec ceux que l'Evêché de Bâle pouvait déjà posséder dans le Sornegau et la Prévôté de Grandval, soit par suite de la donation du dernier roi de Bourgogne, soit par d'autres actes, tel que celui de 1234. Les terres dépendantes du château ou de la seigneurie de Sogren furent converties en fiefs et plus ou moins démembrées, sans toutefois qu'on puisse retrouver tous les actes constituant cette dislocation.

Le Vorbourg fut un des premiers soumis à ce démembrement. L'Evêque y plaça un châtelain et peut-être alors eurent lieu ces actes de brigandage dont parlent les chroniques. Survint ensuite le tremblement de terre du 18 Octobre qui ruina ce château pour toujours, et dès lors tous les droits attachés à ce château furent convertis, modifiés et en partie annexés au château de Delémont, devenu chef lieu de la seigneurie de ce nom.

Alors aussi eurent lieu le démembrément des terres dépendant de ces antiques manoirs et leur inféodation à plusieurs familles nobles, comme aussi à des particuliers et à la ville

de Delémont.<sup>1)</sup> La grande perte qui survint à cette même époque détruisit dans notre contrée les habitants de plusieurs villages, à tel point que ces villages furent abandonnées depuis lors. On entrevoit par divers actes qu'il en arriva de même des habitans autrefois groupés autour des châteaux du Vorbourg et que la commune qu'ils formaient précédemment fut annexée de fait à celle de Delémont qui dès lors administra le Vorbourg et y acquit successivement, à titre divers, des terres, des fiefs, et enfin l'absolue propriété d'une vaste étendue de terrain jadis dépendance indubitable des châteaux du Vorbourg et du district de Sogren.

Quant à Sogren même, le nouveau souverain et possesseur territorial réduisit ce district pour ne pas dire ce comté en une simple seigneurie, faisant occuper le château par un châtelain, inféodant à diverses personnes les terres et les droits mêmes qui en dépendaient, pour en former des fiefs de diverses natures, enfin d'autres furent vendus définitivement ou seulement engagés avec droit de rémérer.

En 1326, Jean de Châlons, doyen de l'Eglise de Langren, ayant été promu au siège de Bâle par le pape Jean XXII, tandis que le chapitre de l'Evêché élevait canoniquement Hartung Münch, ces deux compétiteurs se firent une longue guerre qui ne fut pas favorable à l'élu du chapitre et Jean de Châlons resta en possession de l'Evêché de Bâle. Pour faire face aux dépenses de la guerre il avait de son chef vendu, en 1334, à

---

<sup>1)</sup> Dans une lettre d'investiture de 1528 rappelant celle de 1450 l'Evêque de Bâle inféodait à la famille de Hallwyl : — Le château du Vorbourg, dans la basse forteresse, à Delémont, une maison, des vergers, des masures près du dit château, plusieurs maisons et chésaux près de cette forteresse, beaucoup de masures portant divers noms, tous au dit lieu, comme les nobles de Telsperg les avaient précédemment tenus en fief de l'Evêché de Bâle. Arch. de la ville de Delémont. T. M. P. 18.

Jean, Prieur de St. Alban, le château de Sogren et autres biens, pour se procurer de l'argent. Il paraît que son chapitre, qui lui était hostile, ne fut pas consulté, et qu'il n'osa rien dire du vivant de Jean de Châlons, mais dès que cet Evêque fut mort, un des chanoines fit dresser un acte de protestation contre cette vente faite sans l'assentiment du chapitre.<sup>1)</sup>

Jean Senn de Münsingen, successeur de Jean de Châlons, ayant trouvé l'Evêché fort endetté, fut obligé d'entrer de nouveau en arrangement avec le Prieur de St. Alban qui avait sans doute fourni des fonds à compte de cette vente, en sorte qu'il vendit, non plus au prieur même, mais à son frère Richard Stocker, chevalier, alors châtelain de Delémont, pour mille florins d'or de Florence les biens suivants :

La château de Sogren et le village de même nom,<sup>2)</sup> les maisons ou chéseaux de Rotemberg et Matwesthe, ainsi que le moulin de Laufon et ses maisons, avec tous les droits qui dépendaient de ces diverses localités, ainsi que le Prieur de St. Alban en avait déjà eu la possession, par suite de la vente faite par l'administrateur de l'Evêché de Bâle (Jean de Châlons) ; se réservant pour lui et ses successeurs évêques, le droit de racheter ces biens en tout tems pour le même prix de mille florins

<sup>1)</sup> Trouillat, T. III, 442, 447.

<sup>2)</sup> Rotemberg, actuellement Rohremberg-devant, par opposition au Rohremberg-derrière, faisant jadis partie du même domaine. — Mathwesthe, et dans d'autres actes Metroische, du patois a mitau des roiches, indique la situation des métairies des Ortières et de Bellerive, entre deux crêtes de rocher. — A Rohremberg se trouve la roche dite des Sarrasins, en face celle de la Hell, ou de Helios, un peu plus avant la Teufelskuchi, tous lieux renommés dans les traditions du pays. — Le moulin de Laufon et ses dépendances, restant des domaines des Sogren dans le val de Laufon. — Les dépendances de ces localités vendues étaient beaucoup plus considérables que ne le comportent les domaines ainsi désignés, comme on le voit par d'autres actes.

d'or. L'acquéreur devait retirer plus tard le moulin près de Sogron, après la mort de la veuve de feu de Lutholsdorf,<sup>1)</sup> de même qu'il pouvait acheter d'Imier de Mutzwiler (Montsevelier) pour 30 marcs d'argent la dîme de Sogron qui avait été hypothéquée au dit Imier pour cette même somme, mais le tout devait être réuni au domaine principal et faire partie plus tard du rachat au prix déjà fixé.

L'enquéreur devait dans un tems rapproché employer 100 florins d'or pour les réparations et l'usage du château, dont il lui serait tenu compte à lui ou à ses successeurs en cas de rachat, à condition aussi que les édifices du château aient été bien entretenus au moyen de ces 100 florins. Il était également tenu de percevoir les revenus et de conserver les droits du château, avec défense de vendre ce domaine à une autre personne qu'au vassal de l'Evêchè. L'ouverture de cette forteresse, en tems de guerre, devait être libre pour l'Evêque et ses successeurs.

2) Cet acte est du 22 Février 1337, il offre à lui seul la confirmation du démembrement déjà antérieur de la seigneurie de Sogren.

Ce fut durant l'occupation de Sogren par Richard Stocker qu'arriva le tremblement de terre de 1356 qui ruina totalement le Vorbourg, mais qui parait n'avoir qu'endommagé Sogren, comme le prouvent la construction de ses murailles et quelques dates déjà citées. Ce château fut aussitôt restauré et quatorze

<sup>1)</sup> Ce moulin était situé entre le château de Sogren et celui du Vorbourg, sur la rive droite de la Byrse, au lieu appelé dans les anciens actes Gour ou Creux Belin, puis Treu-belin, Tremlin. Nous en avons déjà fait mention, ainsi que des localités de Heidenfluh, Hell et autres, dans une notice sur les traditions celtiques publiée dans les mémoires de la Société jurassienne d'émission en 1856.

<sup>2)</sup> Trouillat, T. III, 457. Nous l'avions déjà précédemment copié aux archives de Bâle avec les suivants.

ans après il fut pris par Louis de Montjoie ou de Froberg qui le restitua à l'Evêché de Bâle en 1370.<sup>1)</sup> La maison noble de Froberg, issue de celle de Gliers, a été plusieurs fois confondue avec celle de Frobourg ou Vrobourg, sans qu'il y ait entre elles aucun autre rapprochement que la ressemblance de nom.

On ne sait comment la seigneurie de Sogren passa de Richard Stocker à Jean Ulric de Delle, qui s'en trouve en possession en 1388. Il la vendit le 2 Décembre de la dite année à Thiébaut, sire de Neuchâtel, telle qu'elle avait été cédée à Stocker et il reçut 150 florins de bon or. Mais il reprit aussitôt du sire de Neuchâtel, à titre de fief lige, la forteresse et maison forte de Soyère et ses dépendances, le moulin de Laufon, les hommes, les femmes, les tailles, corvées, censes, terres de toute nature, cours d'eau, moulins, auberges, justices haute et basse, seigneurie etc. . . . Le dit Jean Ulrich prit ces biens en foi et hommage liégement, pour lui et ses hoirs, de main et de bouche, mettant ses mains entre celles du seigneur de Neuchâtel et sa bouche sur celle du dit seigneur.<sup>2)</sup>

Dans le courant de cette même année Jean Ulric de Delle, alors au service de l'Autriche, commandait une troupe de Sou-

<sup>1)</sup> Arch. de l'Evêché de Bâle, Mémoire concernant les comtes de Montjoie. Il existe une légende manuscrite qui semble se rattacher à cet événement. — Les annales de Colmar, édition de MM. Gérard et Liblin, 1854, p. 71, disent qu'en 1278, le Seigneur de Gliers pilla la vallée de Sergowe et tua trois nobles. C'est de ces Seigneurs de Gliers que sont issus les nobles de Montjoie ou de Froberg, et le Sergowe des annales de Colmar n'est autre chose que la vallée du Sornegau ou de Delémont; et comme son avouerie avait été vendue à l'Evêché de Bâle le 9 Mars de la même année, il est probable que l'expédition du sire de Gliers eut lieu à la suite de cette vente.

<sup>2)</sup> Même source, liasse Sogren. La reprise de fief est du 31 Décembre même année.

dars qui se jetèrent dans la ville de Buren, pendant que les Bernois, en guerre avec Fribourg, investissaient cette petite ville. Forcé de se rendre, sa bande fut massacrée, mais son chef fut échangé contre Yves de Bollingen qui languissait en prison depuis 15 mois.<sup>1)</sup>

Après la mort de Jean Ulric de Delle, Thiébaud de Neuchâtel reprit possession de Sogren, on ne sait à quel titre, à moins que ce fief ne lui soit avenu à défaut d'enfants de la part de Jean Ulric. Dès le 17 Août 1397, il inféoda Sogren, comme ce dernier l'avait possédé, aux deux frères Jean et Théobald, écuyers, sires de Blamont, et fils de Pierre, sire de la Roche, issu de la maison de Montbéliard, mais à titre de fief commun. Ces nobles l'ayant laissé tomber en commise, le perdirent quelques années après, mais toutefois Théobald le leur rendit par acte de 1402 et 1403, non plus comme fief commun mais comme fief lige.<sup>2)</sup>

Le tiers de la seigneurie de Sogren passa peu après par héritage à Henri d'Asuel-Boncourt, famille vassale et absolument distincte des hauts barons d'Asuel. En 1412 Henri prit ce tiers en fief du sire de Neuchâtel, comme les Blamont l'avaient possédé précédemment, et les deux autres tiers restèrent à ceux-ci.<sup>3)</sup>

Dans cette reprise de fief on désigne le Grand pré sous le châtel de Delémont comme une dépendance du château de Sogren, ainsi que la pêche depuis le gour de Tremlingen, sous le Vorbourg, jusqu'au Todtenweg.<sup>4)</sup> Cet acte était scellé par Henri d'Asuel et au bas de ce document on lit ce qui suit

---

<sup>1)</sup> Histoire du Canton de Fribourg, par le Dr. Berthold, T. I, p. 166.

<sup>2)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle, liasse Sogren.

<sup>3)</sup> Même lieu, actes de 1412 et 1423.

<sup>4)</sup> Le droit de pêche des chanoines de Grandval dans la vallée de Delémont s'étendait jusqu'au confluent de la Sorne et de la Byrse. Plus tard il appartenait à l'Evêque jusqu'au Gour de

inscrit d'une main différente de celle qui a écrit le texte, mais de la même époque : « Point ne fait cependant dénombrement et il scait mie combien de maignées d'hommes le dit Henri tient et combien chascun peut tenir de terre arable, de prels, d'ouches et de boys du dit Henri, où ils sont situés et entre quels, et soit avisé d'y mettre le chef chésaul et le curtil que tenait Jean Horry de Dele au lieu de Pourrentruy. »

On lit ensuite d'une autre écriture de la même époque :

« Et vous trouverez réponse dessus à tel point. » Et alors au haut de l'acte on voit la réponse : « Saichiez que les gens des lieux ou des choses dessus ne sont point de serve condition, et les héritaiges, héseaulx et maisons, champs et prels ne sont point au seigneur et quand icelles gens veuillent, ils vont demourer loin ou près et font autres seigneurs et tiennent leurs héritaiges, veuille ou non veuille le seigneur. Je ne ferais ceste déclaration, mais que ceste lettre sera mise au net et rescripte se vous plait. »

<sup>1)</sup> Ces annotations et diverses ratures font voir que cet acte n'était qu'une minute, et en effet on trouve des copies qui renferment des variantes. Malgré cette protestation faite en faveur des habitants de Soyhière, on a vu par l'acte de 1337, qu'alors ils étaient considérés comme des serfs attachés à la terre et se vendant avec elle, et on les trouve encore traités de la sorte plus tard, sans que ni avant, ni après on rencontre

---

Tremlingen — Le Pré sous le château de Delémont et un autre près de là, appelé le gros Pré Monsieur, ou du Seigneur, devait être fauché par corvée par les habitants de la partie occidentale de la vallée de Delémont, soit par ceux des mairies d'Undervelier, de Glovelier, de Boécourt et de Bassecourt, toutes ayant fait partie du Sornegau aux XII. et XIII. siècles, et longtems auparavant. — Urbar de 1570, p. 337. — Les habitants des mairies de Courtetelle, Develier et Courrendlin avaient la même obligation.

<sup>1)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle, liasses Sogren.

aucun acte de manumission. Leur affranchissement s'est plutôt établi de fait que de droit, comme cela a eu lieu en un grand nombre de localités.

<sup>1)</sup> En 1451, 4 Décembre, Jacques de Blamont, bailli de Châtel sur Moselle, vendit à Petermann Ouldriot de Tavannes sa part de la forte maison, chastel et forteresse de Soyères sur le Byrsic près de Delémont, et ses dépendances tant en hommes, femmes, bourgeois, bourgeois, rentes, censes, fours, moulins, dîmes, eaux et cours d'eaux, bois et forêts, rivières, justices haute, moyenne et basse, revenus et seigneurie, sans rien retenir que le droit de receipt pour lui et ses hoirs dans la dite forte maison, mais avec cette raison que dans le cas où ils seraient en guerre l'un contre l'autre, soit le vendeur et l'acheteur, ni eux ni leurs parents ou alliés ne pourraient porter préjudice à l'autre à une lieue à la ronde de Sogren, lors même que le sire de Blamont s'y serait retiré avec ses gens.

Thiébaud de Neuchâtel ratisia cette vente le 4 Juillet 1453,<sup>2)</sup> et le 17 Février 1457, Oudette de Thuiller, dame de Montjoie, veuve de Jacques de Blamont, donna quittance de cent florins formant le prix de la vente ci-dessus.<sup>3)</sup>

Ainsi dans la seconde moitié du 15<sup>me</sup> siècle les nobles de Tavannes étaient en possession du château de Sogren et de ses dépendances. On ne sait à quel parti politique appartenaient ces seigneurs lorsque la guerre éclata entre l'Autriche et les Suisses au commencement de l'année 1499. Alors l'Evêque de Bâle essaya de maintenir une neutralité difficile, pressé qu'il était de toute part par les parties belligérantes. Craignant pour sa forteresse de Sogren, sur laquelle l'acte de 1337 lui donnait toujours des droits, il écrivit le 7 Mars aux deux coseigneurs de Sogren, Jean de Tavannes et Reinard d'Asuel, que ce châ-

<sup>1)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle, liasses Sogren.

<sup>2)</sup> Même source.

<sup>3)</sup> Même source.

teau, quoique engagé, ne laissait pas que d'intéresser l'Evêché de Bâle et qu'il ne devait pas rester sans défense, lors même que personne ne songeait à y mettre une garnison; qu'en conséquence il les invitait à préserver cette place de tout dommage.<sup>1)</sup>

Jean de Tavannes et Reinard d'Asuel lui répondirent qu'ils ne savaient pas de quel ennemi il voulait leur parler, ni quel danger pouvait courir le château de Sogren qui avait d'ailleurs un châtelain pour le défendre; que s'il courrait un danger, c'était à lui Evêque de les en avertir et de leur faire connaître l'ennemi à combattre, afin de pouvoir mettre des gens sur pied et veiller à la défense de ce château. La réponse est du dimanche des Rameaux de la même année.

L'Evêque peu satisfait de cette réponse évasive, leur écrivit de nouveau le jour du Vendredi saint, pour se plaindre de ce qu'ils n'exécutaient pas ses ordres, qu'ils devaient cependant bien savoir les grands armements qui se faisaient dans le voisinage où l'on ne faisait que tuer et brûler et qu'il les requérait de nouveau de mettre le château de Sogren en état de défense, sous peine de leur faire payer tous les dommages qui pourraient arriver.

Cette lettre resta sans réponse, du moins on n'en trouve pas aux archives dans les liasses où nous avons puisé la correspondance précédente.

2) Les Etats voisins, Zurich, Berne, Lucerne, Soleure et même le comte de Thierstein écrivaient des lettres semblables à leurs baillis et châtelains; on munissait les places fortes d'artillerie, souvent conquise dans les guerres de Bourgogne; Dor-

<sup>1)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle, liasses Sogren.

<sup>2)</sup> J. de Müller, T. IX, p. 114, 115, 117, 122, 128. — Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel. — Urstisius, Basler Chron. — Haffner, Chron. de Soleure. — Diverses histoires manuscrites de l'Evêché de Bâle.

nach, ce château important de la frontière soleuroise, du côté du Rhin, manquait cependant de canons, de flèches, de munitions et d'hommes, au moment même où il était menacé par une armée entière. Les Soleurois firent des incursions dans le Sundgau ; on se battit au Bruderholz, le 22 mars, quelques jours après à Frastenz et en bien d'autres lieux. Les Confédérés avaient presque partout l'avantage, mais bientôt le désordre ralentit leur marche victorieuse ; les uns voulaient qu'on s'emparât des petites villes et châteaux ; d'autres qu'on assiégeât des villes plus importantes, ou qu'on cherchât l'ennemi en rase campagne, lorsqu'enfin les Confédérés rentrèrent dans leurs foyers, en apprenant que le canton de Soleure était menacé. Les Soleurois, fatigués des insultes de l'ennemi, se jetèrent de nouveau dans le Sundgau, brûlèrent le château de Hæsingue appartenant à Bernard de ZeRhein, neveu de l'Evêque de Bâle et ennemi acharné des Suisses. Ils appelèrent à leur aide les Bernois et les Fribourgeois ; ceux-ci arrivèrent par Liestal à Muttenz où ils brûlèrent un des Wartenberg, qui était aussi la propriété de ZeRhein.<sup>1)</sup> Les contingents de Bienne, de la Neuveville, du Landeron assistèrent aussi à la prise de Muttenz, et tandis que les Confédérés tentaient d'assiéger Pfeffingen et Landskron, les Bernois et les Fribourgeois furent eux-mêmes obligés de se porter au secours des habitants du Val de Moutier, combourgeois de Berne.<sup>2)</sup>

Bernard de ZeRhein, par vengeance et en haine des Suisses, ravageait cette contrée avec des troupes composées d'Allemands, de Bourguignons et de gens ramassés à la hâte dans les vallées

<sup>1)</sup> Anselm. — Tschudi. — J. de Müller, T. IX, p. 144.

<sup>2)</sup> Urstisius, Chr. de Bâle, 522. — J. de Müller, IX, 143, 146. — Bridel, cours de Bâle à Bienne. — Divers manuscrits de l'Evêché de Bâle. — Archives de Delémont. — Annales de Grandval. — Ochs, T. IV, 586. — Il fixe cette expédition au 7 ou 10 Mai. — Morel. — Quelques auteurs appellent Bernard de ZeRhein, frère et non pas neveu de l'Evêque de Bâle, Gaspard de ZeRhein.

de Laufon et de Delémont, sans doute contre le gré de l'Evêque. C'est dans cette dernière vallée, au pied du Mont Repais, que les Bernois rencontrèrent ZeRhein. Mais Gaspard de Stein qui les commandait n'osa l'attaquer et s'enfuit même jusqu'à Bienne.

Le neveu de l'Evêque, craignant à son tour la vengeance des Suisses, se retira après avoir brûlé Moutier et autres villages de la Prévôté. Cette expédition eut lieu dans les derniers jours d'Avril où au commencement de Mai.<sup>1)</sup> Les historiens et les annalistes sont d'accord pour nous dire qu'alors le village et le château de Tavannes furent brûlés par les gens de Bernard de ZeRhein et, comme Sogren appartenait en partie à Jean de Tavannes, ce château eut probablement le même sort. Car on a vu par la correspondance de l'Evêque que Sogren était fort en danger quelques jours auparavant et dès l'année 1504 il était déjà question de rebâtir cette forteresse, comme l'annoncent les pièces d'une procédure entre les sires d'Asuel et les nobles de Bärenfels et comme on le voit plus clairement exprimé dans un accusement du 7 Mars 1520, où le sire d'Asuel fait une réserve dans le cas où l'on remaisionnerait le châstel de Sogren et qu'on y rétablirait un châtelain. Tous les actes depuis 1499 jusqu'à nos jours ne parlent plus de Sogren que comme d'un édifice ruiné et les objets découverts dans ses décombres prouvent qu'en effet sa destruction doit remonter à la fin du quinzième siècle et qu'elle a eu lieu par un incendie.

Les nobles de Tavannes n'habitaient pas à Sogren, mais il y a lieu de croire que les sires d'Asuel y établirent souvent leur résidence, car un inventaire des meubles de ce château,

<sup>1)</sup> Le Protocole du Conseil de la ville de Delémont, à la date du 4 Juillet 1499, dit que les Autrichiens brûlèrent tous les villages au-dessus des Roches avec l'Eglise de Moutier, excepté quelques villages, et le vendredi après la Pentecôte les gens du comté de Ferrette brûlèrent Courrendelin, Chamos, Corban, Undervelier.

à la fin du 15<sup>me</sup> siècle, le prouve sans réplique. Alors une table placée dans la salle à manger avait des tiroirs qu'on employait pour y renfermer les archives du château et cet inventaire désigne des actes qui actuellement se trouvent aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, ce qui fait présumer que les Asuel avaient quitté Sogren au commencement de la guerre, pour se retirer à Porrentruy où ils avaient une maison et des terres considérables. Alors les Tavannes étaient châtelains de Montvoubay, ayant aussi une maison à Porrentruy et à Delle. Jean de Tavannes, possesseur de Sogren, était l'oncle de Gaspard de Saulx-Tavannes, fils de sa sœur Marguerite, mariée à un noble de Saulx. Ce Gaspard est le célèbre maréchal de Saulx-Tavannes, qui joua un rôle important dans les guerres de la ligue. Jean de Tavannes mourut à un âge très-avancé et fut enterré à Porrentruy le 19 Juin 1570, comme on peut le voir par l'inscription de sa tombe placée contre le mur de l'Eglise de St. Germain au dit lieu, après avoir recouvert une autre sépulture et être restée ignorée pendant de longues années.

Après la destruction de Sogren, ses possesseurs firent administrer cette seigneurie d'abord par un châtelain qui résidait à Soyhière, puis par un simple receveur qui habitait à Delémont. Cette seigneurie alla en déclinant comme tout ce qui tenait à la féodalité. Les vassaux de Sogren s'émancipèrent d'eux mêmes durant les fréquentes absences de leurs seigneurs. Les droits seigneuriaux se perdirent, ou furent usurpés par la ville de Delémont et par les officiers de l'Evêché de Bâle, et dans la seconde moitié du 16<sup>me</sup> siècle les droits et les revenus de cette seigneurie étaient fort réduits.

L'Evêque de Bâle, Jacques Christophe de Blarer, profita de cette dépréciation même pour en opérer d'autant plus facilement le rachat, en sorte que dès l'année 1576, 10 Mars, il racheta la majeure partie de la seigneurie de Soyhière de Jeanne de Montmartin et de ses beaux-frères, Hugues de Grammont, Prévôt de St. Morand, et Guillaume de Grammont, seigneur

de Vercel, qui l'avaient eue des Asuel et il leur en paya 800 florins, d'après les termes de l'engagement de 1337.<sup>1)</sup>

La part des Tavannes avait passé en divers mains, en sorte qu'en 1578 elle était possédée par moitié par Jean Guyot de Delle et par Elisabeth d'Arbois, héritière de Jean d'Arbois et veuve de Thurs de Spechbach, autrefois châtelain de Delémont. L'Evêque leur paya à chacun 125 florins et un écu au soleil d'épingles.<sup>2)</sup>

C'est vers l'époque du rachat de la seigneurie de Sogren qu'on rédigea un urbaire ou tenier renfermant la reconnaissance des domaines et des droits de l'Evêché de Bâle, dans la seigneurie de Delémont. Ce n'était du reste qu'un renouvellement d'un terrier déjà écrit vers le milieu du 15<sup>me</sup> siècle. On y remarque que plusieurs familles nobles, telles que celles des Rothberg, des Hallwyl<sup>3)</sup>, des Orsans, des Bärenfels, des Spie-

<sup>1)</sup> Archives de l'Evêché de Bâle. — En 1338 le florin d'or de Florence valait 22 sols de Bâle. Les 1000 florins d'or de Florence, en 1337, valaient donc 22,000 sols ou 1100 livres de Bâle à 12 batz l'une, ou 1112 livres tournois, mais en réalité ce florin d'or équivalait alors à au moins 20 francs de notre monnaie. Méin. et docum. de la Suisse romande, T. XIV, p. 118, 121. — Les 800 florins furent payés à Jeanne de Montmartin de la manière suivante : 162 couronnes d'Italie à 24 batz l'une ; 250 nouveaux florins et 3 batz ; 28 nouvelles doubles couronnes d'Italie, chacune de 48 batz ; 92 florins et 12 batz, et enfin un appoint de 18 batz, faisant ensemble les 800 fl. — Archives de l'Evêché de Bâle, liasse Sogren, acte du 15 Mai 1576. — En 1338, 22 deniers de Bâle avaient la valeur d'un bon gros tournois, et 22 sols de Bâle équivalaient à un bon florin d'or. Arch. de l'Ev. de Bâle.

<sup>2)</sup> Vers 1414 l'écu d'or au soleil valait  $22\frac{1}{2}$  francs de notre monnaie, dans d'autres comptes on lui donnait la même valeur qu'au florin d'or, soit 20 fr.

<sup>3)</sup> Les Hallwyl reçurent en fief les terres que les Telsperg avaient tenus au même titre avant l'extinction de leur famille. Les ZeRhein tenaient déjà en fief à Sogren une maison et des terres en 1375.

gelberg, des Schœnenberg, des Schenk de Castel, des Rœmerthal et bien d'autres tenaient des fiefs, démembrés de la seigneurie de Soyhière et du Vorbourg avant l'engagement de 1337, et que bien d'autres terres en avaient déjà été détachées auparavant pour les convertir en un phythéose. Mais dans ce même document on retrouve un grand nombre de traces des droits que les comtes de Sogren et leurs successeurs avaient dû exercer dans la vallée de Delémont, droits acquis successivement par les Evêques de Bâle et dont un bon nombre se sont perpétués jusqu'à nos jours.

La haute, moyenne et basse justice dont les comtes de Sogren et même les seigneurs engagistes, des 14 et 15<sup>mes</sup> siècles, avaient jouis, s'étaient insensiblement annexées à la seigneurie de Delémont, et cette annexion avait en particulier eu lieu vers le milieu du 15<sup>me</sup> siècle, pendant que les sires d'Asuel combattaient les Turcs en Allemagne. On n'avait plus laissé que la basse justice exercée par le maire de Soyhière. Du reste le même fait s'est reproduit dans tout l'Evêché de Bâle.

Il en était arrivé de même pour les droits de souveraineté que les Evêques avaient accaparés sans restriction, soit, dans les anciens tems, comme conséquence du don que leur avait fait le roi de Bourgogne, soit en vertu des accords et des marchés contractés avec les comtes de Ferrette, successeurs des comtes de Sogren. Tous les droits régaliens étaient ainsi devenus la propriété exclusive de l'Evêché. La chasse n'était permise qu'en certains cas spécifiés dans les rôles ; la pêche se louait au profit du prince, et celle qui, jusqu'au 16<sup>me</sup> siècle, avait appartenu aux comtes de Sogren et à leurs successeurs, s'était réduite à une faible partie de son ancienne étendue sur les eaux de la Byrse.

Les tailles et les redevances en poules et en chapons réglées par un acte de 1430 pour la seigneurie de Delémont, se payaient toutefois différemment dans celle de Sogren.

Tous les villages compris dans le bassin de Delémont, qu'ils fissent ou non partie de la Prévôté de Grandval, devaient

fournir au château de Delémont le bois d'affouage, soit que le Prince y résidait en personne, soit qu'il n'y fut représenté que par un châtelain. Les communes en dehors de ce bassin et même plusieurs de celles qui appartenaient à la Prévôté de Grandval et à la courtine de Bellelay, détachée de celle-ci au 12<sup>me</sup> siècle, étant trop éloignées de Delémont pour y conduire le bois d'affouage, remplaçaient cette servitude en pourvoyant à l'entretien et à l'éducation des chiens de chasse du Prince-Evêque. Les habitants même de la Prévôté, depuis Moutier à Bièvre, devaient amener par corvée le vin des vignobles du Lac jusqu'au château de Delémont. Tous les habitants de la dite Prévôté et de la vallée de Delémont, c'est-à-dire de tout l'ancien Sornegau, devaient faire les corvées à bras et les charrois pour la bâtisse et l'entretien de ce même château. On n'avait excepté de cette servitude que les habitants des villages ou des mairies de Bourrignon, Pleigne, Movelier, Mettemberg et Roggenbourg, parce qu'autrefois ils avaient les mêmes corvées aux châteaux de Vorbbourg et qu'après la destruction de ceux-ci, dont on n'avait plus alors de souvenir, cette prestation avait été remplacée par l'entretien et l'éducation des chiens de chasse du Prince-Evêque.

Les habitants des mairies de Glovelier, Undervelier, Boécourt et Bassecourt fournissaient les faucheurs nécessaires à la coupe des foins des Gros et Petit Prés Monsieur, près du château de Delémont, dont un dépendait de la seigneurie de Soyhière, et ceux des mairies de Develier, Courtetelle et Courrendelin envoyoyaient les ouvriers chargés d'étendre l'herbe, de la faire sécher et de récolter le fourrage.

<sup>1)</sup> La partie occidentale des Prés de Voëte, sous les châtelains du Vorbbourg devait être fauchée par les bourgeois de Delé-

---

<sup>1)</sup> Le mot de Voëte vient du latin vetare, défendre, et du patois du pays voetie. Le pré en question est celui où se trouvent

mont, et celle orientale par les sujets des mairies de Montsevelier, Corban, Rebeuvelier et Courroux. Les maires devaient soigner la fenaison, tenir les chars préparés et rentrer le fourrage au château de Delémont.

Toutes ces corvées se faisaient sans rétribution pécuniaire, mais on donnait des vivres aux ouvriers, soit du pain, du fromage et du vin raisonnablement.

Il est à remarquer que les habitants du Vorbourg et de Soyhière, tout à côté de ces prés, étaient affranchis de l'obligation de les cultiver; que ce sont les ressortissants des mairies de la partie occidentale de la vallée de Delémont qui cultivaient ceux près du château de Delémont dont un était dépendant de Sogren, tandis que les bourgeois de Delémont et les habitants de la partie orientale de la vallée venaient faire les foins sous les fenêtres du château de Sogren; que les habitants des villages au nord des localités précédentes courvoyaient aux châteaux du Vorbourg, et ceux du Vorbourg étaient les valets de justice pour les hommes de la Prévôté amenés devant la justice de Delémont, où s'était incorporée tardivement celle de Sogren.

Ainsi tout le Salsgau concourrait à la culture ou à l'entretien des terres et châteaux des comtes de Sogren, et, quand il s'agit des corvées pour affaires de justice, on voit Courrendelin, Courtetelle, Courroux, Develier fournir le bois et les fagots nécessaires au supplice des malfaiteurs condamnés au feu par la haute justice séant à Delémont, après avoir siégé autrefois à Sogren.

---

actuellement les Bains de Bellerive, entre les châteaux du Vorbourg et de Sogren. En tems de guerre on barricadait les deux extrémités de ces prés, aboutissant à des parois de rocher, et l'on défendait ainsi le passage du défilé. Quelques autres lieux du pays portent le même nom pour ce motif.

Nous avons cru utile d'entrer dans ces détails tirés de l'urbaine de 1570 à 1578, et des archives de l'Evêché de Bâle, ainsi que de celles de Delémont, pour justifier encore notre opinion sur les droits primitifs des comtes de Sogren, droits que nous croyons dérivés de la possession des avouerias de Grandval et du Sornegau et peut-être aussi de la possession territoriale d'une partie de ces contrées.

---

## Studien über Justinger.

(Fortsetzung von S. 248.)

---

### 12. Das Lied von Freiburg und Bern. (Seite 30.)

Es ist das einzige Lied, welches die anonyme Stadtchronik aufgenommen hat und sie führt es einfach mit den Worten ein: „Darumb diß nachgeschrieben lied gemacht wart.“ Dagegen schickt Justinger die Bemerkung voraus: „won uff die zite, als diß buch gemacht ist, so ist nieman so alt gewesen, der von dem Getichte üt wißte zu sagen, und wart funden an einer frömbden statt, als auch ander Ding harin geschrieben an mengen stetten funden ist.“ Hat nun, wie man aus diesen Worten schließen darf, Justinger dies Lied zuerst wieder aufgefunden, so könnte es nur aus ihm in die anonyme Stadtchronik gekommen sein, und somit wäre diese erst nach der Justinger'schen geschrieben.

Ich habe über das wechselseitige Verhältniß dieser beiden Chroniken bereits Bd. IV., Heft 4, S. 15 ff. gesprochen